RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2014

SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE

ORGANIGRAMME DU GROUPE 4

CHAPITRE 1 - RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014 5
COMPTE RENDU DE L'EXERCICE 2014 5
ACTIVITÉS 5
FAITS MARQUANTS 5

ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES 6
PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION 6
CHIFFRES CLÉS 7
ACTIVITÉ ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS 7
SITUATION FINANCIÈRE ET TRÉSORERIE CONSOLIDÉES 9
INVESTISSEMENTS DU GROUPE 10
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT DU GROUPE 10
EVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 10

ANALYSE DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE MERE 11
RÉSULTATS SOCIAUX 11
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ 12
SITUATION FINANCIÈRE ET TRÉSORERIE 12
ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE SOCIAL 13

ANALYSE DES RESULTATS DES FILIALES 14
GRANDES MARQUES NEDERLAND BV 14
SOCIÉTÉ NOUVELLE M. DE SCHRYVER 14
SCI DU VAL 14
MARNIER INVESTISSEMENTS 14
MARNIER LAPOSTOLLE INC 15

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT 15

PERSPECTIVES GENERALES 2015 16
FACTEURS DE RISQUES AUXQUELS LE GROUPE MARNIER LAPOSTOLLE EST CONFRONTE 17

RAPPORT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL 18
INFORMATIONS SOCIALES 2014 19
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES 2014 23
INFORMATIONS SOCIÉTALES 2014 29

PROPOSITIONS DU DIRECTOIRE 34
APPROBATION DES COMPTES –PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT 34
PROGRAMME DE RACHAT 35
MANDATS DE COMMISSAIRES AUX COMPTES 36
MANDAT D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE 36
AUTORISATION D'ANNULATION D'ACTIONS 37
AUTORISATIONS D'AUGMENTATION DU CAPITAL 37
AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS 38
MISE À JOUR DES STATUTS CONCERNANT LES RÈGLES D'INSCRIPTION EN COMPTE POUR PARTICIPER AUX ASSEMBLÉES 38
DROIT DE VOTE DOUBLE LÉGAL 38

INFORMATIONS DIVERSES 39
TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES 39
PRISES DE PARTICIPATIONS DE L'EXERCICE 39
CESSION D'ACTIF 39
ACTIONNARIAT 39
RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2014 39
ACTIONNAIRES NOMINATIFS DÉTENANT PLUS DES DEUX TIERS DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE 40
CONTRAT DE LIQUIDITÉ 40
PARTICIPATIONS DIRECTES OU INDIRECTES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DÉCLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL 40
PARTICIPATIONS DES SALARIÉS AU CAPITAL 40
ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ 40
RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE DES MANDATAIRES SOCIAUX 40
OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ (ARTICLE L.621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER) 41
AUGMENTATION DE CAPITAL - DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS ET AUTORISATIONS EN COURS 41
DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS ET AUTORISATIONS EN COURS, ET RACHAT D'ACTIONS PROPRES 41
RACHAT D'ACTIONS EN VUE DE LEUR ANNULATION (HORS CONTRAT DE LIQUIDITÉ) 41
DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT 41
LISTE DES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS 42
CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-102-1 DU CODE DE COMMERCE 42

ANNEXES AU RAPPORT FINANCIER 2014 43
RÉSULTATS FINANCIERS DE L'ÉMETTEUR AU COURS DES CINQS DERNIERS EXERCICES 43
LISTE DES MANDATS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2014 44
RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX DIRIGEANTS AU TITRE DE L'EXERICE 2014 46
ETAT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ 52

CHAPITRE 2 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE 53

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ 53
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE 61

CHAPITRE 3 - ETATS FINANCIERS 2014 65
COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014 65
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ 65
ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL ET DES GAINS ET PERTES ENREGISTRÉS EN CAPITAUX PROPRES 66
BILAN CONSOLIDÉAU 31 DÉCEMBRE 2014 67
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 68

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE 69
ANNEXES DES COMPTES CONSOLIDÉS 70
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 91
COMPTES ANNUELS 94
ANNEXES DES COMPTES ANNUELS 99
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX 112

CHAPITRE 4 – RENSEIGNEMENTS DIVERS 115

COMMUNIQUÉ RELATIF AUX HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX 115
ATTESTATION DE LA PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU PRÉSENT DOCUMENT 115

ORGANIGRAMME DU GROUPE

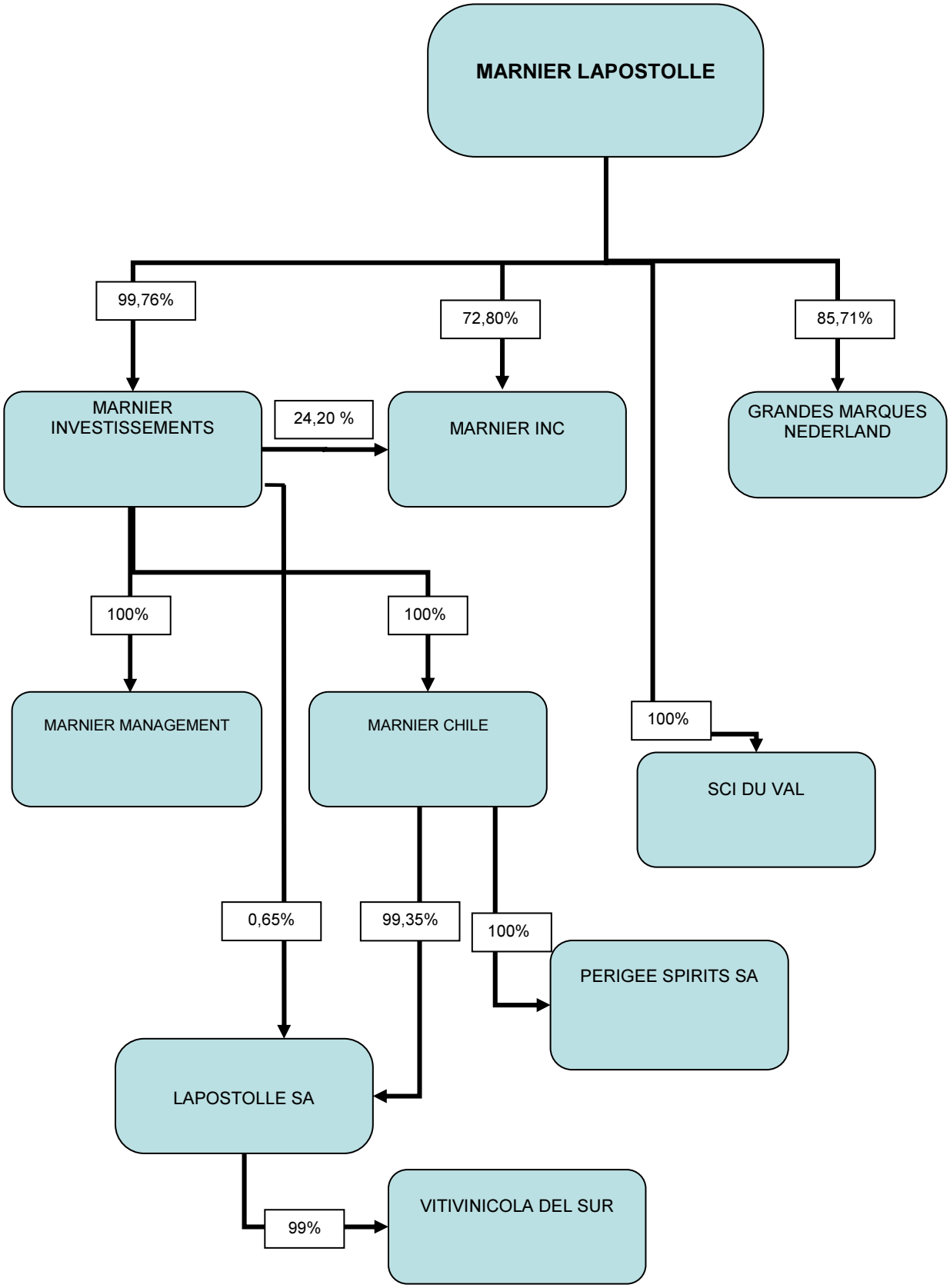

CHAPITRE 1 - RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux prescriptions légales et statutaires, nous vous avons réunis en assemblée générale mixte, à l'effet principalement :

- de vous rendre compte de notre gestion au cours de **l'exercice clos le 31 décembre 2014** et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice,
- de donner pouvoirs au Directoire de racheter les actions de la Société,
- de déléguer la compétence au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation de capital.

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE 2014

ACTIVITÉS

L'activité principale du Groupe est la fabrication et la vente dans le monde entier des produits connus sous les marques GRAND MARNIER-MARNIER LAPOSTOLLE, pour l'activité liqueur, KAPPA et GRAND MARNIER TITANIUM, pour l'activité spiritueux, LAPOSTOLLE, pour l'activité vins chiliens et CHATEAU DE SANCERRE, pour l'activité vins français.

Le Groupe poursuit sa stratégie de développement international du GRAND MARNIER, liqueur haut de gamme raffinée à base de cognac et d'extraits d'orange, utilisée dans de nombreux cocktails et recettes gastronomiques. Il développe par ailleurs une nouvelle gamme de Cuvées Spéciales GRAND MARNIER sur le marché américain.

Le Groupe s'appuie sur les plus grands réseaux de distribution mondiaux de spiritueux avec lesquels, selon les zones géographiques, il a développé des relations de partenariat à long terme. Ces distributeurs prennent leur marge de distribution et font leur affaire de la vente des produits qu'ils ont acquis auprès du groupe, dans le respect des accords contractuels sans que ces produits ne puissent être retournés.

Cette stratégie s'accompagne d'une diversification dans le domaine des vins.

FAITS MARQUANTS

Stratégie de distribution

- Le Groupe a renouvelé son contrat de distribution exclusive du GRAND MARNIER aux Etats-Unis avec MOET-HENNESSY USA, pour une nouvelle période de trois ans et demi à dater du 1er janvier 2013.

- La distribution des vins CHATEAU de SANCERRE et LAPOSTOLLE, en Amérique du Nord, a été confiée à des distributeurs spécialisés dans les vins haut de gamme au cours de l'année 2012 et notamment la société TERLATO WINES INTERNATIONAL aux Etats-Unis.

- Le groupe réfléchit actuellement à la stratégie mondiale de distribution de ses liqueurs de marque GRAND MARNIER.

Organisation industrielle

Les investissements opérationnels du groupe se sont élevés à 3,4 millions € en 2014 et à 3,8 millions € en 2013. Ce montant correspond aux investissements récurrents nécessaires à l'entretien et à l'optimisation environnementale des sites industriels et administratifs, et des vignobles.

Gamme produits

- Dans le domaine des Liqueurs, GRAND MARNIER a poursuivi la rénovation de sa gamme de Cuvées spéciales à base de vieilles eau de vie de cognac, puisqu'après les Cuvées du Centenaire, du Cent cinquantenaire, 1880 et Quintessence, c'est au tour de la Cuvée Louis Alexandre d'être remise au goût du jour. Par ailleurs, le Groupe a maintenu en 2014, la Cuvée Collector lancée avec succès aux Etats-Unis en 2013, à savoir, le Grand Marnier Pêche Framboise, et a lancé en Europe ainsi qu'en Asie, une nouvelle édition limitée 2014, célébrant la créativité française. La marque GRAND MARNIER se dote désormais d'un site internet résolument moderne et ancré dans l'air du temps.

  La bonne tenue des ventes sur les marchés principaux de la marque Grand Marnier démontre la pertinence de notre stratégie dans la recherche de nouveaux consommateurs, avec notamment une croissance des ventes locales en volume de 2% au Canada, de 1% en Europe alors que le marché des liqueurs recule de 2%, et une stagnation aux Etats-Unis, où le marché évolue rapidement avec l'explosion de produits à 10-15 $ (Whiskey Fireball à la cannelle, et vodkas). Par ailleurs, l'Amérique latine et l'Asie-Pacifique enregistrent des progressions supérieures.

- Dans le domaine des Vins, le vin Lapostolle au Chili, a profité de la forte hausse du dollar US par rapport au peso chilien (16% en moyenne) pour augmenter ses marges alors que ses ventes vers la zone dollar représentent 77% de ses volumes.

- Dans le domaine des Spiritueux, le GROUPE MARNIER, à travers sa filiale PERIGEE au Chili, a poursuivi la distribution aux Etats-Unis et au Chili, de son nouveau spiritueux, un Pisco chilien, sous la marque KAPPA. Neuf Etats américains sont désormais approvisionnés, à travers un réseau de distribution indépendant. Les premières livraisons ont été effectuées en Asie, pour tester la réaction du marché à ce nouveau produit.

ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES

En application du règlement du Conseil Européen, les comptes consolidés de la Société des Produits Marnier Lapostolle (« Le Groupe Marnier Lapostolle »), publiés au titre de l'exercice 2014, sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Toutes les informations relatives aux comptes consolidés sont contenues dans les notes annexes aux comptes consolidés, auxquelles nous vous demandons de vous reporter.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La liste des sociétés consolidées est reprise en détail dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés. Aucune variation de périmètre significative n'a été constatée en 2014.

CHIFFRES CLÉS

Les chiffres clés du groupe, exprimés en millions d'euros, sont les suivants :

en millions d'euros	**2014**	**2013**	**Evolution**
Produits des activités courantes	139,1	141,3	-1,6%
Résultat opérationnel courant	21,4	20,3	5,4%
%	15,4%	14,4%	
Résultat net part du groupe	10,8	9,6	12,5%
Investissements opérationnels	3,4	3,8	-10,5%
Capitaux propres part du groupe	140,8	136,9	2,8%
Dette financière nette	-28,7	-40,4	-29,0%
Dividende par action (en €)	100	100	0,0%
Résultat net par action (en €)	131	117	12,0%

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS

en millions d'euros	**2014**	**2013**	**Evolution**
Produits des activités courantes	139,1	141,3	-1,6%
Résultat opérationnel courant	21,4	20,3	5,4%
%	15,4%	14,4%	
Autres produits et charges opérationnels	-0,3	0,3	n.s
Résultat opérationnel	21,1	20,6	2,4%
Résultat financier	-3,6	-2,9	24,1%
Impôt sur les bénéfices	-6,6	-8,1	-18,5%
Résultat net part du groupe	10,8	9,6	12,5%

Le chiffre d'affaires produits de l'exercice 2014 est en baisse de 3,3 % par rapport à l'année précédente : il s'est élevé à 119,8 millions € contre 123,9 millions en 2013. A taux de change équivalent, il diminue de 1,5%.

La répartition du chiffre d'affaires par activités est la suivante :

en millions d'euros	**2014**	**%**	**2013**	**%**
Produits Marnier-Lapostolle	107,9	77,6%	112,3	79,5%
Vins et spiritueux chiliens	11,9	8,5%	11,6	8,2%
Chiffre d'affaires produits	119,8	86,1%	123,9	87,7%
Chiffre d'affaires prestations	19,3	13,9%	17,4	12,3%
Produits des activités courantes	139,1	100,0%	141,3	100,0%

La répartition des ventes en volume par catégories de produits de l'activité MARNIER-LAPOSTOLLE est la suivante :

en pourcentage	**2014**	**2013**
Grand Marnier Cordon Rouge	84,9%	84,9%
Grand Marnier Cordon Jaune	3,0%	3,5%
Grand Marnier Cuvées Spéciales	5,8%	4,0%
Spiritueux	1,4%	2,1%
Autres liqueurs	2,2%	2,5%
Vins	2,7%	3,0%
Produits Marnier Lapostolle	100,0%	100,0%

La répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques est la suivante :

en millions d'euros	**2014**	**%**	**2013**	**%**	**Evolution**
Etats-Unis	71,5	59,7%	72,4	58,5%	-0,9
Autres pays du continent américain	13,5	11,3%	15,3	12,3%	-1,8
Total Continent Américain	85,0	71,0%	87,7	70,8%	-2,7
France	8,8	7,3%	9,2	7,4%	-0,4
Union Européenne	17,6	14,7%	19,3	15,6%	-1,7
Europe hors Union Européenne	1,4	1,2%	1,4	1,1%	0,0
Total Europe	27,8	23,2%	29,9	24,1%	-2,1
Asie	5,6	4,7%	4,7	3,8%	0,9
Autres pays	1,4	1,1%	1,6	1,3%	-0,2
Total Reste du monde	7,0	5,8%	6,3	5,1%	0,7
Chiffre d'affaires produits	119,8	100,0%	123,9	100,0%	-4,1
Chiffre d'affaires prestations	19,3	n.a.	17,4	n.a.	1,9
Produits des activités courantes	139,1	n.a.	141,3	n.a.	-2,2

Les **produits des activités courantes** se sont élevés à 139,1 millions € par rapport à 141,3 millions € l'année précédente. Ils comprennent la contribution versée par Moët Hennessy USA Inc, distributeur exclusif des produits GRAND MARNIER aux Etats-Unis, selon les termes du « Marketing agreement » entre la filiale américaine du Groupe, Marnier Lapostolle Inc, et Moët Hennessy USA, Inc. Cette contribution dont le montant est variable, est fonction de la marge brute réalisée par Moët Hennessy USA. Depuis le 1er janvier 2013, elle est complétée par une contribution forfaitaire aux frais de lancement des nouveaux produits, la Cuvée Collector Pêche Framboise, la Cuvée 1880, à base de vieux cognacs de Grande Champagne, et le Titanium.
Le montant global de la contribution de Moët Hennessy USA Inc, a été de 20,7 millions USD en 2014 et de 18,4 millions USD en 2013.Cette progression s'explique par la très bonne performance des produits du portefeuille de Moët Hennessy aux Etats-Unis en 2014.

Après dotations nettes aux amortissements et provisions pour 4,3 millions €, le **résultat opérationnel courant** ressort à 21,4 millions €, par rapport à 20,3 millions € en 2013. Il représente 15,4 % du produit des activités courantes. Le résultat opérationnel courant progresse légèrement malgré la baisse du chiffre d'affaires et la hausse des prix des eaux de vie de cognac, grâce à la hausse de la contribution de Moët Hennessy aux Etats-Unis, grâce à l'amélioration de la marge d'exploitation au Chili à la suite de la forte dévaluation du peso chilien, et à une bonne maîtrise des charges d'exploitation. Les dépenses publi-promotionnelles du groupe augmentent de 29 millions € à 31 millions €, alors que le chiffre d'affaires régresse, ce qui augmente leur poids de 20,8% à 22,3% du produit des activités courantes.

Les autres produits et charges opérationnels sont négatifs de 0,3 millions €. En 2014, une gelée « noire » exceptionnelle, au Chili, a détruit la récolte de 75 ha de vignoble. Les coûts de viticulture engagés sur les parcelles concernées ont dû être passés en perte en totalité.

Le résultat financier est une charge de 3,6 millions €, dont 2,5 millions € au titre de pertes de change constatées lors de la conversion des emprunts en dollar US de la filiale au Chili à la suite de la dévaluation de 16% de la devise au cours de l'exercice 2014. Le résultat financier comprend également une **charge financière sur les retraites** et indemnités de fin de carrière de la société mère pour 0,7 million €.

Le résultat avant impôt est un profit de 17,4 millions € contre 17,7 millions € en 2013.

Compte tenu de ce qui précède et après constatation d'une **charge d'impôt** de 6,6 millions € (note 3.17 de l'annexe aux comptes consolidés), **le résultat net de l'ensemble consolidé** est un profit de 10,8 millions € par rapport à 9,6 millions € en 2013.

SITUATION FINANCIÈRE ET TRÉSORERIE CONSOLIDÉES

Les principaux éléments du bilan du Groupe s'établissent comme suit :

en millions d'euros	**2014**	**2013**	**Evolution**
Capitaux propres consolidés	141,3	137,4	2,8%
Trésorerie & actifs financiers courants	51,1	62,8	-18,6%
Dettes financières	-22,4	-22,4	0,0%

Les **capitaux propres** part du groupe s'élèvent à 140,8 millions € au 31 décembre 2014 par rapport à 136,9 millions € au 31 décembre 2013. Cette augmentation s'explique comme suit :

en millions d'euros	
Capitaux propres part du groupe au 31/12/2013	136,9
Correction du bilan d'ouverture	
Corrections d'erreurs à l'ouverture au Chili	3,7
Variation de l'exercice	
Résultat consolidé part du groupe 2014	10,8
Dividendes 2013 distribués	-8,2
Titres d'autocontrôle acquis en 2014	0
Ajustement des couvertures de change à la valeur de marché	-0,2
Variation de la réserve de conversion	0,9
Ecarts actuariels sur la provision pour retraites	-3,1
Capitaux propres part du groupe au 31/12/2014	140,8

Après déduction des concours bancaires courants, le groupe a une **trésorerie** positive mobilisable dans les 3 mois de 51,1 millions € au 31/12/2014, en diminution de 11,7 millions €. Cette évolution défavorable provient, d'un décalage dans les encaissements clients et d'une hausse des stocks.

Les dettes financières s'élèvent à 22,4 millions €. Les emprunts bancaires en US dollar au Chili sont de 19,5 millions $, intérêts courus inclus.

INVESTISSEMENTS DU GROUPE

En l'absence de projet d'investissement d'envergure, les investissements corporels et incorporels de l'exercice se sont élevés à 3,4 millions € par rapport à 3,8 millions € en 2013.

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT DU GROUPE

Les recherches se concentrent principalement sur les nouveaux produits et accompagnent l'évolution du groupe vers le haut de gamme et les spiritueux. Le vignoble du Chili continue à multiplier les expérimentations dans le domaine de la viticulture biologique, dans le prolongement de sa certification « organique » par l'organisme allemand CERES.

EVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

NEANT

ANALYSE DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE MERE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur en France.

Les comptes 2014 ont été établis en appliquant le règlement ANC 2014-3 du 5 juin 2014.

RÉSULTATS SOCIAUX

Les principaux éléments financiers de la Société Mère sont repris ci-après :

en millions d'euros	**2014**	**2013**	**Evolution**
Chiffre d'affaires, net	101,7	107,9	-5,7%
Résultat d'exploitation	16,8	21,7	-22,6%
%	16,5%	20,1%	
Résultat financier	1,8	0,1	n.s.
Résultat net	11,1	12,6	-11,9%

Les volumes expédiés diminuent de 3,1% à 929 095 caisses de 9 litres, après une progression de 2,5% en 2013. Les baisses affectent les principaux marchés, à savoir l'Amérique du nord et l'Europe.

Le chiffre d'affaires net réalisé au cours de l'exercice 2014 est en diminution de 5,7%. Il s'est élevé à 101,7 millions € contre 107,9 millions € en 2013. A taux de change équivalent, la baisse est de 3,9%. La part du chiffre d'affaires libellé en US dollar est stable à 60 % du chiffre d'affaires total. Le taux moyen de conversion du chiffre d'affaires en US dollar a été en retrait par rapport à l'exercice précédent avec un taux de l'eurodollar de 1,32 par rapport à 1,29 en 2013.

en millions d'euros	**2014**	**2013**	**Evolution**
France	9,3	9,6	-3,1%
Exportation	92,4	98,3	-6,0%
dont USA	*58,7*	*62,2*	-5,6%
dont autres	*33,7*	*36,1*	-6,6%
Chiffre d'affaires	101,7	107,9	-5,7%

Le chiffre d'affaires France s'est élevé à 9,3 millions € contre 9,6 millions € en 2013. Le chiffre d'affaires à l'exportation s'est élevé à 92,4 millions € contre 98,3 millions €. L'exportation a représenté 91% du chiffre d'affaires global. Les ventes à l'exportation sont en baisse à la suite de la nécessaire régulation des stocks des distributeurs, alors que les ventes locales suivent une tendance positive.

Le résultat d'exploitation s'établit à 16,8 millions € en recul de 22,6 % par rapport à l'exercice précédent, avec un ratio par rapport au chiffre d'affaires de 16,5%.

Cette baisse du résultat d'exploitation s'explique par le recul du chiffre d'affaires et la hausse des prix des eaux de vie de cognac à la suite des tensions créées par la croissance des ventes de cognac en Chine au cours des années 2012-2013.

Le résultat financier est un produit de 1,8 million €, par rapport à 0,1 million € en 2013.

Il s'analyse comme suit :

Le résultat net des opérations de change est un gain de 0,6 million €, à comparer à une perte de 0,5 million € à fin décembre 2013. Cette évolution est due à la forte baisse de l'euro au 2e semestre 2014.

Le résultat net enregistré sur les opérations de placement est un produit de 1,0 million €, au même niveau que l'exercice précédent. La hausse des taux des comptes à terme à taux progressifs compense la baisse des taux des contrats de capitalisation.

Les produits de participation, en provenance de la filiale immobilière, se sont élevés à 0,7 million €, par rapport à 0,1 million € en 2013, à la suite de la constatation d'une provision exceptionnelle dans cette filiale en 2012.

Les intérêts constatés sur les dettes financières sont de 0,5 million € par rapport à 0,5 million € en 2013.

Le résultat exceptionnel est une perte de 1,1 million € par rapport à 0,8 million € en 2013. Cette perte résulte des dotations aux provisions réglementées, et notamment à la provision pour hausse des prix.

Après la **participation des salariés** aux fruits de l'expansion de 0,6million €, et l'**impôt sur les sociétés** de 5,9 millions €, **le résultat net de l'exercice** est de 11,1 millions € par rapport à 12,6 millions € en 2013**.**

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

La société concentre ses efforts de recherche sur l'innovation produit de façon à élargir la gamme des Cuvées spéciales de ses liqueurs mais aussi dans le domaine des spiritueux à base d'eau de vie de raisin et de cognac. Elle n'oublie pas pour autant, son métier traditionnel, la gastronomie, et adapte en permanence ses recettes de pâtisserie au goût du jour.

SITUATION FINANCIÈRE ET TRÉSORERIE

Les principaux éléments du bilan de la société mère s'établissent comme suit :

en millions d'euros	**2014**	**2013**	**Evolution**
Capitaux propres	161,9	158,0	2,5%
Trésorerie disponible	36,1	43,1	-16,2%
Dettes financières	-6,7	-8,7	-23,0%

La diminution de la trésorerie disponible de 7,0 millions €, est analysée ci-après :

en millions d'euros	**Exercice 2014**
Investissements corporels nets	-2,2
Augmentation du capital des filiales	-1,1
Achat d'actions Marnier Lapostolle	0,0
Remboursement de dettes financières	-2,6
Dividendes versés	-8,3
Emplois	-14,2
Trésorerie générée par l'activité	7,2
Ressources	7,2
Diminution de la trésorerie disponible	-7,0

La trésorerie générée par l'activité a été pénalisée par l'augmentation des stocks et des paiements d'impôts sur les sociétés importants à la suite des bons résultats de l'exercice 2013.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100 du Code du Commerce modifié par l'Ordonnance du 24 juin 2004, nous vous informons que la situation financière de la Société, notamment sa situation d'endettement (Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit) fait ressortir un taux d'endettement vis à vis des établissements de crédit correspondant à 4% des capitaux propres et que la société dispose d'une trésorerie nette disponible de 36 millions €.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

Aucun événement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

ANALYSE DES RESULTATS DES FILIALES

GRANDES MARQUES NEDERLAND BV (La Société des Produits Marnier Lapostolle détenant 85,71% de son capital)

Le résultat de cette filiale sans activité est une perte de 5 K€.

SOCIÉTÉ NOUVELLE M. DE SCHRYVER (La Société des Produits Marnier Lapostolle détenant 55% de son capital)

La société a été liquidée en 2014 et les réserves distribuées aux actionnaires.

SCI DU VAL (La Société des Produits Marnier Lapostolle détenant 99,99% de son capital)

Au cours de l'exercice, la filiale immobilière SCI du VAL a enregistré un bénéfice de 787 K€, par rapport à 729 K€ en 2013.

MARNIER INVESTISSEMENTS (La Société des Produits Marnier Lapostolle détenant 99,76% de son capital)

Cette société holding suisse détient une participation de 100% de la société suisse MARNIER MANAGEMENT, de 24,20% de la filiale américaine du groupe MARNIER LAPOSTOLLE INC et de 100% de la société holding chilienne MARNIER CHILE SA. Celle-ci a pour actif principal 99,35% de la société LAPOSTOLLE SA qui exploite 380 ha à travers trois vignobles au Chili et distribue ses vins dans 80 pays et 100% de la société PERIGEE SPIRITS SA qui produit un Pisco chilien sous la marque KAPPA.

Le résultat net de l'exercice 2014 de MARNIER INVESTISSEMENTS est une perte de 102 KCHF et les capitaux propres au 31 décembre 2014 s'élèvent à 37 009 KCHF.
Le réviseur des comptes de Marnier Investissements, ayant constaté que les capitaux propres consolidés part du groupe en normes IFRS et en valeur historique de MARNIER CHILE étaient inférieurs de 7 millions CHF à la valeur des titres de participation dans les comptes, a recommandé de déprécier les titres de ce montant. Toutefois, le Conseil d'administration a estimé qu'en raison de l'amélioration du résultat opérationnel constatée au Chili en 2014 et analysée ci-après, la provision ne se justifiait pas, ce qui a amené le réviseur des comptes à émettre une réserve sur ce point.

La filiale suisse MARNIER MANAGEMENT dont l'activité est l'assistance à la gestion des filiales au Chili a subi des pertes cumulées de 950 KCHF depuis l'exercice 2009. Les autorités fiscales fédérales lors d'un contrôle réalisé en 2014, ont contesté ces pertes, sans toutefois envoyer de notification de redressement à ce jour. Aucune provision n'a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2014, ce qui a amené le réviseur des comptes à émettre une réserve pour l'absence de provision liée au contrôle fiscal qui pourrait atteindre un montant de l'ordre de CHF 400 000.

En ce qui concerne les filiales au Chili, le chiffre d'affaires en pesos de la société LAPOSTOLLE a augmenté de 23%, à 9,6 milliards pesos (12,7 millions €), profitant de la dévaluation moyenne de 16% du peso chilien par rapport au dollar américain alors que la zone dollar représente 77% des volumes expédiés.
Parallèlement, Lapostolle exploite une « boutique hôtel », la Résidence Lapostolle, membre de la chaîne Relais & Châteaux.

L'augmentation du chiffre d'affaires et du taux de marge brute, accompagnée d'une renégociation du contrat de distribution avec Marnier Lapostolle Inc aux Etats-Unis, s'est traduite par un résultat d'exploitation positif de 15% du chiffre d'affaires.

Par contre, le résultat financier est affecté par les pertes de change constatées lors de la conversion de la dette en dollars US et est négatif de 2,5 milliards pesos (3,3 millions €).

Ainsi le résultat avant impôt de l'exercice est une perte de 1,2 milliards pesos (1,6 millions €), par rapport à une perte de 1,7 milliards de pesos (2,3 millions €) en 2013.

La société **Perigee Spirits sa**, fondée en 2011**,** a commercialisé 4 300 caisses de Pisco en 2014. Le lancement de la marque est limité au marché local et à 9 Etats américains. En 2014, Perigee a enregistré une perte avant impôt de 215 millions Pesos, soit environ 280 K€. Les frais généraux sont constitués principalement par des dépenses publi-promotionnelles sur le marché américain.
Les sommes investies par le Groupe dans la société Perigee à la fin de l'année 2014 s'élevaient à 7,5 millions de US$.

MARNIER LAPOSTOLLE INC (La Société des Produits Marnier Lapostolle détenant 72,80% de son capital)

Le chiffre d'affaires net de la filiale américaine est de 90,6 millions $ contre 91,7 millions $ en 2013, soit une diminution de 1,2%. Les ventes de liqueur en monnaie locale baissent de 1%. Les ventes des Cuvées spéciales augmentent de 25% et représentent 7% du chiffre d'affaires total.

Le résultat après impôt, est de 767 K$ par rapport à 239 K$ en 2013.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce (issu de la Loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008), le solde des dettes de la Société Mère à l'égard des fournisseurs au titre des deux derniers exercices, par date d'échéance, est le suivant :

Délais de paiement fournisseurs	**< 30 jours**	**de 30 à 60 jours**	**> 60 jours**	**Total TTC**
Au 31 décembre 2014 Dettes fournisseurs en milliers €	4 017	665	0	4 682
Au 31 décembre 2013 Dettes fournisseurs en milliers €	3 956	2 395	15	6 366

La Société confirme qu'elle applique les dispositions des articles L 441-6 du code de Commerce sur les délais de paiement maximum de droit commun, et L 433-1 sur les délais de paiement des achats de boissons alcooliques passibles des droits de consommation prévus à l'article 403 du code Général des Impôts.

PERSPECTIVES GENERALES 2015

En 2015, le Groupe poursuivra sa stratégie de croissance interne à long terme en vue de rajeunir la marque et créer un lien émotionnel entre la marque et une nouvelle génération de consommateurs. Ces efforts d'investissement seront centrés sur l'Amérique du Nord et l'Asie-Pacifique.

Le groupe poursuivra également le développement de la Cuvée Signature Pêche Framboise et du Pisco Kappa, double médaille d'or et premier prix du concours de San Francisco - qui est une référence mondiale - au titre du meilleur alcool blanc devant les vodkas, téquilas et gins.

En Asie-Pacifique nous poursuivrons et amplifierons les activités initiées au cours des années antérieures, à la suite des bons résultats obtenus par les activations utilisant la campagne La Vie Grand Marnier pour dynamiser la marque.

Avec les perspectives d'activité suivantes pour les produits Marnier Lapostolle d'une part et pour les vins chiliens d'autre part :

- En ce qui concerne la vente des produits Marnier Lapostolle en Europe, malgré un contexte de repli des ventes de spiritueux en général, nous prévoyons des ventes stables en 2015.

- En Asie-Pacifique nos investissements soutenus vont permettre à la marque de développer les ventes sur l'ensemble de la zone, hors Australie.

- En Amérique latine, nous prévoyons un ralentissement des ventes à la suite d'une très bonne année 2014.

- Sur le marché du Duty-Free, nous prévoyons une progression significative de l'activité grâce à des perspectives positives aux Etats-Unis et en Europe.

- En Amérique du Nord, la société compte sur l'amélioration de la situation économique générale et l'élargissement de la gamme réalisé au cours des années précédentes pour développer les ventes.

- Sur toutes les régions la montée en gamme de la marque à travers nos cuvées, sera accélérée grâce à une augmentation de la distribution et des activations dans des lieux de prestige.

- Les vins Lapostolle poursuivent leur développement en Asie et vont pouvoir s'appuyer sur le réseau TERLATO WINES INTERNATIONAL pour pouvoir continuer le développement des Cuvées Alexandre et Clos Apalta sur le marché américain

FACTEURS DE RISQUES AUXQUELS LE GROUPE MARNIER LAPOSTOLLE EST CONFRONTE

Risques opérationnels

L'activité du groupe est très dépendante du Grand Marnier Cordon Rouge qui représente 88,5% des volumes de liqueur vendus et des Etats-Unis qui assurent 60% du chiffre d'affaires consolidé.

Risques juridiques

a) Réglementation

Le Groupe veille au respect de toutes les dispositions légales et réglementaires applicables dans ses relations avec l'ensemble de ses partenaires. En tant qu'acteur de l'industrie alimentaire, Grand Marnier est soumis à toutes les réglementations en matière d'hygiène, et de réglementation sur les produits alimentaires et les emballages.

b) **Marques**

La protection des marques fait l'objet d'une attention particulière des équipes juridiques internes assistées de conseils externes, qui interviennent auprès de tous tiers qui pourraient leur porter atteinte. Il n'existe aucun litige en cours.

c) Litiges

Le Groupe n'est partie à aucun litige significatif et n'a pas de risque inhérent à son activité.

Politique de la Société en matière de gestion de risques financiers

Des informations plus détaillées sont fournies dans le Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne.

a) Risque de liquidité

Le Groupe n'a pas de risque de liquidité du fait de ses excédents de trésorerie car il pratique une politique de placement prudente qui lui permet de disposer d'un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur le marché afin d'honorer ses engagements.

b) Risques de marché

Risque de change

Chacune des sociétés du groupe gère son risque de change. Compte tenu de son activité exportatrice, 75% du chiffre d'affaires du groupe est facturé en devises étrangères, dont 85% en dollar US, alors que les dépenses de production sont libellées en euro et en pesos chilien.

La société mère couvre ses risques de change avec l'objectif de garantir le taux budgétaire. Elle ne couvre pas le risque de change portant sur l'actif net de ses filiales à l'étranger.

Une analyse de sensibilité du résultat net à la variation du dollar US, ainsi que les niveaux de couverture des flux prévisionnels 2015 pour le dollar US et le dollar canadien sont détaillés dans la Note 3.19 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque de taux d'intérêt

Le Groupe détient des actifs financiers significatifs. Il s'agit essentiellement d'OPCVM monétaires ou assimilés, de comptes à terme, et de contrats de capitalisation.

Les emprunts en euros sont à taux fixes, tandis que les emprunts en US dollars au Chili sont à taux variables.
Les emprunts en US dollar à moyen terme ont fait l'objet d'un swap de taux.

La société privilégie les placements de la trésorerie d'exploitation dans des fonds monétaires purs en euros et sur des durées courtes ou dans des comptes à terme.

Risque de crédit

Compte tenu de la très grande dispersion de ses clients à travers le monde et de la qualité des grands réseaux de distribution internationaux sur lesquels il s'appuie (Moët Hennessy, Diageo…), le Groupe considère qu'il n'est pas exposé à un risque de crédit significatif.

Risque de contrepartie et risque sur actions

La Direction Financière a pour mission de préserver les liquidités de la société dans le cadre d'une politique de gestion prudente des placements.
Les contreparties sont retenues en fonction d'un niveau de notation minimum.
La notation à long terme Standard & Poor's des partenaires financiers doit être au minimum de niveau « A ».
L'exposition du Groupe au risque des marchés actions est limitée à la détention d'actions d'autocontrôle.
Au 31 décembre 2014, le Groupe Marnier Lapostolle détenait 2 547 actions propres (hors contrat de liquidité).Ces actions sont portées en déduction des capitaux propres dans les comptes consolidés. Sur la base du dernier cours de bourse, la valeur des actions propres détenues à cette date s'élevait à 11 321 K€.

Risques industriels et environnementaux

L'établissement de Bourg Charente est classé, et travaille en coopération avec la DRIRE. Le récent programme d'investissement a pris en compte les dernières réglementations en matière de protection de l'environnement.

Politique d'assurance

La Société est titulaire pour ses sites industriels d'un contrat dommages multirisques avec un volet périls dénommés et non dénommés et la garantie des pertes d'exploitation consécutives.

RAPPORT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

En application de l'article L. 225-102-1 alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous présentons ci-dessous les informations relatives à la manière dont la Société des Produits Marnier-Lapostolle prend en compte les conséquences sociales, environnementales et sociétales de son activité.

Le périmètre du rapport RSE 2014 comprend la Société des Produits Marnier-Lapostolle en France incluant les fabrications de Grand Marnier® et celle des vins Château de Sancerre, ainsi que la fabrication des vins Lapostolle au Chili.

INFORMATIONS SOCIALES 2014

La politique de gestion des ressources humaines de la Société vise à valoriser les compétences, offrir des conditions de travail sécurisées et assurer un dialogue social satisfaisant.

Effectifs

Au 31 décembre 2014, l'effectif total de la **Société des Produits Marnier-Lapostolle (en France)** était de 292 salariés (271 contrats à durée indéterminée et 21 contrats à durée déterminée), par rapport à 295 salariés au 31 décembre 2013. Cet effectif se répartit en 180 hommes et 112 femmes.

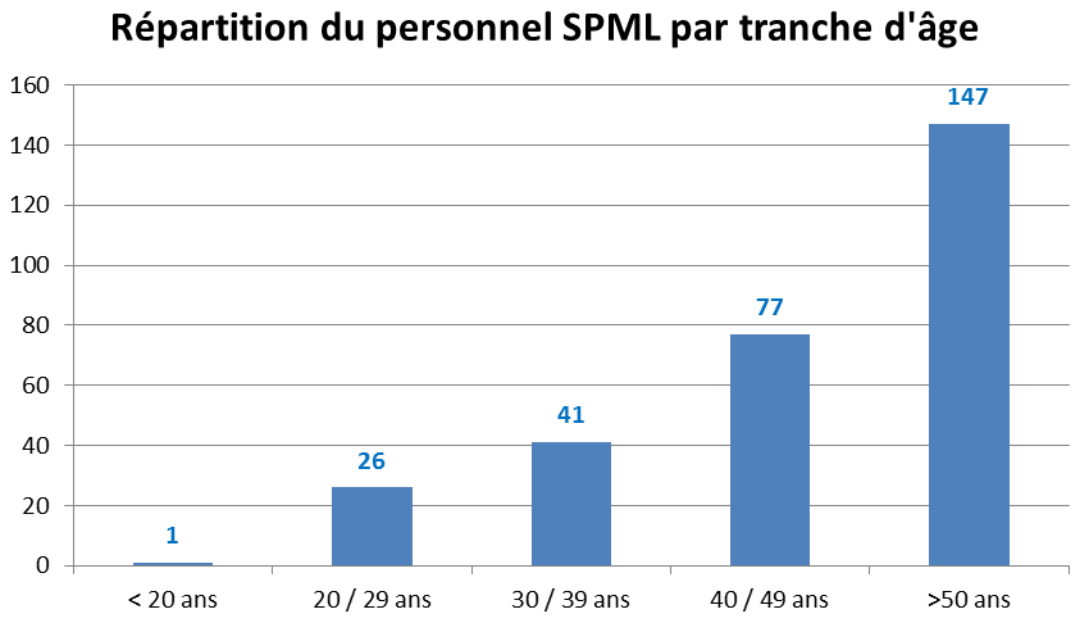

L'effectif est répartit en cinq sites :

Paris	: 137 personnes incluant le personnel des Salons et Boutiques et 29 VRP
Sancerre	: 28 personnes
Gaillon	: 89 personnes
Bourg	: 19 personnes
Les Cèdres	: 19 personnes

Au cours de l'année 2014, la SPML a enregistré 20 départs de salariés sous contrat à durée indéterminée : 9 départs en retraite, 6 démissions, 2 licenciements (dont 1 pour inaptitude), 3 ruptures conventionnelles.

Elle a procédé à 9 embauches en contrat à durée indéterminée.

Au 31 décembre 2014, l'effectif total de **Lapostolle au Chili** était de 146 salariés (117 contrats à durée indéterminée et 29 contrats à durée déterminée).Cet effectif se répartit en 85 hommes et 61 femmes.

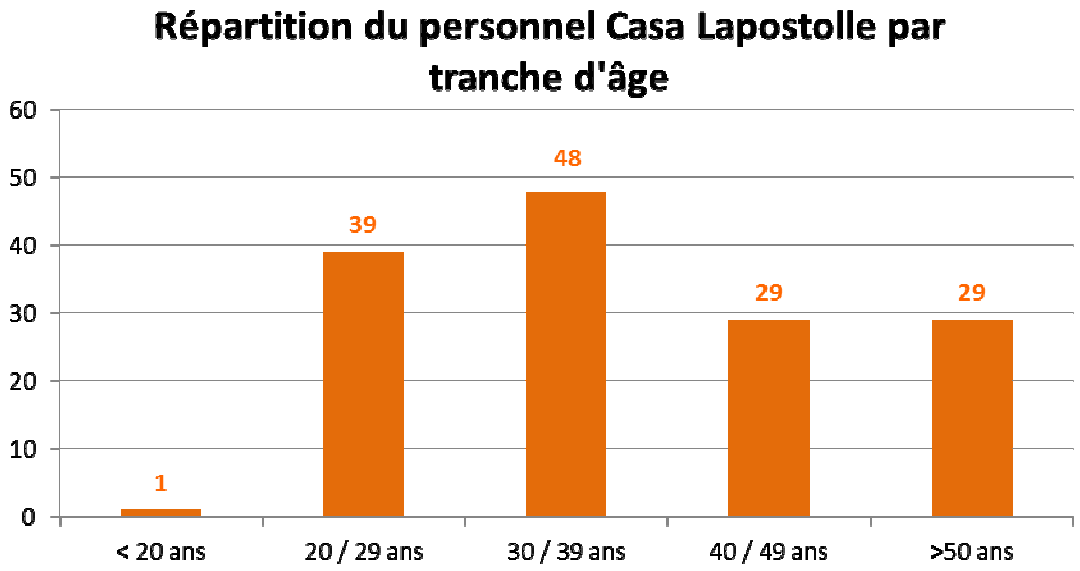

Au cours de l'année 2014, Lapostolle a enregistré 18 départs de salariés sous contrat à durée indéterminée : 15 démissions, 3 licenciements.

Elle a procédé à 12 embauches en contrat à durée indéterminée.

Sous-traitance et travailleurs extérieurs

Le Groupe Marnier-Lapostolle a recours à du travail temporaire pour ses activités saisonnières.

En 2014, en France, le nombre moyen mensuel de travailleurs temporaires a été de 6 et la durée moyenne des contrats d'intérim de 16 jours de travail.

La Société a par ailleurs recours en France à la sous-traitance pour des contrats de prestations comme le ménage et le gardiennage du Siège.

Organisation du travail, absentéisme

En France, la durée du travail est de 35 heures hebdomadaires par accord de modulation annuelle au Siège, à Aubevoye et Bourg Charente. Elle est de 35 heures par semaine à Saint Jean Cap-Ferrat et de 38 heures pour les hommes et 36 heures pour les femmes à Sancerre.

Les absences ont représenté 2933 jours ouvrés dont 2533 jours de maladie, 262 jours d'accidents de travail et 138 jours de maternité. Ces chiffres sont en diminution de 3,45% par rapport à 2013, essentiellement dû à une baisse des jours de congés maternité ou paternité.

Au Chili, la durée du travail est de 45 heures hebdomadaires. Les absences ont représenté 1674 jours ouvrés dont 653 jours de maladie, 116 jours d'accidents de travail, 845 jours de maternité et 60 jours pour autre cause.

Formation

En France, le budget de formation représente 0,9 % de la masse salariale et 1,6% lorsque l'on intègre le financement de l'alternance et des congés individuels de formation. En 2014, 96 salariés ont suivi un stage de formation pour un total de 1.937 heures de stages rémunérées.

Au Chili, 1759 heures de formation ont été dispensées, ce qui représente 0,53% de la masse salariale.

Rémunérations

En France, la masse salariale brute de 2014 s'est élevée à 14.362.948 € (source : DADSU 2014), en baisse de 0,09 % par rapport à l'exercice précédent.

Au Chili, les salaires sont revus périodiquement pour tenir compte de l'inflation dans le pays.

Intéressement et participation

En France, un accord triennal d'intéressement global au résultat de l'entreprise existe en complément de la Participation légale.

Les montants globaux de participation et d'intéressement sont :

	2012	**2013**	**2014**
Participation	283 807 €	992 973 €	566.822 €
Intéressement	225 000 €	284 500 €	332.000 €

Au Chili, il n'y a pas d'accord de participation ou d'intéressement.

Relations professionnelles

En France, le Comité Central d'Entreprise, qui comprend 10 membres, s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2014. Il est doté d'un budget de 184.870 €.

La législation au Chili ne prévoit pas de Comité d'entreprise.

Hygiène, Sécurité et Conditions de travail

En France, en matière de sécurité, 11 accidents du travail sont survenus au cours de 2014, ayant entraîné la perte de 262 jours de travail.

La société travaille régulièrement pour apporter des améliorations aux conditions de travail et de sécurité.

Elle réalise ainsi des travaux et investissements dans ce but et renouvelle périodiquement les équipements de protection individuelle.

Ces questions sont abordées lors des réunions régulières avec les représentants du personnel dans le cadre des Comités d'Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail pour les sites de plus de 50 salariés (au Siège et à Aubevoye), ou des réunions avec la Direction.

Dans chaque établissement, il est procédé à la mise à jour du document d'évaluation des risques professionnels.

Il n'y a pas eu d'accord signé en matière de santé et de sécurité au travail.

Au Chili, un responsable sécurité est nommé pour évaluer et améliorer la sécurité aux postes. Plusieurs postes ont ainsi été aménagés au cours de l'année. Les données fournies par Casa Lapostolle en matière de sécurité et conditions de travail, notamment celles relatives aux accidents de travail sont en cours de fiabilisation.

Dépenses à caractère social

En France, la contribution globale aux œuvres sociales a été de 388.950 €.en 2014

Il convient d'y ajouter des prestations complémentaires de retraite pour 1.125.955 €. Ce plan de retraite « maison », a été gelé en 2005 et ne concerne que les salariés qui avaient au moins 10 ans d'ancienneté à cette date. La gestion des fonds est assurée en interne.

Au Chili, l'entreprise participe financièrement à différents évènements sociaux auxquels participe le personnel permanent : évènements festifs (vendanges, fêtes nationales, Arbre de Noël).

Mesures prises en faveur de l'égalité hommes – femmes

Le Groupe tient compte des objectifs d'égalité professionnelle entre hommes et femmes et prend les mesures nécessaires pour y parvenir.

Il s'attache notamment à une stricte égalité salariale à compétence et niveau d'expérience égale.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

14 travailleurs handicapés ont été employés au cours de l'exercice au sein des établissements de la Société en France.

Au Chili, il n'y a pas de travailleur reconnu handicapé.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail et lutte contre les discriminations

Le Groupe s'attache à promouvoir et respecter les stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives au respect du droit syndical (la liberté d'association et droit de négociation collective). Il n'est pas concernée par le travail forcé ou obligatoire ni le travail des enfants.

En France, la Société respecte les règles de vigilance et de lutte anti-discrimination posées par le cadre légal et jurisprudentiel français et européen en matière de recrutement et d'emploi.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES 2014

Périmètre du rapport environnemental

Le périmètre du rapport environnemental comprend :

- les sites industriels de fabrication de spiritueux dont le Grand Marnier® : le site de Bourg-Charente (16) et le site d'Aubevoye (27)
- le site viticole et vinicole de Sancerre (18) pour l'élaboration des vins Château de Sancerre
- le site viticole et vinicole de Lapostolle au Chili pour l'élaboration des vins Lapostolle

Le siège social de la Société des Produits Marnier-Lapostolle n'est pas inclus dans le périmètre en raison du faible impact environnemental.

Enjeux et engagement

La mise en œuvre de la démarche environnementale repose sur un engagement fort de la Direction de la Société.

A ce titre, la Société s'est engagée dans une démarche de certification ISO 14001 de ses sites de production :

- En France, les sites de fabrication de spiritueux (le site d'Aubevoye (27) et le site de Bourg-Charente (16)) ont été certifiés ISO 14001 en octobre 2014.
- Au Chili, le site viticole et vinicole de Lapostolle est certifié ISO 14001 depuis 2011.

La certification des sites France de fabrication de Spiritueux a été une étape clé dans la vie de l'entreprise. Elle a permis d'améliorer la maîtrise industrielle en créant un pilotage efficace des aspects environnementaux liés aux activités de chaque site. Elle a également l'occasion d'impliquer l'ensemble des salariés qui sont les acteurs de la performance environnementale au jour le jour.

Des actions de formation et d'information sont réalisées de façon à impliquer tous les acteurs intervenant au cours de la chaîne d'élaboration de nos produits dans un souci d'amélioration continue. Ces actions consistent notamment à :

- sensibiliser nos viticulteurs ou ceux travaillant pour nous à la sécurité alimentaire, notamment l'utilisation des produits phytosanitaires
- sensibiliser les salariés aux impacts environnementaux liés à leur activité
- former à la maîtrise des situations d'urgence sur nos sites industriels

Afin de coordonner les actions permettant de limiter l'impact des activités sur l'environnement, la Société a mis en place une politique Qualité Environnement qui s'articule autour des objectifs suivants :

• Promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de la biodiversité
• Economiser l'énergie
• Etre attentif à la gestion de l'eau
• Réduire l'impact des déchets
• Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à nos activités
• Prévenir tout risque de pollution sur nos sites industriels
• Promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de la biodiversité

Accompagnement des viticulteurs fournissant les eaux de vie de Cognac

Dans le cadre de sa politique qui vise à fournir à ses clients des produits sans risque sanitaire, et afin de satisfaire aux exigences réglementaires, la société développe conjointement avec ses fournisseurs une démarche HACCP (Hazard Analysis Critical Control Points).

Tous les fournisseurs, viticulteurs et distillateurs, ont ainsi été formés à cette démarche. Des audits réguliers sont réalisés afin d'évaluer le respect des exigences de sécurité alimentaire HACCP. Parmi les points particulièrement suivis figurent la traçabilité et le respect des bonnes pratiques environnementales définies par la région de Cognac, en particulier dans le domaine de l'utilisation des produits phytosanitaires.

En 2014, 25 viticulteurs ont ainsi été audités et ont montré leur forte implication dans la démarche HACCP.
De plus, 14 visites ont été réalisées auprès des viticulteurs et bouilleurs professionnels afin de vérifier la conformité aux exigences de l'AOC Cognac.

Culture raisonnée et expérimentation de pratiques biologiques pour les vignobles Château de Sancerre

Concernant les vignobles servant à élaborer les vins Château de Sancerre, la Société poursuit ses efforts pour limiter l'utilisation de produits phytosanitaires en privilégiant la défense immunitaire de la vigne et le recours aux amendements organiques. Pour cela, elle sensibilise et accompagne l'équipe des vignerons dans ce sens.

La principale préoccupation concerne la **lutte contre la pourriture des raisins**. Aujourd'hui, elle repose sur des méthodes de luttes prophylactiques, c'est-à-dire que la vigne est conduite de façon à ce que les maladies ne se développent pas :

- L'enherbement permet de réduire la vigueur de la plante et d'absorber le surplus d'eau qui peut faire gonfler et fragiliser les baies.
- La taille et l'ébourgeonnage sont réalisés de manière à éviter l'entassement de la végétation. L'air circule entre le feuillage et assainit les grappes. Les champignons (pourriture grise) se développent lorsque que l'hygrométrie est importante.
- L'effeuillage permet aussi d'aérer la zone des grappes afin de limiter la pourriture.

La campagne 2014 n'a nécessité aucune couverture d'anti pourriture chimique sur l'ensemble du vignoble. Il a été réalisé, mi-août, un poudrage à base de calcaire qui a permis d'assécher les champignons générant la pourriture grise. Ayant bénéficié d'un très beau temps sec et chaud en arrière-saison, il n'y a pratiquement pas eu de botrytis à la récolte.

Une attention particulière est donnée pour **préserver la qualité des sols** :

- Pour limiter l'érosion, les sols sont enherbés entre les rangs sur la bande de roulement. Cela permet de diminuer la vitesse de ruissellement, de dégrader les molécules chimiques et de retenir la terre.

  En 2014, l'ensemble du domaine a été désherbé de façon mécanique. Ceci demande plus de temps et une grande réactivité des salariés lorsque les conditions météo sont favorables. Seulement, au stade véraison, étant donné l'été pluvieux, il a été nécessaire d'utiliser un herbicide foliaire (glyphosate) sur les tâches de liserons. A ce stade, il faut éviter le travail du sol pour ne pas minéraliser la matière organique qui développe rapidement le botrytis. Les autres graminées ont été coupées par rotofil à dos d'homme.

- Les engrais utilisés sont des amendements organiques (à base de matière organique). En 2014 des amendements organiques incluant des microorganismes présents dans les litières de sous-bois ont été réalisés. Ce type d'amendements réactive la vie microbienne du sol et favorise une meilleure libération et valorisation des nutriments présents dans le sol par les microorganismes. (Le sol est plus autonome et vivant). Ces amendements ont été épandus prioritairement dans des vignes où une baisse de vigueur était observée et où le taux de matière organique était trop élevé.

- Les sarments de vignes sont broyés et se dégradent sur les sols contribuant à son enrichissement.

Depuis quelques années, une **expérimentation de cultures biologiques** est réalisée sur certaines parcelles de vignoble Château de Sancerre. Elle concerne 10 hectares sur 56 (17%).
En 2014, les conditions météorologiques ont permis de conduire en culture biologiques ces parcelles. Les essais ont été validés pour l'ensemble des maladies, même si fin juillet la pression du mildiou était intense.

Sur les autres parcelles de vignoble Château de Sancerre, qui représentent 46 hectares, une culture raisonnée est appliquée. Les traitements ne sont pas systématiques, mais dépendent de la pression et du risque de maladie. Dans la mesure du possible, l'application de ces traitements est retardée et limitée.

Enfin, la Société accorde une attention particulière à la **gestion des produits phytosanitaires** afin de limiter les risques de pollution. Ainsi les emballages usagés de produits phytosanitaires sont récupérés et envoyés pour être traités dans un centre de tri spécialisé.

De même les eaux de rinçage des pulvérisateurs sont stockées séparément dans une citerne et sont pompées pour être transportées dans un centre de traitement collectif spécifique pour les effluents phytosanitaires. Ce centre est géré par les vignerons de Sancerre sous forme de coopérative agricole (CUMA).

Agriculture biodynamique certifiée pour les vignobles des vins du Chili

La société Lapostolle s'est engagée depuis plusieurs années vers une agriculture durable pour l'ensemble de son vignoble.

Elle a obtenu la certification biodynamique de son vignoble depuis 2011. Ainsi, l'ensemble des vignes ont été certifiées 100% biodynamique par l'organisme de certification environnemental allemand CERES (Certification of Environmental Standards) en accord avec les exigences chiliennes, nord-américaines et européennes relatives à la certification biologique et bio-dynamique.

Ce recours à l'agriculture biodynamique pour le vignoble permet de protéger les ressources naturelles en excluant notamment l'usage d'engrais chimiques de synthèse et de pesticides de synthèse. L'utilisation de produits naturels est favorisée. Ces pratiques respectueuses de l'environnement permettent également de protéger la biodiversité de la faune et de la flore alentours de façon à maintenir la qualité du terroir.

• Economiser l'énergie

La réduction de la consommation d'énergie est une priorité pour la Société. Dans nos *sites industriels de fabrication de spiritueux*, la consommation énergétique représente le premier impact environnemental. C'est pourquoi des actions ont été mises en place pour économiser l'énergie, notamment :

- installation de compresseurs variables, plus économe en électricité, pour la fourniture d'air comprimé sur le site de Bourg-Charente et sur le site d'embouteillage d'Aubevoye
- optimisation de l'organisation de l'atelier de conditionnement sur le site d'embouteillage d'Aubevoye
- amélioration de l'éclairage existant par des mesures simples : remplacement des ampoules, nettoyage des skydoms et des réceptacles de néons sur le site d'embouteillage d'Aubevoye
- réglage des climatiseurs sur le site de Bourg-Charente

- sensibilisation des équipes contre le gaspillage énergétique

Ces mesures ont permis d'économiser 23% de la consommation électrique rapportée au nombre d'unités produites sur les sites de fabrication de spiritueux (sites de Bourg-Charente et site d'Aubevoye) par rapport à l'année précédente, à périmètre constant.

Enfin la réorganisation industrielle des *sites industriels de fabrication de spiritueux,* avec notamment la fermeture du site de Neauphle-le-Château fin 2012, a permis de générer des économies importantes :

- 36% de réduction de la consommation électrique rapportée au nombre de produits conditionnés en 4 ans

- 51% de réduction de la consommation de gaz rapportée au nombre de produits conditionnés en 4 ans

• Etre attentif à la gestion de l'eau

La Société est particulièrement attentive à la gestion de la **ressource en eau**, et s'attache à en limiter la consommation.

Ainsi concernant *les vins Château de Sancerre*, la filtration des vins est réalisée avec un filtre dit tangentiel, particulièrement économique en eau lors des nettoyages. Il nécessite environ 3 fois moins d'eau qu'un filtre à terre. Ce filtre n'utilise pas d'intrants tels que les terres de filtrations qui sont nocives pour l'utilisateur et l'environnement en raison de la fine taille de leurs particules.

Concernant les *sites industriels de fabrication de spiritueux* dont le Grand Marnier®, la Société des Produits Marnier-Lapostolle a mis en place un indicateur relatif au suivi des consommations d'eau : la consommation d'eau rapportée au nombre de produits conditionnés a ainsi diminué de 28% en 3 ans. Cette réduction s'explique essentiellement par la réorganisation industrielle avec la fermeture du site de Neauphle-le-Château fin 2012, et l'optimisation des process sur les nouveaux sites.

De même, la Société est attentive à améliorer la qualité et le traitement des **effluents générés**.

Ainsi, concernant les effluents de vinasses sur le site de Bourg-Charente, la Société est actionnaire de REVICO, entreprise locale qui procède au traitement et à la valorisation des sous-produits du Cognac, notamment pour la fabrication de biogaz.

Concernant les *vins Château de Sancerre*, la société a participé financièrement à la construction d'un centre de traitement des effluents à Sancerre. Les effluents de la cave de Sancerre sont traités par ce centre collectif, ce qui permet de rejeter de l'eau répondant aux normes des rejets en milieu naturel.
Les lies et les marcs de raisins liés à la fabrication des vins Château de Sancerre sont collectés puis distillés. Un centre de méthanisation est en construction pour traiter les marcs distillés et les effluents de la distillerie.

Concernant les *sites industriels de fabrication de spiritueux*, des améliorations constantes sont réalisées afin de maîtriser les rejets dans le milieu naturel. Ainsi en 2011, sur le site d'Aubevoye, le dispositif de séparations des eaux de pluies toiture / parking a été modernisé, avec pose de trois séparateurs d'hydrocarbures pour les eaux de pluies parking - voierie. Sur le site de Bourg-Charente,

Concernant les *vins du Chili*, la certification biodynamique du vignoble des vins du Chili présente un avantage immédiat pour la gestion des eaux usées par rapport à une agriculture traditionnelle : en effet, les eaux de lavage du matériel agricole ne contiennent pas de produits chimiques de synthèse dans la mesure où les produits utilisés pour le traitement de la vigne sont tous biologiques.
Concernant les effluents vinicoles, les deux caves de Clos Apalta et de Cunaco ont leur propre installation de traitement. Ces installations fonctionnent à partir de plantes filtrantes et de bactéries et permettent d'obtenir une eau de qualité satisfaisante.

• Réduire l'impact des déchets

La société s'attache à réduire la consommation de matières premières non renouvelables avec l'aide des collaborateurs internes et externes.

Ainsi, les matières premières, verre et cartons notamment, sont issues de productions réalisées à partir de matériaux recyclés.

Parallèlement, un travail conjoint mené depuis 2009 avec nos fournisseurs a permis d'optimiser les quantités de matières mises en œuvre pour fabriquer nos emballages carton : réduction des dimensions des caisses Grand Marnier® qui sont mieux ajustées aux bouteilles, raccourcissement des rabats, optimisation des croisillons, chaque référence d'emballage a ainsi été améliorée de façon à nécessiter moins de matière papier pour sa fabrication.

Enfin la Société est particulièrement attentive à organiser le tri des déchets qui sont des ressources potentielles pour le recyclage. Ainsi, la totalité des matières recyclables (cartons, verres, plastiques) est revendue à des récupérateurs et remise dans le circuit du recyclage.

• Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à nos activités

La société a mené une politique active d'optimisation des flux logistiques afin de réduire le nombre de kilomètres parcourus sur route pour le transport de marchandises et la consommation globale de carburant.

Concernant les flux logistiques liés à l'approvisionnement de nos emballages, la Société a recours à des fournisseurs de verre qui sont situés le plus proche possible de notre site d'embouteillage, ce qui limite la distance parcourue par les camions de transport. Concernant les autres approvisionnements, l'optimisation réalisée a été de regrouper différentes commandes de marchandises par zones afin de pouvoir transporter par camions complets.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les vins du Chili

Concernant les *vins du Chili*, la société Lapostolle a obtenu depuis 2009 la certification CarbonNeutral qui reconnait les efforts fournis pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment grâce à l'allègement des bouteilles de vins.

• Prévenir tout risque de pollution sur nos sites industriels

La Société continue de mener une politique active concernant la prévention du risque d'accident technologique dans ses installations classées. Des exercices sont périodiquement réalisés afin de tester les scénarios d'urgence qui ont été définis.

En 2013, un local de charge a été construit sur le site d'Aubevoye pour maîtriser les rejets d'hydrogène générés lors de la charge des batteries de chariots élévateurs.

Concernant le risque de pollution sonore lié aux activités, des études menées sur les sites concernant les niveaux sonores en limite de propriété (diurnes et nocturnes) ont été vérifiées. Les valeurs mesurées sont très inférieures aux valeurs limites réglementaires. Les sites n'amènent donc pas de nuisances sonores à leur entourage.

Enfin la certification ISO 14001 obtenue en octobre 2014 sur les sites de fabrication de spiritueux, permet d'améliorer la maîtrise des impacts environnementaux liés à l'activité en situation normale mais aussi en situation accidentelle. Des exercices incendie ont permis d'améliorer la réactivité des équipes, notamment un exercice incendie a été réalisé en 2014 en présence des pompiers sur le site de Bourg-Charente.

Par ailleurs, il est notable que la fermeture du site de Neauphle (fermeture effective fin 2012 et dossier administratif clos) a mis en évidence l'absence de pollution malgré l'ancienneté du site.
Le montant des garanties pour risques en matière d'environnement s'élève à 5 millions d'euros. La Société n'a pas lieu de mettre en place des provisions pour risques en matière d'environnement.

• Nos indicateurs

Sites industriels de fabrication de spiritueux SPML	2010*	2011	2012	2013	2014	Evolution 2010 / 2014
Consommation d'électricité (kWh / millions cols)	194 096	178 060	181 121	161 490	125 137	-36%
Consommation gaz (kWh /millions cols produits)	313 570	263 653	222 284	187 025	153 118	-51%
Consommation eau (m3 / millions cols produits)	1 207	1 224	1 141	864	873	-28%

*2010 : année de référence avant la réorganisation industrielle (fermeture du site de Neauphle le Château en 2012)

Tous sites (vins et spiritueux)	2013	2014	Evolution 2013 / 2014
Consommation d'électricité (kWh / millions cols)	223 908	189 144	-16%
Consommation gaz + fuel (kWh /millions cols produits)	215 894	192 383	-11%
Consommation eau (m3 / millions cols produits)	1 800	1 692	-6%

INFORMATIONS SOCIÉTALES 2014

- Nos responsabilités en tant qu'acteur de la vie locale et sociale

La Société est attentive à l'impact de ses activités sur l'emploi. Ainsi suite à la réorganisation industrielle qui a abouti à la fermeture du site de Neauphle-le-Château fin 2012, le personnel a été reclassé sur les autres sites existants toutes les fois où cela a été possible, et un accompagnement a été donné pour réussir cette transition.
La Société adhère aux associations professionnelles telles que la FFS (Fédération Française des Spiritueux) et le BNIC (Bureau National Interprofessionnel du Cognac). Elle est également actionnaire de REVICO pour le traitement des vinasses dans la région Cognac.

La Société favorise le recours à des entreprises locales pour certaines de ses activités telles que le traitement des déchets, le ménage, le travail intérimaire. Elle travaille avec des fournisseurs en France lorsque cela est possible, par exemple pour la fourniture des capsules de surbouchage ou des bouteilles en verre, ce qui contribue également à la réduction des gaz à effet de serre générés par son activité.

La Société développe depuis plusieurs années un partenariat avec l'école d'ingénieurs Agro Paris Tech Massy et accueille régulièrement des étudiants en projet de thèse.
Elle a créé en 1974 l'association des Jeunes Restaurateurs de France dont le but est de favoriser les échanges entre les membres de la profession. Forte de son succès, cette association s'est développée et est devenue l'association des Jeunes Restaurateurs d'Europe dont la société est membre.
La Société anime également des modules de formation auprès des écoles hôtelières et des barmen.
La Société finance la Fondation Jacques Toja pour la promotion du théâtre.

La Société a obtenu le label « Entreprise du Patrimoine Vivant », décerné par l'État français aux entreprises qui font vivre les savoir-faire artisanaux et la tradition d'excellence française.

La Société ne mène aucune action qui pourrait favoriser la corruption.

Elle respecte la législation du travail en vigueur en matière de droits de l'homme.

• Nos responsabilités vis-à-vis de nos fournisseurs et sous-traitants

La Société entretient des relations privilégiées avec ses viticulteurs qu'elle accompagne et forme afin de promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement (voir § Informations Environnementales).

Concernant les autres achats, la Société est attentive à l'amélioration continue de la performance grâce à l'élaboration de cahiers des charges qui fixent les critères de performance attendus et qui sont ensuite suivis et évalués chaque trimestre conjointement avec les fournisseurs.

Des audits fournisseurs ou sous-traitants sont périodiquement réalisés afin de prendre en compte les aspects qualité, environnementaux et sociétaux.

• Nos responsabilités vis-à-vis de nos consommateurs

La Société est attentive à développer des produits de qualité et développe la démarche HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) sur ses sites. Les certifications ISO 9001 (management de la qualité) et IFS (International Food Standard) obtenues pour la fabrication de spiritueux mettent en évidence la maîtrise obtenue en termes de qualité et de sécurité alimentaire.

Concernant le risque lié à une consommation excessive d'alcool, l'entreprise est attentive à promouvoir une consommation responsable relayée dans sa stratégie marketing. Elle a également développé une démarche de sensibilisation en interne appelée PACTE (Prévention Alcool au Centre de Toute l'Entreprise). Chaque collaborateur est en effet ambassadeur de la consommation responsable. Cet engagement de consommation responsable est rappelé dans la Politique Qualité Environnement de la Société.

La Société est par ailleurs adhérente à Entreprise et Prévention, association qui réunit les principales entreprises du secteur des vins, bières et spiritueux et dont l'objectif est de lutter contre la consommation excessive ou inappropriée de boissons alcoolisées.

SARL Cabinet DE SAINT FRONT
AUDIT RSE
EXPERTISE JUDICIAIRE
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

SOCIETE DES PRODUITS MARNIER-LAPOSTOLLE
91 boulevard Haussmann
75008 PARIS

Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Aux actionnaires,
En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant (Cabinet de Saint Front - Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1055, liste des implantations et portée disponibles sous www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées de la SOCIETE DES PRODUITS MARNIER-LAPOSTOLLE présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société
Il appartient au Directoire de la **SOCIETE DES PRODUITS MARNIER-LAPOSTOLLE** d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce.

Indépendance et contrôle qualité
Notre indépendance est définie par les textes réglementaires et le Code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer notre indépendance et la conformité de nos travaux avec les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'OTI
Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère. (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 4 personnes entre le 28 octobre 2014 et le 14 avril 2015 pour une durée de 12 jours avec un audit du site de Sancerre le 7 novembre 2014.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et conformément à la norme professionnelle des experts comptables applicable aux attestations particulières.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons effectué les travaux suivants :

- nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables concernés, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;
- nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code du commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce;
- en cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Sur la base de ces travaux, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons identifié les personnes responsables de la mise en place du processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle des informations visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations.

Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application de ce processus et de ces procédures avec la Directeur des Ressources Humaines, le Directeur Administratif et Financier, le Directeur des Achats, le Directeur Qualité Sécurité Environnement, la Responsable Environnement

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Nous avons en particulier étudié :

- informations sociales : l'effectif total, les embauches et les licenciements, les conditions de santé et sécurité au travail, les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles ;
- informations environnementales : les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions, les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement, la consommation d'énergie ;
- informations sociétales : les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

Pour ces informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau de la SOCIETE DES PRODUITS MARNIER-LAPOSTOLLE, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 100% des effectifs.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère.

Toulouse, le 14 avril 2015
L'Organisme Tiers Indépendant,

Cabinet de Saint Front
Jacques de Saint Front

PROPOSITIONS DU DIRECTOIRE

APPROBATION DES COMPTES –PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous pensons que vous voudrez bien approuver les comptes sociaux au 31 décembre 2014 dégageant un bénéfice net comptable de 11 101 956 €, et les comptes consolidés de l'exercice 2014 se soldant par un résultat net consolidé – part du groupe – de 10 830 419 €, tels qu'ils vous sont présentés.

En ce qui concerne la détermination du bénéfice distribuable, nous vous rappelons que la Réserve légale ayant atteint son maximum, le bénéfice distribuable se déterminerait comme suit :

↳ **BENEFICE DE L'EXERCICE .....**	**11 101 956 €**
auquel il convient d'ajouter le Report à nouveau(*)	6 342 583 €

• **BENEFICE DISTRIBUABLE .....**	**17 444 539 €**

(*) dont 221 851 € correspondant au solde des dividendes afférents à l'exercice 2013, non versés pour les actions auto détenues par la société à la date de mise en paiement.

Nous vous proposons d'affecter ce bénéfice de la façon suivante :

↳ Attribution aux actionnaires d'un dividende de 100 € par action soit globalement **8.500.000 €**

☸ Dividende statutaire de 6 %	1 629 450 €	
☸ Dividende complémentaire	6 870 550 €	
↳ au Report à nouveau		8 944 539 €

• **TOTAL EGAL AU BENEFICE DISTRIBUABLE .....**		**17 444 539 €**

Il est précisé que les actions auto-détenues n'ouvrant pas droit à dividende, le montant total de la distribution pourra être amené à changer en fonction du nombre d'actions auto-détenues à la date de mise en payement du dividende : les dividendes attachés aux actions détenues par la Société seront virés au compte "Report à nouveau".

Chaque action donne droit **à un dividende total de 100 €.**

Nous vous rappelons que le Directoire dans sa séance du 6 janvier 2015 a décidé la mise en distribution d'un acompte sur dividendes d'un montant de 50 € par action.

Compte tenu de cet acompte, le solde du dividende (50 €) sera mis en paiement le 1er juillet 2015.

Conformément aux exigences de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les actionnaires sont informés que, dans les conditions définies par les lois et règlements en vigueur, ce dividende ouvre droit, pour les personnes physiques résidentes fiscales en France à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158 du Code Général des Impôts, soit 40 € par action.

Les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 21%. Le prélèvement effectué par la Société s'imputera sur l'impôt sur le revenu effectivement dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré.

Les actionnaires personnes physiques qui en ont fait la demande avant le 30 novembre 2014 pourront être dispensés de ce prélèvement si leur revenu fiscal de référence de l'année 2013 est inférieur à 50 000€ pour les contribuables célibataires, divorcés et veufs ou 75 000€ pour les contribuables soumis à imposition commune.

Les actionnaires personnes physiques non domiciliées en France supporteront en France une retenue à la source au taux de 21% (résidents de l'Union Européenne) ou de 30% (hors Union Européenne) qui pourra cependant être réduit (en général 15%) en application de la convention fiscale conclue entre la France et leur Etat de résidence, sous réserve du respect des conditions fixées dans ladite convention.

En outre, pour les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France la Société devra imputer également sur les dividendes leur revenant, le montant des prélèvements sociaux de 15,50 %.

En application de l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé les distributions de dividendes effectués au titre des trois exercices sociaux précédents.

Exercice	Dividende net par action	Nombre d'actions	Dividende distribué (éligible en totalité à l'abattement de 40% prévu par l'art. 158.3.2° du CGI)
2013	100 €	85 000	8 500 000 €
2012	100 €	85 000	8 500 000 €
2011	100 €	85 000	8 500 000 €

Nous vous demandons également de bien vouloir autoriser le virement du compte "Réserve de prévoyance" à un compte de réserves intitulé "Réserve pour actions propres" de la somme de 0 € représentant la valeur des titres acquis par votre Société au titre du programme de rachat.

PROGRAMME DE RACHAT

Nous vous rappelons qu'aux termes de votre assemblée générale mixte du 25 juin 2014, il avait été donné pouvoir au Directoire d'acquérir des actions de la Société dans les limites décidées par ladite assemblée ; cette autorisation avait été donnée pour une durée expirant le 25 décembre 2015 ; c'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir :

- renouveler l'autorisation donnée à votre Directoire, conformément à l'article 225-209 du Code de Commerce, d'acquérir, par tous moyens, des actions de la Société, en vue notamment de :

  - l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de service d'investissement conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF
  - l'annulation des titres ainsi rachetés dans le cadre d'une réduction de capital qui serait décidée ou autorisée par l'assemblée
  - l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en payement dans le cadre d'opérations de croissance externe étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital
  - la couverture de toute forme d'allocation d'actions à des salariés ou à des mandataires sociaux conformément aux dispositions du Code de Commerce
  - la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, réaliser toute opération conforme.

Les acquisitions d'actions pourront être réalisées par tous moyens dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière y compris par voie d'acquisition de bloc de titres.

- de fixer à 10 % du capital, soit à ce jour HUIT MILLE CINQ CENTS (8.500) actions, le nombre maximum d'actions pouvant être acquis en exécution de la présente autorisation.

Le prix maximum d'achat est fixé à 6.500 € ou la contre-valeur de ce montant à la même date en toute monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies.

En outre, nous vous proposons de :

◊ déléguer au Directoire, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

◊ conférer tous pouvoirs au Directoire, avec faculté d'en déléguer la réalisation à son Président, ou à son Directeur Général, pour préciser, si nécessaire, les termes de la présente autorisation, en décider et en effectuer la mise en œuvre, et notamment pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Cette autorisation expirera au plus tard dans dix-huit mois à compter de la présente assemblée. Elle se substitue, avec effet immédiat, à l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 25 juin 2014.

MANDATS DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Monsieur Pierre GODET Co-Commissaire aux comptes titulaire, a informé la Société que son cabinet fusionnait avec celui de Monsieur François LAMY, Co-Commissaire aux comptes titulaire de la Société et a démissionné de ses fonctions de Co-Commissaire aux Comptes Titulaire avec effet à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

En conséquence, Monsieur Pierre GODET sera remplacé par Monsieur Jean-Luc SFEZ Co-Commissaire aux comptes suppléant, conformément à la loi.

Nous vous proposons d'appeler aux fonctions de nouveau Co-Commissaire aux comptes suppléant :

Monsieur Benjamin Zeitoun, 22, place du Général Catroux 75017 Paris pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

MANDAT D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Claude de Jouvencel arrivant à expiration lors de la présente assemblée, nous vous proposons de le renouveler dans ses fonctions pour une période de trois années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

AUTORISATION D'ANNULATION D'ACTIONS

Sur un autre plan, nous vous demandons de bien vouloir autoriser votre Directoire à réduire le capital social par annulation de toute quantité qu'il décidera, des actions achetées en application du programme de rachat dans la limite autorisée par la loi.

Le nombre maximum d'actions pouvant être annulé par la Société – pendant une période de vingt-quatre mois prévue par la loi – est de 10 % des actions qui composent le capital de la Société, soit 8.500 actions.

Enfin, nous vous remercions de conférer tous pouvoirs au Directoire pour réaliser la ou les opérations d'annulation et de réduction de capital, modifier les statuts et accomplir les formalités requises.

Vos Commissaires aux comptes seraient amenés à établir un rapport spécial dans le cadre de l'opération de réduction de capital par annulation d'actions.

AUTORISATIONS D'AUGMENTATION DU CAPITAL

Nous vous rappelons qu'aux termes de l'assemblée générale mixte du 19 juin 2013, vous aviez délégué au Directoire, la compétence d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois et ce, pour une période de 26 mois. A la date du 19 août 2015, cette autorisation sera caduque.

Nous vous demandons, conformément aux dispositions du Code de Commerce, de bien vouloir déléguer à votre Directoire la compétence à l'effet de

- procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, par émission d'actions et de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la Société.

  Le montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme, ne pourrait être supérieur à 20.000.000 €, montant auquel s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre, pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société.

  Les autres clauses et modalités de cette délégation de compétence figurent à la onzième résolution soumise à votre approbation.

- procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible.

  Les autres clauses et modalités de cette délégation de compétence figurent à la douzième résolution soumise à votre approbation.

Ces délégations seraient valables pour une durée de 26 mois, en application des dispositions de l'article L. 225-129 alinéa III du Code de Commerce.

Vos Commissaires aux comptes ont établi un rapport spécial sur ces délégations de compétence qui a été mis à votre disposition au siège social.

AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS

Compte tenu de la proposition des délégations de compétence conférées à votre Directoire dans le cadre d'une augmentation de capital de la Société, nous vous proposons de bien vouloir vous prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues à l'article L443-5 et suivant du Code du Travail.

C'est ainsi que nous vous demandons de bien vouloir donner pouvoirs à votre Directoire à l'effet de réserver une augmentation de capital aux salariés dont le montant précis serait décidé par le Directoire - ne dépassant pas UN POUR CENT (1 %) du capital (27 157 500 €) -, soit la somme de 271 575 € (850 actions de 319,50 €).

Cette augmentation de capital étant réservée exclusivement aux salariés, les actionnaires devront renoncer à leur droit préférentiel de souscription.

Cette augmentation de capital réservée aura pour incidence, sur la situation des actionnaires, que la quote-part des capitaux propres ramenée à une action s'établira dans le nouveau rapport résultant de l'accroissement du nombre d'actions composant le capital social après augmentation.

Ladite autorisation serait consentie pour une durée de 18 mois à compter de l'assemblée.

Vos Commissaires aux comptes seraient amenés à établir un rapport spécial en ce sens.

Cette résolution n'est proposée que pour se conformer aux dispositions légales mais votre Directoire développant par ailleurs une politique salariale et d'intéressement - désapprouve ledit projet et invite les actionnaires à se prononcer pour le rejet de cette résolution.

MISE À JOUR DES STATUTS CONCERNANT LES RÈGLES D'INSCRIPTION EN COMPTE POUR PARTICIPER AUX ASSEMBLÉES

Un décret du 8 décembre 2014 a modifié la date et les modalités d'établissement de la liste des personnes habilitées à participer aux assemblées générales dans les sociétés anonymes. L'article R.225-85 du Code de commerce a été modifié.

Dans les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, le droit de participer aux assemblées générales d'actionnaires était subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire au troisième jour ouvré précédant l'assemblée

Ce délai a été réduit à deux jours ouvrés précédant l'assemblée.

Il vous sera demandé, en conséquence, de mettre à jour le paragraphe b) "Conditions d'admission aux assemblées" de l'article 19 "Assemblées générales" des statuts de la Société

DROIT DE VOTE DOUBLE LÉGAL

La loi 2014-384 du 29 mars 2014 ("loi Florange") a institué un droit de vote double légal dans les sociétés anonymes comme la nôtre, dont les titres sont admis aux négociations sur Euronext. Ce droit de vote double est accordé à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire.

La société a déjà prévu un droit de vote double attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

Le Directoire a considéré préférable de maintenir le droit de votre double après une durée de détention à trois ans. En conséquence, il ne vous est pas proposé de modifier les statuts de la Société.

INFORMATIONS DIVERSES

TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Vous trouverez en annexe le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

PRISES DE PARTICIPATIONS DE L'EXERCICE

NEANT

CESSION D'ACTIF

NEANT

ACTIONNARIAT

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2014

Au 31 décembre 2014, le montant du capital était de 27 157 500 € divisé en 85.000 actions de 319,50 € de nominal.

Ces actions sont toutes de même catégorie et cotées au Compartiment B d'Euronext Paris. L'action a clôturé l'exercice au cours de 4 445 €, soit une hausse de 14% sur l'exercice.

Nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales qui possédaient au 31 décembre 2014 un nombre d'actions de la Société correspondant à l'un des seuils prévus par l'article L. 233-13 du Code de Commerce.

	% du capital	Nombre d'actions	% des droits de vote	Nombre de droits de vote	
				AGO	AGE
Famille Jacques MARNIER LAPOSTOLLE	>15	13 876	20,51	26 502	27 502
Famille Sylvia de GASPERIS	>15	12 794	19,26	23 588	24 588
Famille Antoinette COURY	>15	13 647	20,5	26 275	27 275
Autocontrôle:					
MARNIER-LAPOSTOLLE INC.	0,47	400	0		
Autodétention	2,52	2 147	0		

Nous vous précisons que, nonobstant (i) la présomption légale existant entre une société et ses dirigeants (ii) la signature d'engagements Dutreil entre certains membres des familles, chacune des familles ci-dessus considère qu'il n'existe pas entre elles une action de concert dans la mesure où :

a) aucun pacte n'a été signé entre lesdites familles,
b) aucun accord extrastatutaire n'a été conclu, sous quelque forme que ce soit, afin de mettre en œuvre une politique commune vis-à-vis de la société ;

Par ailleurs, aucune des familles ci-dessus n'a conclu d'accord en vue d'obtenir le contrôle de la société ; en outre, si les membres de chaque famille exerçant des mandats de direction œuvrent au mieux des intérêts sociaux, aucun objectif commun assorti d'une dimension contraignante n'a été défini qui viendrait limiter la liberté de décision de l'un des membres de chaque famille.

ACTIONNAIRES NOMINATIFS DÉTENANT PLUS DES DEUX TIERS DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE

NEANT

CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Nous vous rappelons que la société a confié, à Kepler Cheuvreux la gestion d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement et approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) du 22 mars 2005.

A la clôture de l'exercice, la Société autodétenait ainsi au titre de ce contrat de liquidité 54 titres pour une valeur de 240 K€.

PARTICIPATIONS DIRECTES OU INDIRECTES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DÉCLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Nous n'avons été informés d'aucun franchissement de seuil au cours de l'exercice 2014.

PARTICIPATIONS DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément à l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2014, les salariés ne détenaient, au sens de l'article L. 225-180, aucune action de la Société.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 3 du Code de Commerce, nous vous indiquons en annexe les mandats, ainsi que toutes fonctions salariées ou non, exercés au sein de votre Société, de ses filiales et de toutes sociétés tierces, françaises ou étrangères, de chaque Mandataire social.

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous indiquons en annexe la rémunération et les avantages de toute nature de chaque Mandataire social, concernant respectivement votre Société et ses filiales.

Nous vous rappelons que le Président du Directoire et le Directeur Général du Directoire bénéficient d'un complément de retraite lié à leur mandat social mis en place par la Société; conformément à la loi TEPA, le Conseil d'administration a soumis cet avantage "retraite" à l'atteinte de différents indices de performance, ratifiés aux termes de votre assemblée générale mixte du 12 juin 2008.

Lors du renouvellement de leur mandat, le Conseil de Surveillance a confirmé le 25 juin 2014 les indices de performances antérieurement fixés. Les performances sont appréciées :

- ✓ soit, au titre des trois exercices précédant celui au cours duquel un des deux dirigeants viendrait à prendre sa retraite ou être mis à la retraite, la moyenne du résultat d'exploitation consolidé par rapport au chiffre d'affaires consolidé est supérieure à 20,74 %

- ✓ soit, il est constaté une augmentation des volumes vendus par le Groupe d'au moins 1,5 % par an entre la moyenne du litrage consolidé réalisée par le Groupe lors des trois exercices précédant celui au cours duquel le dirigeant sera mis à la retraite ou aura pris sa retraite et la moyenne du litrage réalisé de 2002 à 2007, soit 1.146.976 caisses de 9 litres.

S'agissant de la première assemblée depuis le renouvellement de leur mandat, nous vous demandons d'approuver, la subordination au respect des conditions de performance fixées par le Conseil de Surveillance, de la réalisation de l'engagement pris par la Société en faveur de Monsieur Jacques MARNIER LAPOSTOLLE, en cas de cessation de son mandat de Président du Directoire et de Monsieur François de GASPERIS, en cas de cessation de son mandat de Directeur Général du Directoire.

Les autres membres du Directoire ne bénéficient pas de régime de retraite supplémentaire.

RAPPORTS SUR LES PROCEDURES INTERNES

Par ailleurs, conformément à l'article L. 225-37 du Code de Commerce, il vous est présenté en annexe :

- un rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société ;

- un rapport de vos Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE (article L.621-18-2 du Code monétaire et financier)

Conformément aux articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code Monétaire et financier, nous vous présentons en annexe un état récapitulatif des opérations supérieures à 5 000 € réalisées au cours de l'exercice par les dirigeants et les personnes mentionnées aux articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code Monétaire et Financier.

AUGMENTATIONS DE CAPITAL – DELEGATIONS DE POUVOIRS ET AUTORISATIONS EN COURS

Délégations de pouvoirs et autorisations en cours, et rachat d'actions propres

Indépendamment du présent rapport, un rapport complémentaire récapitulant les délégations de pouvoirs et les autorisations conférées au Directoire, est résumé ci-après.

RACHAT D'ACTIONS EN VUE DE LEUR ANNULATION (HORS CONTRAT DE LIQUIDITÉ)

Nous vous informons que la société n'a pas utilisé l'autorisation donnée par l'assemblée générale pour acquérir des actions dans le cadre du programme de rachat d'actions en vue de leur annulation.

Au 31 décembre 2014, la Société auto-détenait 2 147 actions. Leur valeur comptable au 31 décembre 2014 s'élevait à 9 384 K€.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Nous vous informons que les comptes de l'exercice 2014 prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts. Le montant de ces dépenses et charges s'élève à 41 916 € et l'impôt supporté de ce fait à 14 377 €.

LISTE DES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Conformément à la loi, est mise à votre disposition au siège social une liste des conventions et engagements réglementés passés par la Société des Produits Marnier Lapostolle et portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Par ailleurs, nos Commissaires aux comptes ont établi un rapport spécial sur les conventions règlementées de votre Société qui est disponible au siège social.

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-102-1 DU CODE DE COMMERCE :

Les conventions réglementées intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, sont les suivantes :

- Convention entre les sociétés Lapostolle et AMLLLP (dont Madame Alexandra Marnier Lapostolle est associée).

Facturation par AMLLLP à Lapostolle au titre de l'exercice 2014 : 451 000 £ correspondant, outre les frais de structure, à la rémunération de (i) Madame Alexandra Marnier Lapostolle à concurrence d'une somme brute (charges incluses) de 279 000 £, (ii) de Monsieur Ronald Jannsen, Directeur Europe et Moyen Orient. Cette facturation est liée à l'assistance apportée par cette société au titre de la promotion et de la commercialisation des vins Lapostolle dans le monde à l'exception des USA.

Nous tenons à saluer, une fois encore, les efforts menés par le personnel au cours de cet exercice, et le dévouement dont n'a cessé de témoigner à tous les échelons l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs.

Après lecture des divers documents et rapports complétant votre information, nous vous remercions de bien vouloir adopter les résolutions qui vous sont proposées.

Le Directoire

ANNEXES AU RAPPORT FINANCIER 2014

RESULTATS FINANCIERS DE L'EMETTEUR AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2010	2011	2012	2013	2014
1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	27 157 500	27 157 500	27 157 500	27 157 500	27 157 500
Nombre d'actions émises	85 000	85 000	85 000	85 000	85 000
2. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	109 549 183	106 743 584	102 521 376	107 883 021	101 720 206
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	10 940 749	15 064 070	17 591 889	26 099 131	22 597 346
Impôt sur les bénéfices	4 744 884	3 970 966	4 530 578	7 429 965	5 890 588
Participation des salariés due au titre de l'exercice	322 311	243 770	283 807	992 973	566 822
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	9 388 677	7 789 050	9 638 232	12 603 372	11 101 956
Résultat distribué au titre de l'exercice	8 500 000	8 500 000	8 500 000	8 500 000	8 500 000
3. RESULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation des salariés,mais avant amortissements et provisions	69,10	127,64	150,32	207,96	189,88
Résultat après impôt, participation des salariés,amortissements et provisions	110,45	91,63	113,39	148,27	130,61
Dividende attribué à chaque action (1)	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
4. PERSONNEL					
Effectif des salariés employés pendant l'exercice	336	328	305	296	291
Montant de la masse salariale de l'exercice	16 859 270	16 901 602	16 538 562	15 967 286	15 515 910
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales..)	8 158 971	8 342 713	8 262 819	7 946 766	7 559 929

(1) Le dividende 2014 est le dividende soumis à l'Assemblée Générale des Actionnaires pour approbation

LISTE DES MANDATS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2014

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE

Nom, Prénom	Fonctions dans la Société	***Fonctions exercées dans d'autres Sociétés***	
		Indication de la Société	***Fonctions***
• ***COURY Antoinette***	*Président du Conseil de surveillance* *Membre du Conseil*	Néant	Néant
• ***DALAMEL de BOURNET Alexandra***	*Vice-Président du Conseil de surveillance*	LAPOSTOLLE MARNIER LAPOSTOLLE INC	Présidente du Conseil d'administration Présidente
	Membre du Conseil	PERIGEE SA MARNIER CHILE. AMLLLP	Vice Présidente du Conseil d'administration Vice Présidente du Conseil d'administration Partners
• ***MARNIER LAPOSTOLLE Irène***	*Membre du Conseil*	Néant	Néant
• ***SANABRIA SUCRE Alvaro***	*Membre du Conseil*	ERCUS C.A. A.G.S. INGENIEROS	Administrateur Directeur
• ***De JOUVENCEL Claude***	*Membre du Conseil*	Association de Grandes Marques Internationales de Vins et Spiritueux Fédération des Exportateurs de Vins et Spiritueux Délégation Générale de Fédérations de Vins et Spiritueux de France WTA Inc (Women Tennis Association)	Membre du Conseil et Secrétaire Membre du Conseil et Vice Président Membre du Conseil et Vice Président Membre du Global Advisory Council et Président du Ctte Financier et Audit
• ***CARO Gérard***	*Membre du Conseil*		

Nom, Prénom	Fonctions dans la Société	***Fonctions exercées dans d'autres Sociétés***	
		Indication de la Société	***Fonctions***
• ***MARNIER LAPOSTOLLE Jacques***	*Président du Directoire* *Membre du Directoire* *Directeur Commercial*	*GRANDES MARQUES NEDERLAND B.V.* *MARNIER INVESTISSEMENTS* *MARNIER LAPOSTOLLE INC* *MARNIER MANAGEMENT.*	Directeur Président du Conseil Chairman of the board Président
• ***de GASPERIS François***	*Directeur Général du Directoire* *Membre du Directoire* *Secrétaire Général*	GRANDES MARQUES NEDERLAND B.V. MARNIER LAPOSTOLLE INC MARNIER INVESTISSEMENT.	Directeur Vice-Président Administrateur
• ***COURY Gilles***	*Membre du Directoire* *Directeur Développement et Stratégie*	MARNIER INVESTISSEMENT MARNIER LAPOSTOLLE INC.	Administrateur Administrateur Vice -Président
• ***MARNIER LAPOSTOLLE Stéphane***	*Membre du Directoire* *Directeur "Supply Chain"*	MARNIER LAPOSTOLLE INC MARNIER INVESTISSEMENT	Administrateur Administrateur

REMUNERATIONS VERSEES AUX DIRIGEANTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2014
(ARTICLE L. 225-102 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Messieurs,

Conformément au Code du Commerce, nous portons à votre connaissance les rémunérations versées aux dirigeants au titre de l'exercice 2014.

Les rémunérations citées ci-après s'entendent nettes de charges sociales et/ou de précompte social mais avant impôts.

1. Rémunération des membres du Directoire

Monsieur Jacques MARNIER LAPOSTOLLE				
Mandat social : Président du Directoire Fonction salariée sur l'exercice : Directeur Commercial	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
GROUPE MARNIER LAPOSTOLLE	Oui (1)	Oui (2)	NON	NON

(1) cf. les informations visées au 2 ci-après
(2) cf. les informations visées au 3 ci-après

	Exercice 2014
Rémunération fixe au titre du mandat social	**Néant**
Rémunération variable au titre du mandat social (1)	**218 279 €**
Rémunération au titre du contrat de travail	**532 873 €**
Jetons de présence (2)	**36 467 €**
Avantage en nature	**98 030 €**

(1) l'apparente augmentation entre 2013 et 2014 provient du fait que Monsieur Jacques Marnier Lapostolle n'avait perçu que trois trimestres en 2013.
(2) Sur les filiales MARNIER LAPOSTOLLE INC.

Monsieur François de GASPERIS				
Mandat social : Directeur Général du Directoire Fonction salariée sur l'exercice : Secrétaire Général	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
GROUPE MARNIER LAPOSTOLLE	Oui (1)	Oui (2)	NON	NON

(1) cf. les informations visées au 2 ci-après
(2) cf. les informations visées au 3 ci-après

	Exercice 2014
Rémunération fixe au titre du mandat social	**Néant**
Rémunération variable au titre du mandat social	**190 806 €**
Rémunération au titre du contrat de travail	**427 059 €**
Jetons de présence (2)	**36 467 €**
Avantage en nature	**99 908 €**

(1) l'apparente augmentation entre 2013 et 2014 provient du fait que Monsieur François de Gasperis n'avait perçu que trois trimestres en 2013.
(2) Sur la filiale MARNIER LAPOSTOLLE INC

Monsieur Stéphane MARNIER LAPOSTOLLE				
Mandat social : Membre du Directoire Contrat de travail Responsable « Supply Chain »	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
GROUPE MARNIER LAPOSTOLLE	Oui	Non	Non	Non

	Exercice 2014
Rémunération fixe au titre du mandat social	**96 431 €**
Rémunération variable au titre du mandat social	**76 087 €**
Rémunération fixe au titre du contrat de travail	**260 655 €**
Rémunération variable au titre du contrat de travail (primes sur objectifs)	**35 066 €**
Jetons de présence(1)	**36 467 €**
Avantage en nature	**5 095 €**

(1) Sur la filiale MARNIER LAPOSTOLLE INC

Monsieur Gilles COURY				
Mandat social : Membre du Directoire Contrat de travail : Directeur Développement et Stratégie	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
GROUPE MARNIER LAPOSTOLLE	Oui	Non	Non	Non

	Exercice 2014
Rémunération fixe au titre du mandat social	**77 912 €**
Rémunération variable au titre du mandat social	**84 528 €**
Rémunération fixe au titre du contrat de travail	**324 297 €**
Rémunération variable au titre du contrat de travail (primes sur objectifs)	**37 953 €**
Prime d'expatriation au titre du contrat de travail	**119 445 €**
Jetons de présence (1)	**36 467 €**
Avantage en nature	**Néant**

(1) Sur la filiale MARNIER LAPOSTOLLE INC

2. Position de la Société au regard des recommandations du MEDEF et de l'AFEP en date du 6 octobre 2008

Il est rappelé que le MEDEF et l'AFEP ont recommandé, concernant les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, de mettre un terme au contrat de travail des dirigeants qui cumulent ledit contrat de travail avec un mandat social.

Parallèlement, si la Société décide de ne pas suivre lesdites recommandations, il convient d'en expliquer les raisons.

Précision faite que ces recommandations s'appliqueraient lors du renouvellement de mandats confiés antérieurement à cette publication, sur appréciation du Conseil de surveillance et que les membres du Directoire ont été nommés le 1er octobre 2008, puis renouvelés le 25 juin 2014, pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes de l'exercice 2019.

Le Comité des rémunérations, après avoir étudié la situation de la Société et des mandataires sociaux, a conclu :

- que Monsieur Jacques MARNIER LAPOSTOLLE et Monsieur François de GASPERIS exerçaient une fonction salariale au sein de la Société depuis respectivement 1951 et 1971.
- que lors de leur nomination en qualité de mandataires sociaux, leur contrat de travail a toujours été maintenu et qu'ils ont continué à exercer en permanence lesdites fonctions.
- que, certes, en cas de départ à la retraite ou de mise à la retraite, ils bénéficient de la part de la Société d'un engagement de versement d'une retraite au titre de leurs fonctions salariales, réversible par moitié sur la tête de leur épouse en cas de décès.
- mais qu'ils n'ont jamais bénéficié de stocks-options, de BCE ou d'actions gratuites.
- que, de la même façon, ils ne bénéficient d'aucune clause "parachute".
- il convient en outre d'apprécier les recommandations de l'AMF avec plus de souplesse pour les sociétés cotées de petites ou de moyennes importances, ce qui est le cas pour la SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE dont la capitalisation boursière est d'environ 430 M€.
- que pour l'ensemble de ces raisons, il ne semble pas juste de supprimer les contrats de travail des dirigeants sociaux.

Le Conseil de surveillance réuni le 10 mars 2009 a approuvé pleinement et sans réserve les conclusions du Comité des rémunérations et, le 25 juin 2014, lors du renouvellement des mandats des membres du Directoire, le Conseil de surveillance a réitéré les décisions prise en mars 2009.

3.1. Avantage "retraite" lié aux contrats de travail de Messieurs Jacques MARNIER LAPOSTOLLE et François de GASPERIS.

A ce titre, le salarié bénéficie de l'avantage suivant, calculé sur sa rémunération salariale :

En cas de départ à la retraite, mais à la condition que celui-ci n'intervienne pas avant l'âge légal, comme en cas de maladie grave entraînant rupture dudit contrat, le salarié aura droit, sa vie durant, à une pension annuelle égale à la moitié de la rémunération qui aura été la sienne au titre des douze mois écoulés au moment de son départ à la retraite ou de la résiliation de son contrat ; cette pension est indexée sur la valeur du point de retraite des Cadres ou, à défaut de publication de cette valeur, sur l'évolution de la moyenne pondérée des salaires des Cadres Supérieurs de la Société.

En cas de décès du salarié, qu'il survienne avant son départ de la Société ou après celui-ci, sa veuve aura droit, sa vie durant, à une retraite égale selon le cas, soit au quart de la rémunération perçue par le salarié pendant les douze mois précédant son décès, soit à la moitié de la retraite qu'il percevait à ce moment-là ; cette retraite est indexée de la même façon que celle visée au paragraphe précédent.

3.2. Avantage "retraite" lié aux mandats sociaux de Messieurs Jacques MARNIER LAPOSTOLLE et François de GASPERIS.

En outre, le Conseil d'administration de la Société a décidé d'attribuer aux deux dirigeants un complément de retraite annuel égal à 50 % des sommes qu'ils percevront au titre de leur mandat calculé à partir des douze derniers mois précédant leur mise à la retraite ou leur départ à la retraite.

Les payements interviendront mensuellement à titre viager à compter de la mise à la retraite ou du départ à la retraite.

Aucune réversion au profit de la veuve n'a été prévue en cas de décès du mandataire social.

Cet avantage "retraite" a été autorisé par le Conseil d'administration en date du 13 juin 2002 et confirmé le 15 juin 2006 ; conformément à la loi TEPA, le Conseil d'administration a soumis cet avantage "retraite" a l'atteinte de différents indices de performance.

Le Conseil de Surveillance a confirmé le 1er octobre 2008 les indices de performances décidés par le Conseil d'Administration et ratifiés par l'assemblée générale mixte du 12 juin 2008.

Le 25 juin 2014, lors du renouvellement des mandats des membres du Directoire, le Conseil de surveillance a confirmé les indices de performances décidés antérieurement qui sont soumis à une nouvelle ratification de l'assemblée générale des actionnaires du 23 juin 2015.

4. Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Madame Antoinette COURY				
Mandat social : Présidente du Conseil de Surveillance	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
GROUPE MARNIER LAPOSTOLLE	Non	Non	Non	Non

	Exercice 2014
Rémunération fixe au titre du mandat social	**84 000 €**
Rémunération variable au titre du mandat social	**Néant**
Pension de réversion (1)	**118 414 €**
Jetons de présence (2)	**14 286 €**
Avantage en nature	**Néant**

(1) A la suite du décès de Monsieur Maxime COURY, Madame Antoinette COURY perçoit une pension de réversion calculée conformément au paragraphe ci-dessus relatif à l'avantage "retraite" lié au contrat de travail dont bénéficiait son époux.
(2) Sur la Société

Madame Alexandra MARNIER LAPOSTOLLE				
Mandat social : Vice Présidente du Conseil de Surveillance jusqu'au 31 décembre 2014	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
GROUPE MARNIER LAPOSTOLLE	Oui	Non	Non	Non

	Exercice 2014
Rémunération fixe au titre du mandat social	**42 000 €**
Rémunération variable au titre du mandat social	**Néant**
Rémunération fixe au titre du contrat de travail	**Néant**
Rémunération variable au titre du contrat de travail	**Néant**
Rémunération versée par les filiales étrangères (1)	**166 476 €**
Rémunération versée par la société Lapostolle par l'intermédiaire de la société AMLLLP	**199 253 €**
Jetons de présence (2)	**50 753 €**
Avantage en nature	**Néant**

(1) sur la filiale MARNIER LAPOSTOLLE INC
(2) sur la société et sa filiale MARNIER LAPOSTOLLE INC

Madame Irène MARNIER LAPOSTOLLE				
Mandat social : Membre du Conseil de Surveillance	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
GROUPE MARNIER LAPOSTOLLE	Non	Non	Non	Non

	Exercice 2014
Rémunération fixe au titre du mandat social	**Néant**
Rémunération variable au titre du mandat social	**Néant**
Rémunération fixe au titre du contrat de travail	**Néant**
Rémunération variable au titre du contrat de travail	**Néant**
Jetons de présence (1)	**14 286 €**
Avantage en nature	**Néant**

(1) Sur la Société

Monsieur Fabrice REINACH				
Mandat social : Membre du Conseil de Surveillance jusqu'au 25 juin 2014	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
GROUPE MARNIER LAPOSTOLLE	Non	Non	Non	Non

	Exercice 2014
Rémunération fixe au titre du mandat social	**Néant**
Rémunération variable au titre du mandat social	**Néant**
Rémunération fixe au titre du contrat de travail	**Néant**
Rémunération variable au titre du contrat de travail	**Néant**
Jetons de présence (1)	**14 286 €**
Avantage en nature	**Néant**

(1) Sur la Société

Monsieur Alvaro SANABRIA SUCRE				
Mandat social : Membre du Conseil de Surveillance	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
GROUPE MARNIER LAPOSTOLLE	Non	Non	Non	Non

	Exercice 2014
Rémunération fixe au titre du mandat social	**Néant**
Rémunération variable au titre du mandat social	**Néant**
Rémunération fixe au titre du contrat de travail	**Néant**
Rémunération variable au titre du contrat de travail	**Néant**
Jetons de présence (1)	**14 286 €**
Avantage en nature	**Néant**

(1) Sur la Société

Monsieur Claude de Jouvencel				
Mandat social : Membre du Conseil de Surveillance	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
GROUPE MARNIER LAPOSTOLLE	Non	Non	Non	Non

	Exercice 2014
Rémunération fixe au titre du mandat social	**Néant**
Rémunération variable au titre du mandat social	**Néant**
Rémunération fixe au titre du contrat de travail	**Néant**
Rémunération variable au titre du contrat de travail	**Néant**
Rémunération liée à une mission spéciale attribuée en tant que membre du Conseil de Surveillance	**6 000 €**
Jetons de présence (1)	**14 286 €**
Avantage en nature	**Néant**

(1) Sur la Société

Monsieur Gérard Caro				
Mandat social : Membre du Conseil de Surveillance	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
GROUPE MARNIER LAPOSTOLLE	Non	Non	Non	Non

	Exercice 2014
Rémunération fixe au titre du mandat social	**Néant**
Rémunération variable au titre du mandat social	**Néant**
Rémunération fixe au titre du contrat de travail	**Néant**
Rémunération variable au titre du contrat de travail	**Néant**
Rémunération liée à une mission spéciale attribuée en tant que membre du Conseil de Surveillance	**6 000 €**
Jetons de présence (1)	**14 286 €**
Avantage en nature	**Néant**

(1) Sur la Société

Enfin, nous vous signalons qu'aucun dirigeant ne bénéficie de stocks options, d'actions gratuites ou de tout autre système leur donnant droit à des actions de la Société ; ils ne bénéficient pas d'indemnité de départ dite « clause parachute ».

Le Directoire

ETAT DES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous indiquons que :

a) aucun des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire

b) aucune autre personne de la Société ayant le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant son évolution et sa stratégie

c) aucune des personnes ayant des liens personnels étroits avec les personnes mentionnées ci-dessus

n'ont effectué au cours de l'exercice 2014 sur les titres de la Société, d'opération supérieure à 5.000 €.

CHAPITRE 2 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-68 du Code de Commerce, il vous est rendu compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

1. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Présidente rappelle que la société Marnier Lapostolle répond aux critères de taille des valeurs moyennes et petites édictés par l'AMF, notamment eu égard au montant de sa capitalisation boursière.

Dans sa séance du 27 avril 2011, le Conseil de Surveillance a, après études, décidé de se référer aux principales recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext pour les valeurs moyennes et petites, lequel a fait l'objet d'une recommandation d'application de l'AMF N°2010-15 en date du 7 décembre 2010.

A cet égard, le Conseil de Surveillance, conformément à la recommandation précitée de l'AMF, a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext.

Conformément aux recommandations de l'AMF, il est présenté une synthèse des recommandations écartées et des explications apportées concernant chacune des quinze recommandations.

R 1 : Cumul contrat de travail et mandat social :

Le Président du Directoire et le Directeur Général du Directoire ont été appelés aux fonctions d'administrateurs, puis de membres du Directoire alors qu'ils étaient déjà titulaires de leur contrat de travail. Les organes de direction de la Société ont opté pour le maintien de leur contrat de travail dont ils bénéficient au sein de la société mère depuis leur prise de fonction. Ce choix a été motivé par la grande ancienneté de leur contrat de travail et par la stratégie du groupe qui est avant tout et depuis son origine, un groupe à prédominance familiale où la volonté de pérenniser l'encadrement dirigeant est un principe directeur.

R 2 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux :

Les conditions de rémunération de Monsieur Jacques MARNIER LAPOSTOLLE et de Monsieur François de GASPERIS au titre de leur mandat social respectif de Président du Directoire et de Directeur Général du Directoire ont été fixées par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 25 juin 2014. Le principe de rémunération est fondé sur le chiffre d'affaires de l'entreprise. Le Président du Directoire et le Directeur Général du Directoire bénéficient par ailleurs d'une rémunération liée à la poursuite de leur contrat de travail respectivement de Directeur Commercial et de Secrétaire Général.

Le Conseil de Surveillance dans sa séance du 25 juin 2014 a fixé les rémunérations de Messieurs Stéphane MARNIER LAPOSTOLLE et Gilles COURY, tant au titre des fonctions salariales au sein de la Société qu'au titre de leur mandat de membre du Directoire.

R 3 : Indemnités de départ :

Aucune disposition ne prévoit d'indemnité de départ au profit du Président du Directoire, du Directeur Général du Directoire ou des autres membres du Directoire.

R 4 : Régimes de retraite supplémentaires

Le Président du Directoire et le Directeur Général du Directoire bénéficient d'un complément de retraite lié à leur mandat social mis en place par la Société. Cet avantage "retraite" a été autorisé par le Conseil d'administration en date du 13 juin 2002 et confirmé le 15 juin 2006 ; conformément à la loi TEPA, le Conseil d'administration a soumis cet avantage "retraite" à l'atteinte de différents indices de performance.

Le Conseil de Surveillance a confirmé le 25 juin 2014 les indices de performances antérieurement fixés. L'assemblée générale du 23 juin 2015 devra statuer sur les indices de performances.

Le Président du Directoire et le Directeur Général du Directoire bénéficient également d'un engagement de retraite complémentaire liée à leur contrat de travail.

Les autres membres du Directoire ne bénéficient pas de régime de retraite supplémentaire.

R 5 : Stock options et attribution gratuite d'actions

Aucun dirigeant ni membre du Directoire ne bénéficie de stocks options, d'attribution d'actions gratuites ou de tout autre système leur donnant droit à des actions de la Société.

R 6 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil :

La Société a mis au point un règlement intérieur de son Conseil de Surveillance qu'elle a adopté lors de la séance du Conseil du 4 avril 2012. Ce règlement intérieur précise notamment les conditions de fonctionnement du Conseil de Surveillance, son rôle et sa composition, les modalités de création de comités et leurs règles de fonctionnement, la charte des membres du Conseil de Surveillance et leur devoir de diligence.

R 7 : Déontologie des membres du conseil :

L'essentiel des règles de déontologie concernant les membres du Conseil de Surveillance sont précisées dans le règlement intérieur. Au moment des prises de mandat, chaque membre du Conseil doit prendre connaissance de ses obligations et signer le règlement intérieur.

R 8 : Composition du conseil - Présence de membres indépendants au sein du conseil :

Votre Conseil de surveillance est aujourd'hui composé de 5 Membres.

Il vous est présenté dans le tableau ci-après les principales informations sur les membres du conseil de surveillance en fonction.

NOMS	FONCTIONS	Autres fonctions et rémunérations au sein du Groupe	Date de Fin de Mandat (AGO d'approbation des comptes de l'exercice)	Membre Indépendant
Mme Antoinette COURY	Président du Conseil Membre du Conseil	Néant	2016	Non
Mme Irène MARNIER LAPOSTOLLE	Vice-Président Membre du Conseil	Néant	2016	Non
Mr Gérard CARO	Membre du Conseil	Néant	2016	Oui
M. Claude de JOUVENCEL	Membre du Conseil	Néant	2014	Oui
M. Alvaro SANABRIA SUCRE	Membre du Conseil	Néant	2016	Non

Madame Alexandra MARNIER LAPOSTOLLE, Membre du Conseil de Surveillance et Vice Président, a démissionné de son poste de vice-présidente et de membre du Conseil de Surveillance, avec effet au 31 décembre 2014. Le Conseil l'a nommée à compter du 1er janvier 2015 en qualité de membre du Directoire.

Madame Irène MARNIER LAPOSTOLLE a été nommée Vice-Présidente du Conseil de Surveillance à compter du 1er janvier 2015.

Depuis le 1er janvier 2015, le Conseil compte 2 femmes parmi ses 5 membres, et n'est plus en conformité avec la loi du 27 janvier 2011 sur la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des conseils.

Conformément à la recommandation R8 du Code Middlenext, la société a étudié l'indépendance de ses membres du Conseil. Deux des membres du Conseil de Surveillance en 2014 (Messieurs de JOUVENCEL et CARO) ont été considérés comme indépendants au regard des critères prévus par le Code Middlenext, repris dans la recommandation AMF du 7 décembre 2010.

Les membres du Conseil indépendants répondent aux cinq critères suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur au banquier significatif de la société ou de son groupe
- ne pas être actionnaire de référence de la société
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années

R 9 : Choix des membres du Conseil :

Comme indiqué au R1, la société étant une société à composante familiale, la majorité des membres du Conseil de Surveillance sont issus de la famille.

Pour autant, la société respecte, comme rappelé au R8, la présence de membres du Conseil indépendants.

R 10 : Durée des mandats des membres du conseil :

L'assemblée générale des actionnaires réunie le 25 juin 2014 a réduit la durée des mandats des membres du Conseil de Surveillance à trois années, conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext.

R 11 : Information des membres du conseil :

Le règlement intérieur précise les conditions d'information des membres du Conseil. L'ordre du jour est établi par le Président, il est communiqué préalablement à chaque réunion et accompagné des projets de documents aux membres du Conseil ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes.

Par ailleurs, le Président demande régulièrement aux membres du Conseil s'ils souhaitent recevoir d'autres documents pour compléter leurs informations.

R 12 : Mise en place de comités :

La possibilité de créer des comités chargés d'aider le Président dans sa mission de direction est prévue à l'article 12 des statuts.

Depuis le 1er octobre 2008, le Conseil de Surveillance a créé un comité des rémunérations, composé de Monsieur Alvaro SANABRIA SUCRE et de Monsieur Fabrice REINACH . Depuis le départ de Monsieur Fabrice REINACH, Monsieur Gérard CARO a accepté de faire partie, à titre provisoire, du Comité des Rémunérations.

Depuis le 27 septembre 2011, le Conseil de Surveillance, a décidé d'appliquer la recommandation R12 du Code Middlenext et de créer un Comité d'audit composé de 2 membres indépendants, Monsieur Gérard Caro et Monsieur Claude de Jouvencel.

Le **comité d'audit** a pour mission d'assurer le suivi :

- de l'efficacité des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques en vigueur dans la société.
- du processus d'élaboration de l'information financière et comptable.
- du rapport financier élaboré par le Directoire, de l'audition du directeur financier, de l'audition des Commissaires aux comptes.
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Il est précisé que la Présidente du Conseil (n'ayant pas de fonction exécutive) peut assister à certaines séances du Comité d'audit.

R 13 : Réunions du conseil et des comités :

Au cours de l'exercice, votre Conseil de surveillance s'est réuni 6 fois, ce qui répond aux critères de fréquence édictés par l'AMF dans sa recommandation sur le gouvernement d'entreprise, ainsi qu'à la recommandation R13 du code Middlenext :

- 9 avril 2014 : Examen des comptes sociaux et des comptes consolidés au 31 décembre 2013 arrêtés par le Directoire. Comptes prévisionnels de l'année 2014.
- 29 avril 2014 : Examen des comptes consolidés de l'exercice 2013. Examen et arrêté des comptes consolidés au 31 décembre 2013 arrêtés par le Directoire. Examen des points de vigilance du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext.
- 21 mai 2014 : Examen du rapport du Directoire sur l'activité de la Société au cours du premier trimestre 2014.
- 25 juin 2014 : Nominations du Président du Conseil de surveillance et du Vice-Président du Conseil de surveillance. Rémunérations du Président et du Vice-Président du Conseil de surveillance. Nominations des Membres du Directoire, du Président du Directoire et d'un Directeur Général du Directoire. Rémunérations des Membres du Directoire.
- 30 septembre 2014 : Examen des comptes sociaux et consolidés du 1er semestre de l'exercice 2014 de la société arrêtés par le Directoire et présentation du rapport d'activité semestriel correspondant. Examen du rapport du Directoire sur l'activité de la Société au cours du deuxième trimestre 2014.
- 18 novembre 2014 : Examen du rapport du Directoire sur l'activité de la Société au cours du troisième trimestre 2014. Révision des comptes prévisionnels de l'année 2014. Nomination d'un membre du Directoire.

Lors des réunions du Conseil de surveillance, la plupart des membres composant le Conseil étaient présents.

Les réunions du Conseil de surveillance se déroulent au lieu indiqué dans l'avis de convocation ou au siège social.

Les décisions sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du président de séance n'est pas prépondérante.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil qui participent au Conseil par moyen de visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Toutefois, la présence effective ou par représentation est exigée pour les délibérations ayant trait à :

- l'examen des comptes annuels et consolidés présentés par le Directoire,
- l'établissement du rapport du Conseil de Surveillance.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de surveillance sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués à tous les Membres.

R 14 : Rémunération des membres du Conseil

Les conditions de fixation de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance sont rappelées dans le Règlement intérieur.

Il est attribué des jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance pour un montant annuel de 100 000 €.

Au titre de la mission de représentation de la Société au sein des conseils d'Associations Professionnelles Vins & Spiritueux confiée à Monsieur Claude de JOUVENCEL, soit environ une vingtaine de réunions par an, celui-ci n'est pas rémunéré. Le Conseil de Surveillance a décidé toutefois que Monsieur Claude de JOUVENCEL aurait droit au remboursement de ses frais de déplacements, hôtels, repas et d'un abonnement internet sur présentation des justificatifs, dans la limite de 10.500 € par an.

R 15 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil

Compte tenu de la taille de la société, le Conseil de Surveillance a considéré qu'il n'était pas indispensable de mettre en place un système d'évaluation des travaux du Conseil.

2. MODALITES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

En application des articles 18 et 19 des statuts, le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire dans les registres de la Société.

Compte tenu des nouvelles dispositions légales, il est justifié du droit de participer aux assemblées par l'inscription des titres au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. L'inscription des titres au porteur est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire teneur de compte. La mise à jour des statuts est à ce titre inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée des actionnaires du 25 juin 2015.

En ce qui concerne la répartition du droit de vote entre l'usufruitier et le nu-propriétaire :

Lors de l'assemblée générale des actionnaires du 20 juin 2012, les dispositions statutaires relatives à la répartition du droit de vote entre l'usufruitier et le nu propriétaire ont été modifiées pour les remplacer par les dispositions suivantes.

1. Pour tous les démembrements résultant d'une donation ayant bénéficié des dispositions de l'article 787B du code général des impôts, le droit de vote appartient définitivement au nu-propriétaire dans toutes les assemblées, à l'exception de celui concernant l'affectation des bénéfices qui appartient à l'usufruitier.

2. Pour les autres démembrements, sauf convention contraire, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires ou spéciales.

Afin de permettre à la société la mise en œuvre des présentes dispositions, chaque donateur doit notifier à la société la donation qu'il aura consentie, selon les modes légaux, en précisant si cette dernière a été consentie sous le bénéfice des dispositions de l'article 787B du code général des impôts.

Chaque usufruitier sera convoqué aux assemblées générales en considération des points de l'ordre du jour sur lesquels il pourra exercer son droit de vote. Le nu propriétaire devra être convoqué à toutes les assemblées générales, pour y assister, même s'il ne dispose d'aucun droit de vote.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré, dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou cédée perd ce droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de trois ans, s'il est en cours.

3. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

3.1 Définition du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif qui vise à assurer :

- la conformité à la loi et aux règlements
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs
- la fiabilité des informations financières

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société soient atteints.

3.2 Organisation générale du contrôle interne

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire.

Dans ce cadre, le Directoire lui présente un rapport sur la marche des affaires sociales une fois par trimestre.

Le Conseil de Surveillance examine entre autres les documents prévisionnels de gestion, les comptes individuels et consolidés présentés par la Direction et il peut demander aux dirigeants tous documents utiles à sa mission de contrôle.

Les personnes chargées de surveiller, de définir ou d'impulser les dispositifs de contrôle interne sont :

- Le Conseil de Surveillance, et en particulier le Comité d'Audit
- Le Directoire
- La Direction Qualité, en charge du suivi des processus internes dans le cadre des procédures de certification ISO.
- L'Expert-Comptable externe à la société.

L'amélioration du contrôle interne est un processus continu, qui s'appuie sur les évolutions de l'organisation du Groupe.

Par ailleurs, comme lors des exercices précédents, la Société a mis en œuvre tous les moyens demandés par Monsieur François LAMY et Monsieur Pierre GODET, Commissaires aux comptes, afin de favoriser l'accomplissement de ces diligences. Celles-ci incluent des travaux visant notamment à apprécier la sincérité des informations données et leur cohérence d'ensemble.

Les procédures de contrôle interne mises en place leur ont été présentées ainsi que toute la documentation correspondante. Les tests complémentaires demandés ont été réalisés.

Conformément à la loi, à l'issue de la présentation du présent rapport, vos Commissaires aux comptes vous donneront lecture de leur rapport "sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière".

3.3 Mise en œuvre du contrôle interne

Mise en œuvre du contrôle interne :

- Les processus de contrôle interne en application dans le Groupe couvrent les cycles suivants :
    - achat et frais généraux
    - ventes
    - immobilisations
    - stocks
    - trésorerie
    - paye.

- Prises de décisions du Directoire

Les membres du Directoire se réunissent régulièrement pour faire le point des questions de gestion tant en ce qui concerne la Société-mère que ses filiales.

Des contrôles sur l'application des décisions de gestion par les différents services du groupe sont quotidiennement effectués par le Directoire et la Direction Financière.

- Procédure de contrôle de la gestion des filiales

Les actes dans le périmètre de la gestion courante effectués par le personnel des entités sont contrôlés par les équipes de Direction de chaque entité en place.

- Gestion et prévention des risques juridiques

Une équipe interne à la Société-mère est en charge de ces risques et procède à la consultation régulière de conseils spécialistes notamment en matière sociale, droit des sociétés, droit commercial, droit des marques, etc. si nécessaire.

Une revue systématique des contrats importants liés à l'activité et en matière sociale est effectuée par les personnes sus-mentionnées et fait l'objet de mise au point en collaboration avec le Directoire avant signature.

- Gestion et prévention du risque de change

La société utilise des contrats de couverture de change de type contrats de vente à terme, à l'exclusion de tout autre produit. Les devises concernées sont le dollar américain et le dollar canadien.

La gestion du risque de change s'appuie sur un plan de trésorerie en devise à 18 mois, actualisé mensuellement qui permet d'identifier les excédents nets en devises, après affectation des contrats de change en portefeuille

Tout contrat de change doit pouvoir être rattaché à des opérations commerciales budgétées dans les 18 mois à venir, sans pouvoir engager la société au-delà.

Les excédents de devises disponibles sont immédiatement cédés au comptant.

La Direction Financière a délégation de pouvoir pour mettre en œuvre avec les Salles des Marchés des banques les décisions prises par le Directoire, en fonction de l'environnement économique et monétaire.

Les relevés des opérations effectuées sont ensuite signés par le Président Directeur Général ou le Directeur Général du Directoire ou, en leur absence, par deux personnes choisies parmi les autres membres du Directoire et le Directeur Financier du Groupe.

- Procédure d'évaluation régulière des provisions pour risques et dépréciations

Des propositions du service comptable sont présentées au Directoire.

Pour ce qui concerne les créances clients, leur probabilité de recouvrement est vérifiée très régulièrement par le service comptable qui en rend compte au Directoire. Le niveau des dépréciations « clients » est ajusté à chaque arrêté de comptes.
Des procédures sont en vigueur pour déceler les stocks morts ou à rotation lente ; ces stocks font ensuite l'objet d'un examen de la Direction Financière et des services concernés qui propose des dépréciations adéquates au Directoire.

L'ensemble de ces dépréciations est effectué sous contrôle étroit des Commissaires aux comptes.

- Gestion du risque lié au placement de trésorerie

Le Directoire a pris la décision, compte tenu de la volatilité des marchés, d'effectuer désormais tous les placements dans des fonds monétaires purs en euros ou en compte à terme ou dans des placements équivalents.

3.4 Sauvegarde des actifs

Une attention particulière est portée au respect de nos marques au niveau national et international.

Outre les contrats d'assurance classiques liés aux activités de la Société et du groupe, notre Société dispose de contrats d'assurance spécifiques visant à garantir le risque produit, la responsabilité civile et la perte d'exploitation.

Le service informatique interne a établi des procédures visant à assurer la continuité de l'exploitation des systèmes d'information en cas d'incident. C'est ainsi que les matériels ont été répartis sur deux sites, chacun pouvant prendre le relai de l'autre. Les accès aux bases de données sont sécurisés par des droits d'accès et mots de passe individuels. Des sauvegardes journalières sont effectuées et une copie est stockée à l'extérieur.

3.5 Prévention et détection des fraudes et erreurs

Cette prévention est effectuée en étroite collaboration entre notre service comptable, le contrôle de gestion et notre Expert-Comptable. Notre Société a mis en place les moyens permettant d'avoir l'assurance raisonnable qu'elle se conforme aux principaux usages en la matière notamment au niveau de la séparation des tâches.

Nous sommes également passés au protocole EBICS pour nos virements interbancaires, et aux virements commerciaux pour nos règlements fournisseurs nationaux (VCOM).

Un logiciel de gestion intégré des points de vente normalise les règles de contrôle des boutiques (crêperies) et permet à partir du siège d'obtenir des informations détaillées sur les ventes de chaque boutique.

3.6 Processus concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée

Ce travail est d'abord effectué par nos services comptables avec l'assistance de notre Expert-Comptable. Ce processus nous permet de produire une information comptable et financière fiable et sincère.

Les commissaires aux comptes de la société-mère procèdent à la revue des comptes sociaux et consolidés. Les états transmis par les filiales font l'objet d'une revue systématique de la part des auditeurs.

4. APPRECIATION DE L'ADEQUATION DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Les principales procédures de contrôle interne ont été revues lors de la mise en place du nouveau système de gestion.

Le présent rapport a été établi et signé par Madame Antoinette COURY, Présidente du Conseil de Surveillance.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-68 alinéa 11 le présent rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance.

La Présidente du Conseil de Surveillance

François LAMY
7, rue de Monceau
75008 PARIS

Pierre GODET
19, avenue de Messine
75008 PARIS

SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE

91, boulevard Haussmann
75008 PARIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Exercice clos le 31 décembre 2014

François LAMY
7, rue de Monceau
75008 PARIS

Pierre GODET
19, avenue de Messine
75008 PARIS

Rapport des Commissaires aux Comptes
sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

. de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

. d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

. prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;

. prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

. déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 24 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

François LAMY Pierre GODET

CHAPITRE 3 - ETATS FINANCIERS 2014

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE MARNIER LAPOSTOLLE AU 31 DECEMBRE 2014

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers €)	*Notes*	**décembre 2014**	**décembre 2013**
Produits des activités courantes	3.14	139 074	141 259
Achats consommés		-35 472	-36 551
Charges de personnel		-27 245	-28 910
Autres charges d'exploitation		-47 864	-48 573
Impôts et taxes		-2 784	-2 752
Dotations aux amortissements & provisions		-4 322	-4 211
Résultat opérationnel courant		**21 387**	**20 262**
Autres produits opérationnels	3.15	-326	337
Résultat opérationnel		21 061	20 599
Coût de l'endettement net	3.16	266	484
Autres produits financiers	3.16	280	1 049
Autres charges financières	3.16	-4 192	-4 389
Charge d'impôt	3.17	-6 575	-8 124
Résultat net des entreprises intégrées		10 840	9 619
Résultat net de l'ensemble consolidé		**10 840**	**9 619**
Résultat net-part du groupe		10 830	9 630
Résultat net -intérêts minoritaires		10	-11
Résultat net par action- part du groupe (en €) (hors actions propres)	3.9	**131,4**	**116,9**

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

ET DES GAINS ET PERTES ENREGISTRES EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers €)	**décembre 2014**	**décembre 2013**
Résultat net de l'ensemble consolidé	**10 840**	**9 619**
Variation des écarts de conversion	892	-3 503
Variation de valeur des instruments de couverture	-309	-1 316
Effet d'impôt associé	106	0
Eléments recyclables qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	**689**	**-4 819**
Ecart actuariel sur les engagements de retraite	-4 803	1 000
Effet d'impôt associé	1 654	-345
Eléments non recyclables qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	**-3 149**	**655**
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	**-2 460**	**-4 164**
RESULTAT GLOBAL	**8 380**	**5 455**
Dont:		
part du groupe	8372	5 485
part des minoritaires	8	-30

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2014

en milliers €	*Notes*	**31 décembre 2014**	**31 décembre 2013**
Immobilisations incorporelles	3.1	1 002	1 222
Immobilisations corporelles	3.2	59 275	59 307
Immeubles de placement	3.2	5 818	5 934
Actifs financiers non courants	3.3	502	494
Actifs d'Impôt différé	3.8	7 277	5 658
Actifs non courants		**73 874**	**72 615**
Stocks et en-Cours	3.4	57 293	50 856
Créances Clients	3.5	38 265	27 702
Autres actifs courants	3.5	3 087	2 738
Actif d'impôt différé part courante	3.8	0	463
Instruments financiers	3.13	0	621
Actifs financiers courants	3.3	23 144	22 482
Trésorerie et équivalents	3.7	28 006	40 334
Actifs courants		**149 795**	**145 196**
TOTAL DE L'ACTIF		**223 669**	**217 811**
Capital	3.9	27 158	27 158
Réserves consolidées		102 780	100 143
Résultat consolidé		10 830	9 630
Intérêts minoritaires		568	455
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		**141 336**	**137 386**
Provisions non courantes	3.10	27 341	22 865
Dettes financières à long terme	3.11	11 867	6 692
Passifs d'impôt différé	3.8	0	153
Autres passifs non courants	3.12	567	993
Passifs non courants		**39 775**	**30 703**
Provisions courantes	3.10	106	288
Dettes financières à court terme	3.11	10 577	15 715
Dettes fournisseurs	3.6	19 507	18 518
Autres dettes	3.6	12 060	15 201
Instruments financiers	3.13	308	0
Passifs courants		**42 558**	**49 722**
TOTAL DU PASSIF		**223 669**	**217 811**

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

				Capitaux propres :		
en milliers €	Capital	Titres auto détenus	Réserves et résultats consolidés	part du groupe	part des minoritaires	Total des capitaux propres
Au 1er janvier 2013	**27 158**	**-10 152**	**118 297**	**135 303**	**485**	**135 788**
Résultat net de l'ensemble consolidé			9 629	9 629	-10	9 619
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres			-4 144	-4 144	-20	-4 164
Dividendes			-4 121	-4 121		-4 121
Opérations sur actions autodétenues		-306		-306		-306
Autres mouvements			570	570		570
Au 31 decembre 2013	**27 158**	**-10 458**	**120 231**	**136 931**	**455**	**137 386**
Résultat net de l'ensemble consolidé			10 830	10 830	10	10 840
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres			-2 458	-2 458	-2	-2 460
Dividendes			-8 238	-8 238		-8 238
Opérations sur actions autodétenues		11		11		11
Autres mouvements (1)			3 692	3 692	105	3 797
Au 31 décembre 2014	**27 158**	**-10 447**	**124 057**	**140 768**	**568**	**141 336**

(1) correction des capitaux propres d'ouverture en normes IFRS des activités au Chili.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers €)	*Notes*	décembre 2014	décembre 2013
Résultat net consolidé		10 840	9 619
Dotations nettes aux amortissements et provisions		5 046	4 302
Plus ou moins values de cession		-86	-318
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		**15 800**	**13 603**
Coût de l'endettement financier net	3.16	-266	-484
Charge d'impôt (yc impôt différé)	3.17	6 575	8 124
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		**22 109**	**21 243**
Impôt versé (-) ou reçu (+)		-8 767	-5 029
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		-13 386	-5 329
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		**-44**	**10 885**
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-3 382	-3 797
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		56	343
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières		-44	-272
Encaissements sur cessions d'immobilisations financières		36	0
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS		**-3 334**	**-3 726**
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-8 238	-4 121
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		0	0
Vente (rachat) d'actions autodétenues		11	-306
Augmentation de la dette financière	3.11	1 860	2 585
Remboursement de la dette financière	3.11	-2 230	-2 718
Acquisition, cession de placements financiers		-662	-986
Intérêts financiers nets versés	3.16	266	484
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX FINANCEMENTS		**-8 993**	**-5 062**
Variation de la trésorerie et équivalents		**-12 371**	**2 097**
Trésorerie et équivalents à l'ouverture de l'exercice	3.7	**40 322**	**38 225**
Trésorerie et équivalents à la clôture de l'exercice	3.7	**27 951**	**40 322**

ANNEXES DES COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1 – INFORMATIONS GENERALES

La Société des Produits Marnier Lapostolle est une société anonyme à directoire et à conseil de surveillance soumise à la législation française et notamment aux dispositions du Code de Commerce. L'action Marnier Lapostolle est cotée au compartiment B d' Euronext Paris.

Les états financiers consolidés de l'exercice 2014 ont été arrêtés par le Directoire du 14 avril 2015, et examinés par le Conseil de Surveillance du 21 avril 2015.

1.1.- PERIMETRE DE CONSOLIDATION

		EXERCICE 2014		EXERCICE 2013	
SOCIETES	**ADRESSES**	**% contrôle**	**% d'intérêts**	**% contrôle**	**% d'intérêts**
MARNIER LAPOSTOLLE SA	91 boulevard Haussmann -75008 Paris -France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
GRANDES MARQUES	Nieuwe Gracht 11 - 2011 NB Haarlem Pays-Bas	85,71%	85,71%	85,71%	85,71%
MARNIER INVESTISSEMENT	94 rue de Lausanne - 1202 Genève - Suisse	99,78%	99,78%	99,76%	99,76%
MARNIER MANAGEMENT	94 rue de Lausanne - 1202 Genève- Suisse	100,00%	99,78%	100,00%	99,76%
MARNIER LAPOSTOLLE INC	717 Fifth Avenue - 10022 New York- USA	97,00%	96,94%	97,00%	96,94%
MARNIER CHILE SA	Av.Vitacura n°5250 Oficina 1204 - Santiago-Chili	100,00%	99,78%	100,00%	99,76%
LAPOSTOLLE SA	Av.Vitacura n°5250 Oficina 1204 - Santiago-Chili	100,00%	99,78%	100,00%	99,76%
VITIVINICOLA DEL SUR SA	Av.Vitacura n°5250 Oficina 1204 - Santiago-Chili	99,00%	98,78%	99,00%	98,76%
SCI DU VAL	91 boulevard Haussmann -75008 Paris- France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
PERIGEE SPIRITS SA	Av.Vitacura n°5250 Oficina 1204 - Santiago-Chili	100,00%	99,78%	100,00%	99,76%

Toutes les sociétés sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.
La filiale belge SN de Schryver, qui était sans activité depuis l'année 2010, a été liquidée au cours de l'exercice.

1.2 –SOCIETES NON CONSOLIDEES

Le Groupe n'a pas d'autres titres de participation non consolidés.

NOTE 2 – PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1. - PRINCIPES COMPTABLES

En application du règlement du Conseil Européen, les comptes consolidés de la Société des Produits Marnier Lapostolle (« Le Groupe Marnier Lapostolle »), publiés au titre de l'exercice 2014, sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Ces dernières sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne :
http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les principes comptables retenus pour les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2014, sont conformes à ceux retenus pour les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2013, à l'exception des normes et interprétations adoptées dans l'Union Européenne applicables pour le groupe à compter du 1er janvier 2014 et des changements de méthode comptables dont l'impact sur les états financiers consolidés est présenté en Note 2.1.3.

Les états financiers sont présentés conformément aux dispositions de l'IAS 1 et de l'IAS 7 proposant des formats de compte de résultat, de tableau de flux de trésorerie et de tableau de variation des capitaux propres. Le Groupe Marnier Lapostolle a choisi de présenter le modèle de compte de résultat par nature et le tableau des flux de trésorerie consolidé selon la méthode indirecte.

2.1.1. - Evolutions du référentiel comptable en 2014.

Les normes, amendements et interprétations qui concernent le Groupe, et sont obligatoirement applicables depuis le 1er janvier 2014, sont :

. IFRS 10 « Etats financiers consolidés » qui traite du contrôle comme base de la consolidation des filiales.

. IFRS 11 « Partenariats ».

. IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ».

. Amendements à IFRS 10, 11, 12 « Dispositions transitoires ».

. Amendements à IAS 27 « Etats financiers individuels ».

. Amendements à IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

. Amendements à IAS 32 « Présentation : compensation d'actifs et de passifs financiers ».

. Modifications d'IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers ».

. Amendements à IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture ».

Ces changements de normes n'ont pas d'impact sur les états financiers du groupe.

Le groupe n'applique aucune norme IAS, IFRS, IFRIC par anticipation.

2.1.2 Méthodes comptables

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire, les arrondis étant faits au millier d'euro supérieur.

Le Groupe applique la recommandation n°2013-03 du 7 novembre 2013. Le Groupe a pris ainsi pour option :

- de conserver la dénomination « bilan » pour la présentation de la situation financière
- de présenter le résultat global sous forme de deux états séparés, un compte de résultat consolidé et un état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

2.1.3. – Changement de méthodes comptables :

Les capitaux propres d'ouverture de la période ont été rectifiés à la hausse de 3 722 K€ après identification d'erreurs dans l'évaluation des capitaux propres des filiales chiliennes en normes IFRS lors des exercices précédents. Nous ne sommes pas en mesure de fournir l'état comparatif prévu par la norme IAS 8 sur les corrections d'erreurs.

	millions €
Actif immobilisé	2,1
Stocks	1,4
Dettes financières	0,1
Autres	0,1
Correction des capitaux propres d'ouverture	**3,7**

2.1.4 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS requiert que le groupe procède à certaines estimations et retienne certaines hypothèses, qu'il juge raisonnables et réalistes. Même si ces estimations et hypothèses sont régulièrement revues, en particulier sur la base des réalisations passées et des anticipations, certains faits et circonstances peuvent conduire à des changements ou des variations de ces estimations et hypothèses, ce qui pourrait affecter la valeur comptable des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du groupe.

Les principales estimations et hypothèses utilisées concernent l'évaluation des postes suivants :

- provisions : estimation du risque, effectuée au cas par cas, étant précisé que la survenance d'évènements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation de ce risque.

- avantages au personnel : hypothèses mises à jour annuellement, telles que l'évolution prévisible de la rémunération future, le taux d'actualisation, le taux d'inflation et la table de mortalité.

2.2. - METHODES D'EVALUATION

2.2.1.- Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net inclut les ventes des produits finis et de services commercialisés par le groupe à ses clients.

Ces ventes sont comptabilisées à la date du transfert des risques et avantages au client qui est fonction des conditions de vente.

Les montants enregistrés sont nets de provisions constituées au titre des remises, rabais, ristournes, et de différentes formes de coopération commerciale lorsqu'elles s'analysent comme une réduction du prix final payé par le client en contrepartie de la marchandise vendue.

2.2.2. – Information sectorielle

Secteur opérationnel

Le Groupe a trois activités, la vente de liqueurs, spiritueux et vins, produits en France (produits Marnier Lapostolle), la vente de spiritueux produits au Chili, et la vente de vins produits au Chili.

Cette présentation pourrait être modifiée à l'avenir en fonction de l'évolution des activités du groupe et des critères opérationnels.

Secteur géographique

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique se fait selon la zone de destination des marchandises vendues.

2.2.3. Charge d'impôt

La charge d'impôt comprend l'impôt courant et l'impôt différé. La charge d'impôt courant comprend l'impôt sur les bénéfices de l'exercice diminué éventuellement du crédit impôt recherche et majoré d'un impôt de distribution de 3% en France. L'impôt de distribution est comptabilisé au fur et à mesure des distributions. (Note 3.16).

Le Crédit d'impôt compétitivité emploi, qui a été conçu comme une réduction forfaitaire des charges sociales sur les bas salaires, est comptabilisé dans les charges de personnel en tant que diminution des charges sociales de l'exercice.

2.2.4. – Principe d'évaluation des actifs et des passifs.

Les actifs et passifs sont évalués au coût historique, à l'exception des instruments financiers de couverture qui sont évalués à la juste valeur. En particulier les actifs et passifs du Chili, pays qui a conservé la pratique, datant des années d'hyperinflation, de la correction monétaire des bilans comptables, sont consolidés pour leur valeur historique.

2.2.5. – Goodwill

Le Groupe n'a pas d'écarts d'acquisition non affectés. Les éventuelles dépréciations des actifs immobilisés auxquels ont été affectés les écarts d'acquisition, sont traitées en Note 2.2.8.

2.2.6. - Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à leur coût s'il est probable que les avantages futurs attribuables à cet actif iront à l'entreprise et si le coût de cet actif peut être mesuré de façon fiable.

Les principales durées d'amortissement retenues sont décrites ci-dessous :

Logiciels : 1 à 5 ans

2.2.7. - Immobilisations corporelles

Un élément d'immobilisations corporelles est comptabilisé en actif s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise et que le coût de cet actif pour l'entreprise peut être évalué de façon fiable. Lorsque les différentes composantes significatives d'un actif ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût d'une immobilisation se compose de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, et des frais directement attribuables pour mettre l'actif en état de marche diminué des rabais et remises obtenus.

Les immeubles de placement sont des biens immobilisés détenus pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux. Ils sont tous évalués à la méthode du coût amorti. En accord avec la norme IAS 40, une estimation de leur valeur recouvrable est indiquée en note 3.2.

Les terres à vignes sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les pieds de vignes sont des actifs biologiques au sens de l'IAS 41. Leur valeur d'actif comprend le coût d'acquisition et de plantation de la vigne. Ils sont amortis sur leur durée de production estimée à partir de la première récolte. Leur valeur de marché étant peu différente de leur valeur historique, aucune réévaluation n'est pratiquée.

Les principales durées d'amortissement retenues sont décrites ci-dessous :

Vignes et plantations	30 à 50 ans
Constructions, immeubles	50 à 60 ans
Barriques	1 à 4 ans
Agencements, aménagements, installations	10 à 20 ans
Matériels et installations industriels	4 à 20 ans
Mobilier, matériel de bureau et informatique	4 à 20 ans

2.2.8.- Tests de perte de valeur des actifs immobilisés

La dépréciation des immobilisations corporelles est traitée selon les modalités prévues par la norme IAS 36, selon laquelle un actif s'est déprécié lorsque sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable.
Un test de dépréciation d'un actif ou d'un groupe d'actifs constituant une Unité Génératrice de Trésorerie, est effectué lorsqu'il existe un indice de perte de valeur lié à leur utilisation ou performance future.
Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) sont constituées des trois activités du Groupe (Note 2.2.2.)
Les tests de dépréciation s'appuient sur une expertise indépendante des actifs et ou une estimation des flux de trésorerie futurs de l'UGT concernée. Le groupe privilégie actuellement le recours à l'expertise.

2.2.9 – Contrats de location

Le Groupe n'a pas de contrat de location financement.

2.2.10. – Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les prêts et créances financières, les valeurs mobilières de placement.

Les actifs financiers sont présentés au bilan en actifs courants/non courants selon que leur échéance est ou non supérieure à un an, à l'exception des instruments dérivés qui sont classés en éléments courants.

Les **actions propres** détenues par le Groupe sont portées en diminution des capitaux propres.

Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Il s'agit d'actifs financiers détenus à des fins de transaction. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur et les gains et pertes reconnus par le résultat. Le groupe ne détient pas d'actifs financiers destinés à être cédés à court terme.

Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs de cette nature sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, que la société a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Par dérogation à la norme, le groupe n'a qu'une ligne de placement obligataire, cotée, qu'il comptabilise à la juste valeur.

Prêts et créances financiers

Ce sont des actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables, et non cotés sur un marché actif. Les prêts et créances financiers sont évalués au coût amorti diminué, le cas échéant, d'une dépréciation. Cette catégorie recouvre les créances commerciales et les placements de trésorerie. Par dérogation à la norme, le groupe évalue ses placements de trésorerie à la valeur historique majorée des intérêts courus.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les titres de participation non consolidés, ainsi que les titres de dettes non classés dans les autres catégories. Ces actifs financiers sont évalués à leur juste valeur. Le groupe n'a pas d'actifs financiers disponibles à la vente actuellement.

2.2.11. – Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût initial comprenant les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La méthode de valorisation des stocks de matières premières et de marchandises est en général la méthode du coût moyen pondéré.

En accord avec la norme IAS 41, les stocks de vins et d'écorces d'oranges produits par le Groupe sont évalués au coût de production, éventuellement plafonné à la valeur de marché de la vendange ou de la récolte correspondante.
Les stocks non recouvrables (cassés, obsolètes) sont dépréciés dans la limite de la valeur nette de réalisation.

2.2.12. - Créances

Les créances sont enregistrées au bilan à la juste valeur ; celles-ci correspondent à la valeur nominale de la facture d'origine sans effet d'actualisation. Une dépréciation est constatée lorsqu'il existe un indicateur objectif de non-recouvrement de tout ou partie de la créance survenu après la date de première comptabilisation et avant la date de clôture.

2.2.13.- Instruments financiers

Le groupe utilise des instruments financiers dérivés dans le cadre de sa politique de couverture du risque de change et du risque de taux d'intérêt. Le groupe a mis en œuvre les procédures et la documentation nécessaires pour justifier la mise en œuvre d'une comptabilisation de couverture sur ses opérations de change, au sens de la norme IAS 39.
Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de clôture. Les valeurs de marché sont calculées par les contreparties bancaires.

Le Groupe utilise des swaps de taux d'intérêt au Chili pour couvrir une partie de ses emprunts en US dollar à taux variables (Note 2.2.20) et des contrats de vente à terme en US dollars en France pour couvrir ses encaissements à l'exportation en US dollar (Note 2.2.19.)

2.2.14. - Trésorerie et équivalents

La trésorerie et équivalents de trésorerie regroupe les liquidités, les OPCVM classées dans la catégorie « monétaires euro » et les dépôts à terme à plus de 3 mois avec option de sortie exerçable à tout moment, ou au maximum tous les 3 mois, sans risque de pénalité , ni remise en cause de la rémunération minimum acquise, celle-ci étant au moins égale à la rémunération d'un dépôt identique d'une durée de 3 mois maximum.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeurs sont enregistrées en « autres produits financiers » ou « autres charges financières ».

2.2.15. - Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation résultant d'évènements passés et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie attendue soit nécessaire pour éteindre cette obligation, dans la mesure où le montant peut être évalué de manière fiable.

2.2.16. - Dettes financières

Les dettes financières sont ventilées en passifs courants et non courants selon qu'elles sont à court ou à long terme.
Les dettes financières sont évaluées au coût amorti. Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés en charges financières du compte de résultat. Par dérogation à la norme, les emprunts à taux variables ou à taux fixes, sont évalués au taux d'intérêt historique.

En cas de couverture de la variation de valeur de la dette au titre du risque de taux, l'évaluation de l'élément couvert n'est pas modifiée (les dettes restent évaluées au coût amorti) et l'instrument de couverture est comptabilisé en dettes bancaires à la juste valeur avec contrepartie en résultat financier. Le groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture pour ses dettes financières.

2.2.17. - Avantages du personnel – Engagements de retraite

La Société mère propose à ses salariés un régime de retraite « maison » leur accordant à titre de retraite un pourcentage de leur dernier salaire, ce pourcentage étant fonction de leur ancienneté dans la société. Cet usage a été dénoncé en décembre 2004 et les droits correspondants ont été gelés à la date du 31 mars 2005.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le groupe sont celles édictées par la norme IAS 19 révisée.
Les provisions correspondant à ce régime à prestations définies ont été calculées sur cette base selon les modalités définies en note 3.20.

Il n'existe aucun engagement significatif de ce type dans aucune de nos filiales étrangères.

2.2.18. - Impôts différés

Les différences existant entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable constituent des différences temporelles donnant lieu à la comptabilisation d'actifs d'impôt différé ou de passifs d'impôt différé. Les économies d'impôt potentielles résultant de déficits fiscaux reportables peuvent être comptabilisées ou non, en fonction de la probabilité de réalisation de profits futurs.

Les passifs d'impôt différé sont classés en passifs non courants.

2.2.19. - Opérations en devises et couvertures de change.

Le Groupe applique la comptabilité de couverture en accord avec la norme IAS 39.

Les créances et les dettes libellées en devises sont converties aux taux de change en vigueur à la clôture. Les écarts de conversion sont inscrits en résultat.

Les opérations réalisées par les sociétés consolidées dans des devises autres que leur monnaie fonctionnelle, sont converties en euros au cours du mois de la transaction.

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture d'opérations commerciales réalisées dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle de la société concernée, ceux-ci sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture ; la variation de valeur de marché de ces instruments dérivés est enregistrée :
- en chiffre d'affaires pour la part efficace de la couverture des créances inscrites au bilan à la date de clôture ;
- en capitaux propres, en « écarts de réévaluation », pour la part efficace de la couverture de flux de trésorerie futurs, ce montant étant transféré en chiffre d'affaires lors de la comptabilisation des créances et dettes objet de la couverture ;
- en résultat financier pour la part inefficace de la couverture ; les variations de valeur liées aux points de terme des contrats à terme sont systématiquement considérés comme part inefficace.
En l'absence de relation de couverture, les variations de valeur de marché des instruments dérivés sont enregistrées en résultat financier.

2.2.20. - Dettes

Les dettes sont enregistrées au bilan à la juste valeur de la contrepartie reçue sans effet d'actualisation dans la mesure où elles ne sont pas assorties de conditions de règlement différé à long terme.

2.2.21 - Autres éléments du résultat global

Les charges et produits de la période qui ne sont pas comptabilisés en résultat sont présentés dans la rubrique « Autres éléments du résultat global », dans le résultat global.

2.2.22 - Résultat par action

Le résultat net par action avant dilution est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de la Société après déduction des propres actions détenues par la société.

Le résultat par action après dilution est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, en prenant en compte le nombre maximum d'actions pouvant être en circulation compte tenu de la probabilité de mise en œuvre des instruments dilutifs émis ou à émettre après déduction des propres actions détenues par la société.

A ce jour, la Société n'a pas émis d'instruments dilutifs.

2.3. - MODALITES DE CONSOLIDATION

Les états financiers sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société.

Les comptes des sociétés étrangères hors "zone euro" sont convertis en euros au taux de clôture du 31 décembre pour le bilan et au taux moyen pour le compte de résultat.

Les "corrections monétaires" comptabilisées par les filiales chiliennes sont éliminées.

Les cours des monnaies utilisées sont les suivants :

		Cours au 31 décembre 2014		Cours au 31 décembre 2013	
Devises		**moyen**	**clôture**	**moyen**	**clôture**
		Euros	Euros	Euros	Euros
Franc suisse	CHF	0,8246	0,8317	0,8136	0,8146
Peso chilien (les 1000)	CLP	1,3215	1,3549	1,5039	1,3806
Dollar américain	USD	0,7570	0,8237	0,7514	0,7251

NOTE 3 – NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014

Tous les chiffres de cette section sont exprimés en milliers d'euros.

3.1. – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31/12/2013	Acquisitions	Cessions	Autres variations	Ecarts de conversion	31/12/2014
Ecart d'acquisition	216					216
Concessions, Brevets.	66					66
Droits au bail	561					561
Autres immobilisations incorporelles	4 474	178	0	136	-1	4 787
Immobilisations incorporelles en cours	0					0
Valeurs brutes	**5 317**	**178**	**0**	**136**	**-1**	**5 630**

	31/12/2013	Dotations	Reprises	Autres variations	Ecarts de conversion	31/12/2014
Dépréciation de l'écart d'acquisition	216					216
Concessions, Brevets.	23					23
Droits au bail	184	61				245
Autres immobilisations incorporelles	3 672	507		-31	-4	4 144
Amortissements	**4 095**	568	0	-31	-4	**4 628**
Valeurs nettes	**1 222**					**1 002**

Les droits au bail concernent des boutiques et bureaux en France. Les tests de dépréciation sont effectués sur la base du chiffre d'affaires des boutiques. Les droits au bail des bureaux sont amortis sur la durée du bail.
Les autres immobilisations incorporelles sont constituées des logiciels et de leurs coûts de mise en œuvre.

3.2. – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31/12/2013	Acquisitions	Cessions	Autres variations	Ecarts de conversion	31/12/2014
Terrains	13 282	411	266	156	-206	13 377
Terres à vignes	10 752					10 752
Actifs biologiques	7 994	172	35			8 131
Constructions	46 258	503	45	529	-161	47 084
Installations tech, mat et outillage	37 697	1 024	187	598	-73	39 059
Autres immobilisations corporelles	17 748	726	125	-121	80	18 308
Immobilisations corporelles en cours	0	7				7
Avances et acomptes/immo. corp	50	361		-48		363
Valeurs brutes	**133 781**	**3 204**	**658**	**1 114**	**-360**	**137 081**
dont immeubles de placement	9 318	153				9 471

	31/12/2013	Dotations	Reprises	Autres variations	Ecarts de conversion	31/12/2014
Terrains	2 619	589	266	23	-39	2 926
Actifs biologiques	3 651	145	35			3 761
Constructions	20 898	1 621	252	-63	-27	22 177
Installations tech, mat et outillage	28 091	1 773	205	-799	-89	28 771
Autres immobilisations corporelles	13 281	1 092	132	51	61	14 353
Amortissements	**68 540**	**5 220**	**890**	**-788**	**-94**	**71 988**
dont immeubles de placement	3 384	269				3 653
Valeurs nettes	**65 241**					**65 093**
dont immeubles de placement	5 934					5 818

Lorsque cela se justifiait la société a fait appel à un expert indépendant pour déterminer la valeur recouvrable des immeubles de placement. La valeur recouvrable des immeubles de placement a été estimée à 8 350 K€. Par ailleurs, il n'existe aucune restriction quant à la cessibilité de ces immeubles.

Les produits et charges locatifs de l'activité placement immobilier sont les suivants :

	2014	2013
Produits locatifs	672	684
Charges opérationnelles directes	568	569

3.3. – ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS

	31/12/2014	31/12/2013
Autres titres immobilisés	234	234
Autres immobilisations financières	268	260
Actifs financiers non courants	**502**	**494**
Autres immobilisations financières	202	317
Valeurs mobilières de placement	22 942	22 165
Actifs financiers courants	**23 144**	**22 482**

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de placements obligataires et de contrats de capitalisation de type fonds euros.

3.4. – STOCKS ET EN COURS

	Montant brut 31/12/14	Dépréciation 31/12/14	Montant net 31/12/2014	Montant net 31/12/2013
Matières premières	39 328	367	38 961	34 078
En-cours de Production	1 930		1 930	2 709
Produits Intermédiaires et finis	14 483		14 483	12 339
Marchandises	163		163	111
Actifs biologiques courants	1 756		1 756	1 619
Valeur nette	**57 660**	**367**	**57 293**	**50 856**

Les stocks de vins et d'eau de vie ne font pas l'objet de dépréciation. Les stocks de conditionnement sont provisionnés lors des changements de présentation des produits

3.5. – CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

	Montant brut 31/12/14	Dépréciation 31/12/14	Montant net 31/12/14	Montant 31/12/13
Créances clients	38 341	76	38 265	27 702
Créances sociales	2	0	2	3
Créances fiscales	519	0	519	830
Débiteurs divers	1 649	0	1 649	1 002
Charges constatées d'avance	917	0	917	903
Valeur nette	**41 428**	**76**	**41 352**	**30 440**

3.6. – DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

	31/12/2014	31/12/2013
Dettes fournisseurs	19 507	18 518
Dettes fiscales et sociales	10 458	13 896
Produits constatés d'avance	437	566
Fournisseurs d'immobilisations	240	210
Autres dettes	925	529
Total	**31 567**	**33 719**

3.7. – TRESORERIE

Le rapprochement entre le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie apparaissant au bilan et le montant de la trésorerie nette figurant dans le tableau des flux de trésorerie s'établit de la façon suivante :

	31/12/2014	31/12/2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif du bilan	28 006	40 334
Découverts bancaires	-55	-12
Trésorerie de clôture du tableau des flux de trésorerie	**27 951**	**40 322**

3.8. – IMPOTS DIFFERES

		Variations de l'exercice		
	31/12/2013	Capitaux propres	Résultat	31/12/2014
Actifs d'impôt différé	6 121	1 790	-634	7 277
Passifs d'impôt différé	153		-153	0
Impôts différés nets	**5 968**	**1 790**	**-481**	**7 277**

	31/12/2014	31/12/2013
Provision engagements de retraite	9 366	7 830
Différences temporaires	-2 089	-1 709
Impôts différés actifs	**7 277**	**6 121**
Différences temporaires	0	153
Impôts différés passifs	**0**	**153**

Le montant des impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables non reconnus au bilan est de 884 K€.

3.9. – CAPITAL ET RESULTATS PAR ACTION

Nombre d'actions retenues dans le calcul du résultat par action	2014	2013
Nombre d'actions constituant le capital	85 000	85 000
Nombre d'actions auto-détenues	-2 601	-2 606
Total pris en compte pour le résultat par action	82 399	82 394
Résultat net -part du groupe	10 830	9 630
Résultat net par action	131,4	116,9

Au 31 décembre 2014, le capital est composé de 85 000 actions d'une valeur nominale de 319,50 €.

3.10. – PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

	31/12/2013	Dotations	Reprises	31/12/2014
Engagements de retraite	22 741	5 525	1 062	27 204
Engagements médailles du travail	123	14	0	137
Provisions non courantes	**22 864**	**5 539**	**1 062**	**27 341**
Litiges	201	0	95	106
Autres provisions pour risques et charges	87	0	87	0
Provisions courantes	**288**	**0**	**182**	**106**

Les engagements de retraite sont détaillés en note 3.20

Les provisions pour litiges au 31 décembre 2014 concernent principalement des procédures en cours avec le personnel.

3.11. – DETTES FINANCIERES

	31/12/2013	Nouvelles dettes	Rembourse-ment des dettes	Autres variations	Ecart de conversion	31/12/2014
Emprunts bancaires	20 313	1 928	1 790	-75	-221	20 155
Autres emprunts	1 416		440			976
Participation des salariés	666	592				1 258
Concours bancaires	12	43				55
Dettes financières	**22 407**	**2 563**	**2 230**	**-75**	**-221**	**22 444**

	31/12/2013	variation (+)	variation (-)			31/12/2014
Dettes financières LT	6 692	5 175				11 867
Dettes financières CT	15 715		5 138			10 577
Dettes financières	**22 407**	**5 175**	**5 138**			**22 444**

La participation des salariés classée en dettes financières correspond au montant bloqué pendant 5 ans.
La juste valeur du swap de taux d'intérêt sur les emprunts à taux variables du Chili (10 millions US$ à échéance mars 2017) est comptabilisée en augmentation des emprunts bancaires à hauteur de 170K€.

Analyse de la dette financière brute par échéance :

	Total	**à -1an**	**de 1 à 5 ans**	**à + de 5 ans**
Emprunts bancaires	20 155	9 475	10 680	0
Participation des salariés	1 258	1 258		
Concours bancaires	55	55		
Autres	976	976		
Total	**22 444**	**11 764**	**10 680**	**0**

Le détail des emprunts par devises et types de taux (fixe, variable) est donné en Note 3.19.

La Société des Produits Marnier Lapostolle ne s'est engagée sur aucun « covenant » en faveur de ses banques.

Le montant de la dette financière couverte par des sûretés réelles, représentées par des hypothèques sur les vignobles chiliens, s'élève à 10 000 KU$.

3.12. – AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les autres passifs non courants correspondent à la provision pour participation des salariés de l'exercice.

3.13.- INSTRUMENTS FINANCIERS

	2014	**2013**
Actif		
Instruments dérivés sur taux de change	0	621
Passif		
Instruments dérivés sur taux de change	308	0

Ce montant correspond à la juste valeur des contrats de vente à terme de dollars US pour garantir une partie des flux de trésorerie commerciaux attendus sur les facturations de l'exercice suivant.

3.14. – INFORMATION SECTORIELLE

Le groupe ne dispose pas d'informations financières consolidées sur une famille de produit ou sur une zone géographique et n'a donc qu'un seul secteur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.
Le chiffre d'affaires par zones géographiques et par produits est donné au titre des paragraphes §32 et §33 de la norme IFRS 8.

3.14.1 – Informations relatives au chiffre d'affaires par produits

	2014	2013
Produits MARNIER-LAPOSTOLLE	107 916	112 244
Vins et spiritueux CHILIENS	11 846	11 623
Chiffre d'affaires produits et de marchandises	**119 762**	**123 867**
Chiffre d'affaires prestations	19 312	17 392
Produits des activités courantes	**139 074**	**141 259**

L'essentiel de la marge opérationnelle du groupe provient des produits Marnier Lapostolle.

3.14.2 – Informations relatives aux zones géographiques

Le tableau ci-dessous présente les ventes sur chaque zone géographique où sont livrés les produits et réalisées les prestations :

	2014	%	2013	%
Etats-Unis	71 464	59,7%	72 374	58,4%
Autres pays du continent américain	13 502	11,3%	15 282	12,3%
Total Continent Américain	**84 966**	**70,9%**	**87 656**	**70,8%**
France	8 844	7,4%	9 217	7,4%
Union Européenne	17 550	14,7%	19 253	15,5%
Europe hors Union Européenne	1 356	1,1%	1 389	1,1%
Total Europe	**27 750**	**23,2%**	**29 859**	**24,1%**
Asie	5 649	4,7%	4 766	3,8%
Reste du monde	1 397	1,2%	1 586	1,3%
Total reste du monde	**7 046**	**5,9%**	**6 352**	**5,1%**
Chiffre d'affaires produits et marchandises	**119 762**	**100,0%**	**123 867**	**100,0%**
Chiffre d'affaires prestations (1)	19 312	-	17 392	-
Produits des activités courantes	**139 074**	-	**141 259**	-

(1) Le Chiffre d'affaires prestations comprend pour l'essentiel la contribution versée par Moët Hennessy USA Inc., distributeur exclusif des produits GRAND MARNIER aux Etats-Unis, selon les termes du « Marketing agreement » entre la filiale américaine du Groupe Marnier Lapostolle Inc. et Moët Hennessy USA Inc. Cette contribution dont le montant est variable est fonction de la marge brute réalisée par Moët Hennessy USA. Depuis le 1er janvier 2013, elle est complétée par une contribution forfaitaire de lancement des nouveaux produits. Le montant global de la contribution de Moët Hennessy USA Inc. a été de 20,7 millions USD en 2014 et de 18,4 millions USD en 2013.

Les actifs non courants par zone géographique d'implantation sont les suivants :

en milliers d'euros	France	Chili	Autres	Total
Actifs non courants (*)	42 689	23 185	221	66 095

(*) hors actifs d'impôt différé et actifs financiers

3.14.3 – Informations relatives aux principaux clients

Les informations relatives au degré de dépendance vis-à-vis des principaux clients/distributeurs sont fournies au titre du § 34 de la norme :
-environ 77% du chiffre d'affaires des produits Marnier Lapostolle est réalisé avec ses deux premiers distributeurs
-environ 41% du chiffre d'affaires des vins chiliens est réalisé avec le 1er distributeur.

3.15. – AUTRES PRODUITS & CHARGES OPERATIONNELS

Cette rubrique comprend les évènements majeurs et inhabituels intervenus au cours des périodes.

	2014	2013
Plus-value sur cessions d'actifs	0	319
Reprise amortissement exceptionnel Neauphle le Château	0	18
Autres produits opérationnels	**0**	**337**
Gelée noire au Chili	326	0
Autres charges opérationnelles	**326**	**0**
Autres produits et charges opérationnels nets	**-326**	**337**

En 2014, une gelée « noire » exceptionnelle au Chili a détruit la récolte de 75 ha de vignoble. Les frais de viticulture engagés sur les parcelles concernées ont dû être passés en pertes en totalité.

3.16. – RESULTAT FINANCIER

	2014	2013
Charges financières des emprunts	-814	-720
Résultat de la gestion de trésorerie	1 080	1 204
Coût de l'endettement net	**266**	**484**

	2014	2013
Gains de change sur transactions et contrats en devises	231	1 004
Reprises des provisions pour risques financiers sur VMP	23	35
Divers	26	10
Autres produits financiers	**280**	**1 049**
Autres charges financières	1 016	1 094
Pertes de change sur transactions et contrats en devises	3 176	3 272
Provision pour risques financiers sur VMP	0	23
Autres charges financières	**4 192**	**4 389**
Autres charges et produits financiers	**-3 912**	**-3 340**
Résultat financier	**-3 646**	**-2 856**

Les charges financières des emprunts comprennent une charge de 165 K€ au titre de la juste valeur du swap de taux d'intérêt sur les emprunts à taux variables du Chili (10 millions US$ à échéance mars 2017).

3.17. – CHARGE D'IMPOT

	2014	2013
Charge d'impôt courant	6 092	7 475
Charge nette d'impôt différé	483	649
Impôt sur les résultats	**6 575**	**8 124**

	2014	2013
Résultat comptable avant impôt	17 415	17 744
Taux d'impôt applicable	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	**5 996**	**6 109**
Incidence des différences permanentes	-362	155
Incidence des différents taux d'imposition étrangers	108	50
Incidence des résultats déficitaires	742	1 385
Impôt de distribution en France	250	126
Correction d'impôts différés	-159	299
Charge d'impôt comptabilisée	**6 575**	**8 124**

Les différences permanentes de l'exercice 2014 incluent un carry back au Chili de 340 K€ et l'effet du Crédit d'impôt compétitivité et emploi en France.

3.18. – PARTIES LIEES

Les parties liées du groupe comprennent :

- l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation,
- l'ensemble des 4 membres du Directoire et des 7 membres du Conseil de Surveillance de la Société des Produits Marnier Lapostolle (« les Dirigeants »),
- l'ensemble des entreprises dans lesquelles un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance a le contrôle, participe au contrôle conjoint, exerce une influence notable ou est l'un des principaux dirigeants,
- l'ensemble des autres personnes physiques (« Autres familles ») qui participe au contrôle conjoint, exerce une influence notable dans la Société des Produits Marnier Lapostolle.

Les transactions entre les entreprises intégrées globalement dans le périmètre de consolidation ont été éliminées lors de la préparation des comptes consolidés .Les détails des opérations entre le groupe et les autres parties liées sont présentés ci-dessous.

3.18.1. Opérations avec les dirigeants et les autres familles :

Seules les transactions avec les parties liées non éliminées en consolidation sont indiquées.

	Dirigeants	Autres Familles
Charge de location de vignobles	-	100
Charge d'Intérêts sur comptes courants	20	18
Comptes-courants d'associés	524	450

Les comptes courants ont été rémunérés à 2,79% en 2014.

3.18-2 – Rémunérations nettes des membres du Directoire

Le tableau ci-dessous présente les rémunérations versées aux personnes qui sont à la clôture, ou qui ont été au cours des exercices présentés, membres du Directoire.

	2014	2013
Salaires et autres avantages à court terme	2 616	2 499
Avantages en nature	215	199

Ces rémunérations comprennent celles perçues tant en France au titre de membre du Directoire et de salarié que celles versées par des filiales à l'étranger au titre des fonctions exercées dans les filiales.

Les dirigeants sont susceptibles de bénéficier en outre de pensions de retraite dont le montant ne peut être évalué, compte tenu des incertitudes liées à l'octroi de ces pensions (âge des dirigeants, conditions de performance).

3.18-3 – Rémunérations nettes des membres du Conseil de Surveillance

Le tableau ci-dessous présente les rémunérations allouées aux personnes qui sont à la clôture, ou qui ont été au cours des exercices présenté, membres du Conseil de Surveillance.

	2014	2013
Salaires et autres avantages à court terme	759	549

Ces rémunérations comprennent celles perçues tant en France au titre de membre du Conseil de Surveillance que celles versées par des filiales à l'étranger au titre des fonctions exercées dans ces filiales.

3.18-4 – Autres Parties liées

Les relations commerciales entre sociétés du groupe sont régies par des contrats de distribution.

3.19 – ANALYSE DU RISQUE FINANCIER

a. LA GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Chacune des sociétés du groupe gère son risque de change.
La société mère ne couvre que ses flux de trésorerie commerciaux et ne couvre pas les investissements nets de ses filiales.
Au 31/12/2014, la société mère avait souscrit des contrats de vente à terme pour garantir le taux d'encaissement d'une partie de ses flux de trésorerie prévisionnels en dollar américain de l'exercice 2015 pour un montant de 25 295 KUS$ au taux moyen de 1,25.

L'évolution du portefeuille au cours de l'exercice 2014 est rappelée dans le tableau ci-dessous :

en milliers de devises	Devise	31/12/2014	32/12/2013
Taux USD de clôture	USD	1,214	1,379
Engagement fin de période en USD	USD	25 295	12 675
Engagement maximum en USD	USD	25 295	12 675

en milliers de devises	**USD**	**Juste valeur**
Contrats à terme sur opérations commerciales 2014	12 600	-308
Contrats à terme sur opérations commerciales 2015	12 695	-308
Total	**25 295**	**-616**

'(-) devises à recevoir - (+) devises à livrer

Analyse de sensibilité du résultat avant impôt à une variation de taux de change, calculée à partir des chiffres de l'exercice 2014 :

- réévaluation de l'US dollar de 10% par rapport à l'euro : + 5 800 K€
- dévaluation de l'US dollar de 10% par rapport à l'euro : -5 800 K€

La variation du résultat net consolidé ci-dessus est donnée hors effet des couvertures de change en portefeuille.

b. LA GESTION DU RISQUE DE TAUX

en milliers de devises	**Emprunts à taux fixe**	**Emprunts à taux variable**	**Total 31/12/2014**
US dollar	10 000	9 075	19 075
Euro	4 140	0	4 140

Pour se prémunir contre la hausse des taux d'intérêt sur l'US dollar, un swap de taux d'intérêt a été effectué sur la partie à moyen terme des emprunts à taux variables, pour un montant de 10 000 KUS$, à échéance mars 2017 et dont le taux a ainsi été fixé à 4,12%.

c. GESTION DU RISQUE SUR LE CAPITAL

Le taux d'endettement du Groupe est indiqué ci-après :

	31/12/2014	**31/12/2013**
Dettes financières	22 444	22 407
moins		
Actifs financiers courants	23 144	22 482
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 006	40 334
Endettement net	**-28 706**	**-40 409**
Capitaux propres	141 336	137 386
Ratio d'endettement	**-20%**	**-29%**

Le groupe a donc un excèdent de trésorerie et d'actifs financiers représentant 20% des capitaux propres.

3.20 – ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES

La Société des Produits Marnier Lapostolle SA a un passif de 27 204 K€, correspondant principalement à un régime de retraite à prestations définies (Article 39), géré en interne, et dont les droits ont été gelés au 31 mars 2005. L'option de taxation sociale retenue sur ce régime est la taxation sur les dotations. Les droits ayant été gelés en 2005, le coût des services rendus est donc nul ainsi que la taxe sociale. Ce régime concerne 287 bénéficiaires.
Ce type de contrat permet aux salariés de percevoir un revenu supplémentaire à la retraite. Le montant est défini lors de la mise en place du contrat et est financé intégralement par l'entreprise.
Il n'existe aucun engagement de ce type dans aucune de nos filiales étrangères.

Les engagements de la société mère à ce titre décrits au paragraphe 2.2.17 ci-dessus ont été calculés à partir de la rémunération brute (personnel actif) ou de la pension versée (retraités) et tiennent compte :

- de la réévaluation des droits des bénéficiaires sur la base d'une réévaluation des salaires au taux de 2% et des rentes au taux de 1,60%.
- de la table de survie TH/TF 2000-2002 avec décalage d'âge
- du turn-over évalué à 2%
- du taux d'actualisation de la dette défini par les normes (taux retraité au 31/12/2014 des obligations senior corporate de rating AA et de maturité >10 ans : 1,49%) (taux en 2013 : 3,17%). IBOXX
- d'une hypothèse de départ à 62 ans pour les non cadres et les cadres nés avant 1960, et de 63 ans pour les autres cadres.

Cette retraite proposée par la société est optionnelle, au choix du salarié qui peut lui préférer l'indemnité de fin de carrière conventionnelle.

La provision a été calculée en retenant le produit actuariel estimé le plus avantageux pour le salarié au moment de son départ en retraite.

Les départs en retraite sont considérés à l'initiative des salariés justifiant l'application des charges sociales et fiscales.

Variation de la dette relative aux avantages du personnel en 2013 et en 2014 :

	Indemnités de fin de carrière	**Retraites Article 39**	**Engagements retraites**	**Médailles du travail**
Au 1er janvier 2013	652	23 506	24 158	131
Coût des services rendus de l'année	65	0	65	6
Charge d'intérêts de l'année	18	632	650	3
Gains (-) / Pertes (+) actuariels	-1	-999	-1 000	0
Prestations réelles	-31	-1 101	-1 132	-14
Au 31 décembre 2013	703	22 038	22 741	126
Coût des services rendus de l'année	64	0	64	6
Charge d'intérêts de l'année	22	698	720	3
Gains (-) / Pertes (+) actuariels	176	4 629	4 805	11
Prestations réelles	0	-1 126	-1 126	-9
Au 31 décembre 2014	965	26 239	27 204	137

Les écarts actuariels ont été comptabilisés en autres éléments du résultat global, en diminution du résultat, pour un montant de 3 150 K€ nets d'impôts.
La durée résiduelle moyenne calculée pour les avantages postérieurs à l'emploi est de 13,3 années pour les retraites Article 39.

La sensibilité de l'engagement retraite au taux d'actualisation est la suivante (1,49% +/- 0.25%) :

	Indemnités de fin de carrière	Retraite Art 39	Total
Dette actuarielle au 31/12/2014 à 1,24%	995	27 205	28 200
Dette actuarielle au 31/12/2014 à 1,49%	965	26 239	27 204
Dette actuarielle au 31/12/2014 à 1,74%	936	25 328	26 264

L'analyse des écarts actuariels est la suivante :

	31/12/2014	31/12/2013
Changements démographiques	518	71
Changement du taux de revalorisation des rentes	-960	0
Changement du taux d'actualisation	5 247	-1 071
Gains (-) et pertes (+) actuariels	**4 805**	**-1 000**

3.21 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le montant de la dette financière couverte par des sûretés réelles, représentées par des hypothèques sur les vignobles chiliens, s'élève à 10 000 KU$.

3.22- ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Aucun mandat de vente n'a encore été donné concernant l'ancien site de Neauphle- le -Château.

3.23– EFFECTIFS EN FIN DE PERIODE :

Catégories	**31/12/2014**	**31/12/2013**
Cadres	129	134
Techniciens - Agents de maîtrise	49	42
Employés	95	99
Ouvriers	157	154
Total	**430**	**429**

Zones géographiques	**31/12/2014**	**31/12/2013**
France	295	299
Etats-Unis	18	14
Chili	117	114
Total	**430**	**427**

3.24– HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	François LAMY			Pierre GODET		
Montants HT en milliers d'euros	2014	2013	Variation en %	2014	2013	Variation en %
. Commissariat aux comptes des						
comptes individuels et consolidés:						
- Emetteur	112	110	2%	65	65	0%
- Filiales	0	0		0	0	
. Autres diligences et prestations						
- Emetteur	0	0		0	0	
- Filiales	0	0		0	0	
Audit	**112**	**110**	**2%**	**65**	**65**	**0%**
.Autres prestations rendues aux filiales						
- Juridique - fiscal - social	0	0		0	0	
- Autres	0	0		0	0	
Autres prestations	**0**	**0**		**0**	**0**	
Total	**112**	**110**	**2%**	**65**	**65**	**0%**

3.25– EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE :

Il n'y a eu aucun événement postérieur à la clôture de cet exercice.

François LAMY
7, rue de Monceau
75008 PARIS

Pierre GODET
19, avenue de Messine
75008 PARIS

SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE

91, boulevard Haussmann
75008 PARIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2014

François LAMY
7, rue de Monceau
75008 PARIS

Pierre GODET
19, avenue de Messine
75008 PARIS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAP0ST0LLE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

- la justification de nos appréciations ;

- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1.3 de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'évaluation des capitaux propres des filiales chiliennes en normes IFRS, à l'ouverture de l'exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivant :

. Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 2.1.3 de l'annexe aux comptes consolidés expose le changement de méthode comptable intervenu sur les capitaux propres d'ouverture après identification d'erreurs dans l'évaluation des capitaux propres des filiales chiliennes lors des exercices précédents.
Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable et de la présentation qui en est faite en annexe.

. Comme il est précisé dans la note 2.1.4 de l'annexe, votre société procède à des estimations, notamment sur l'évaluation des engagements de retraite. Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations effectuées par la société et nous avons vérifié que les notes 2.2.17 et 3.20 de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 24 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

François LAMY Pierre GODET

SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE

COMPTES ANNUELS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014
(En milliers d'Euros)

Notes	ACTIF	2014			2 013
		Montant Brut	Amortis-ts Provisions	Montant Net	Montant Net
2.	**ACTIF IMMOBILISE**	**143 205**	**59 350**	**83 855**	**84 722**
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**5 527**	**4 258**	**1 269**	**1 652**
	Concessions, brevets et droits similaires	225	24	201	201
	Fonds commercial	885	269	616	684
	Autres immobilisations incorporelles	4 417	3 965	452	767
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**84 780**	**55 092**	**29 688**	**31 288**
	Terrains	11 755	3 311	8 444	8 437
	Constructions	26 061	15 561	10 500	11 278
	Installations techniques, matériel et outillages industriels	32 754	25 181	7 573	8 414
	Autres immobilisations corporelles	13 840	11 039	2 801	3 109
	Immobilisations en cours	7		7	0
	Avances et acomptes	363		363	50
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**52 898**	**0**	**52 898**	**51 782**
	Participations	42 473		42 473	41 387
	Créances rattachées à des participations			0	0
	Autres titres immobilisés	9 842		9 842	9 848
	Prêts			0	0
	Autres immobilisations financières	583		583	547
3.4.	**ACTIF CIRCULANT**	**105 707**	**436**	**105 271**	**107 996**
	STOCKS ET EN-COURS	**43 842**	**367**	**43 475**	**38 227**
	Matières premières, approvisionnements	29 665	367	29 298	25 894
	En cours de production de biens	241		241	207
	Produits intermédiaires et finis	13 846		13 846	12 067
	Marchandises	90		90	59
	CREANCES	**25 705**	**69**	**25 636**	**26 697**
	Avances et acomptes versés sur commandes	343		343	586
	Clients et comptes rattachés	24 436	69	24 367	25 319
	Autres créances	926		926	792
5.	**VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**	34 012		34 012	40 734
	DISPONIBILITES	2 148		2 148	2 338
	COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	**1 270**		**1 270**	**1 492**
11.	Charges constatées d'avance	1 248		1 248	1 333
	Ecarts de conversion actif	22		22	159
	TOTAL ACTIF	**250 182**	**59 786**	**190 396**	**194 210**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

(En milliers d'Euros)

Notes	PASSIF	2014	2013
	CAPITAUX PROPRES	**161 884**	**158 021**
8.	Capital	27 158	27 158
8.	Ecarts de réévaluation	943	943
	Réserve légale	3 003	3 003
	Réserves statutaires ou contractuelles	90 642	91 083
8.	Réserves réglementées	10 422	9 982
	Autres réserves	4 764	4 764
	Report à nouveau	6 343	2 017
	Résultat de l'exercice	11 102	12 603
3.	Provisions réglementées	7 507	6 468
3.	**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**	**265**	**484**
	Provisions pour risques	128	360
	Provisions pour charges	137	124
4.	**DETTES**	**28 103**	**35 656**
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 206	5 957
	Emprunts et dettes financières divers	2 547	2 734
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 388	12 414
	Dettes fiscales et sociales	10 404	14 042
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	240	209
	Autres dettes	318	300
	COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	**144**	**49**
	Produits constatés d'avance		
	Ecart de conversion passif	144	49
	TOTAL PASSIF	**190 396**	**194 210**

COMPTE DE RESULTAT 2014
(En milliers d'Euros)

Notes		2014	2013
	PRODUITS D'EXPLOITATION	**104 589**	**110 741**
12.	Chiffre d'affaires net	101 720	107 883
	Production stockée	1 812	1 376
	Production immobilisée	411	405
	Subvention d'exploitation	1	1
	Reprise sur provisions, transferts de charges	416	561
	Autres produits	229	515
	CHARGES D'EXPLOITATION	**87 754**	**89 040**
	Achats de marchandises	168	97
	Variation de stocks de marchandises	-31	26
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	33 872	32 123
	Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements	-3 371	-1 981
	Autres achats et charges externes	26 489	27 154
	Impôts et taxes	2 575	2 583
	Salaires et traitements	15 516	15 967
	Charges sociales	7 560	7 947
	Dotations aux amortissements et provisions	4 662	4 770
	Autres charges	314	354
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**16 835**	**21 701**
14.	Produits financiers	2 725	1 791
14.	Charges financières	-932	-1 696
	RESULTAT FINANCIER	**1 793**	**95**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**18 628**	**21 796**
15.	Produits exceptionnels	1 085	1 945
15.	Charges exceptionnelles	-2 154	-2 715
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-1 069**	**-770**
16.	**IMPOT SUR LES BENEFICES**	5 890	7 430
	PARTICIPATION DES SALARIES	567	993
	RESULTAT NET	**11 102**	**12 603**

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
(En milliers d'Euros)

Notes		2014	2013
	OPERATIONS D'EXPLOITATION		
	RESULTAT NET	**11 102**	**12 603**
	Dotations aux amortissements et provisions	6 088	6 885
	Reprise des amortissements et provisions	-985	-1 664
	Plus et moins-values de cession	-98	-308
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	**16 107**	**17 516**
	Variation nette exploitation	**-7 468**	**-4 699**
	Variation de stock	-5 246	-3 448
	Variation des créances d'exploitation	155	5
	Variation des dettes d'exploitation	-2 377	-1 256
	Variation nette hors exploitation	**-1 797**	**2 028**
	Variation des créances hors exploitation	906	-592
	Variation des dettes hors exploitation	-3 015	2 645
	Charges et produits constatés d'avance	85	-9
	Pertes et gains de change	227	-16
	VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	**-9 265**	**-2 671**
	Flux net de trésorerie généré par l'activité	**6 842**	**14 845**
	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
	Décaissement/acquisition immobilisations incorporelles	-165	-76
	Décaissement/acquisition immobilisations corporelles	-2 114	-2 736
	Encaissement/cession immobilisations corporelles et incorporelles	41	325
	Décaissement/acquisitions immobilisations financières	-1 147	-1 415
	Encaissement/cession immobilisations financières	97	0
	Décaissement/ acquisition de filiales	0	0
	Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**-3 288**	**-3 902**
	OPERATIONS DE FINANCEMENT		
	Dividendes versés aux actionnaires	-8 278	-4 141
	Encaissements provenant d'emprunts	0	0
	Remboursement d'emprunts	-2 230	-2 715
	Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**-10 508**	**-6 856**
	VARIATION DE TRESORERIE	**-6 954**	**4 087**
	Trésorerie à l'ouverture	**43 059**	**38 972**
	Trésorerie à la clôture	**36 105**	**43 059**

ANNEXES AUX COMPTES 2014

1. Règles et méthodes comptables
2. Actif immobilisé
3. Provisions
4. Créances et dettes
5. Trésorerie gérée et liquidité
6. Créances et dettes concernant les entreprises liées
7. Information concernant les parties liées
8. Variation des capitaux propres
9. Charges à payer
10. Produits à recevoir
11. Charges constatées d'avance
12. Chiffre d'affaires
13. Personnel et rémunération des organes de direction
14. Résultat financier
15. Résultat exceptionnel
16. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices
17. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires
18. Accroissements et allégements de la dette future d'impôts
19. Engagements financiers
20. Evènements postérieurs à la clôture
21. Tableau des soldes intermédiaires de gestion
22. Tableau-liste des Filiales et participations

ANNEXE AUX COMPTES 2014

(toutes les sommes mentionnées dans l'annexe sont exprimées en milliers d'€uros sauf indications contraires)

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2014 ont été arrêtés par le Directoire du 14 avril 2015 et été examinés par le Conseil de Surveillance du 21 avril 2015.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

.Continuité de l'exploitation
.Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
.Indépendance des exercices

et en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exception des licences et brevets et des droits au bail acquis avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation à hauteur de 234 K€ (note 8).
Les licences ainsi que les droits au bail de locaux commerciaux acquis ne sont pas amortis.

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels amortis linéairement en fonction de leurs durées de vie estimées de 1 à 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

L'écart de réévaluation portant sur les éléments non amortissables (terrains) s'élève à 709 K€ (note 8).

Compte tenu des nouvelles normes, nous avons utilisé, pour les immobilisations corporelles, l'approche par composants (en particulier pour le matériel et outillage), ainsi que la durée d'utilité de chaque immobilisation, au-delà d'un montant significatif.

Les amortissements fiscaux sont pratiqués sur les durées d'usage admises par l'administration. La différence entre les dotations fiscales et économiques a été comptabilisée dans le compte dotations aux provisions dérogatoires (provisions réglementées).

Plan d'amortissement	Durées de vie économique
Vignes et plantations	30 ans
Agencements de terrains	10 ans
Constructions industrielles & commerciales	20 à 50 ans
Agencements de constructions	10 à 15 ans
Matériel et Outillage	10 à 15 ans
Composants du matériel	3 à 5 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	2 à 4 ans

La société a opté pour la comptabilisation en charges des frais d'acquisition (PCG, art 213-8).

Immobilisations financières

- Titres de participations
Les titres de participation sont valorisés à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute. La valeur d'inventaire est estimée à partir de la quote-part de la situation nette comptable réévaluée, s'il y a lieu, pour tenir compte de la valeur de rentabilité dégagée par la société concernée.

- Autres titres immobilisés
Les autres titres immobilisés sont valorisés à leur coût d'acquisition. Ils sont constitués d'actions propres, destinées à être annulées, et de participations au sein d'organismes professionnels.

Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.
Les stocks de produits semi-finis et de produits finis sont valorisés au coût réel de production.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au coût défini ci-dessus.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas et une dépréciation est constatée sur chacune d'elles en fonction du risque encouru.

Valeurs mobilières de placement

Il s'agit de placements de trésorerie, essentiellement constitués de SICAV, Fonds communs de placement, comptes à terme, obligations, contrats de capitalisation en fonds euros.
Une dépréciation est constatée lorsque la valeur de marché à la clôture est inférieure à la valeur d'acquisition.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constatées lorsque les risques et charges sont nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours à la clôture, les rendent probables.

Opérations en devises

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euros au cours du mois de la transaction. Les transactions en devises ayant fait l'objet d'une opération de couverture sont enregistrées en résultat pour leur contre-valeur en euros au taux de la couverture.
A la date de clôture :
Les créances et dettes en devises sont converties au cours de clôture et l'écart comptabilisé en écart de conversion actif ou passif, les pertes faisant l'objet d'une provision pour pertes de change.
Les créances ou dettes en devises faisant l'objet d'une couverture de change à terme, fixant le cours à l'échéance, ne sont pas réévaluées au cours de clôture, mais au cours de la couverture. Le profit ou la perte en découlant est comptabilisé en résultat de l'exercice.

Instruments financiers dérivés

La société n'a recours qu'à des instruments de couverture de change.
Les opérations qui ne peuvent répondre aux critères de la couverture sont considérées comme des opérations spéculatives. Toute perte potentielle fait l'objet d'une provision pour risques à la clôture de l'exercice.
Les couvertures de change à terme fixant le cours de la monnaie étrangère à l'échéance et destinées à couvrir des opérations commerciales de l'exercice suivant et non encore facturées à la clôture de l'exercice, constituent un engagement hors bilan, et aucune perte ni profit n'est enregistré sur cet engagement (note 19).

Engagements de retraite

Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière et de pensions sont repris en note 19, dans la partie traitant des engagements hors bilan.

Résultat exceptionnel

La société retient la conception du Plan Comptable Général.

2. ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	5 362	165		5 527
Immobilisations corporelles	83 223	2 143	586	84 780
Immobilisations financières	51 787	1 525	414	52 898
Total	**140 372**	**3 833**	**1 000**	**143 205**

Amortissements	Amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	3 710	548		4 258
Immobilisations corporelles	51 935	3 739	582	55 092
Total	**55 645**	**4 287**	**582**	**59 350**

Immobilisations financières.

Au cours de l'exercice 2014, le Directoire n'a pas utilisé l'autorisation donnée par les assemblées générales mixtes des 19 juin 2013 puis 25 juin 2014, en vue d'acquérir des actions de la société. Au 31 décembre 2014, la société détenait 2 147 actions en voie d'annulation pour une valeur d'acquisition de 9 384 K€ et une valeur de marché de 9 543 K€.

Nous vous rappelons que la société a confié, depuis le 3 juillet 2006, à Kepler Cheuvreux la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement et approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) du 22 mars 2005.
A la clôture de l'exercice, 54 titres sont déposés chez Kepler Cheuvreux pour une valeur d'acquisition de 224 K€, ainsi que des liquidités pour 192 K€.

3. PROVISIONS

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provision pour hausse des prix	2 802	1 413	347	3 868
Amortissements dérogatoires	3 666	353	380	3 639
Provisions réglementées:	**6 468**	**1 766**	**727**	**7 507**
Provisions pour litiges	201	0	95	106
Provisions pour pertes de change	159	22	159	22
Provisions médailles du travail	124	13	0	137
Provisions pour risques et charges:	**484**	**35**	**254**	**265**
Actions propres	5	0	5	0
Stocks et en cours	400	367	400	367
Clients	78	7	16	69
Valeurs mobilières de placements	24	0	24	0
Provisions pour dépréciation:	**507**	**374**	**445**	**436**
Total	**7 459**	**2 175**	**1 426**	**8 208**

Dotations et reprises:		
d'exploitation	374	416
financières	22	188
exceptionnelles	1 779	822
Total	**2 175**	**1 426**

4. CREANCES ET DETTES

Créances	Montant brut	dont à un an au plus	dont à plus d'un an
Actif immobilisé:			
- Autres immobilisations financières	583	202	381
Actif circulant			
- Avances et acomptes versés sur commande	343	343	
- Créances clients et comptes rattachés	24 436	24 436	
- Créances sociales et fiscales	518	518	
- Groupe	135	135	
- Autres créances	273	273	
- Charges constatées d'avance	1 248	1 197	51
Total	**27 536**	**27 104**	**432**

Dettes	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Emprunts et dettes bancaires	4 206	1 901	2 305	
Emprunts et dettes financières divers	2 547	1 360	1 187	
Dettes fournisseurs	10 388	10 388		
Dettes fiscales et sociales	10 404	9 837		567
Dettes sur immobilisations	240	240		
Autres dettes	318	318		
Total	**28 103**	**24 044**	**3 492**	**567**

Les emprunts bancaires et dettes financières diverses sont constituées de :

	Montant brut
Emprunts bancaires	4 151
Participation des salariés	1 257
Concours bancaires	55
Comptes-courants	1 290
Total	**6 753**

Seule la participation en compte-courant bloqué, de 1 à 5 ans, est reportée en dettes financières sur la ligne participation des salariés. Au-delà, les salariés ont la faculté de maintenir leurs avoirs en compte-courant, et la dette correspondante est comptabilisée en dettes sociales. Au 31 décembre 2014, la participation échue reportée en dettes sociales est de 4 488K. Cette dette a été soldée début janvier 2015.

5. TRESORERIE GEREE ET LIQUIDITE

Trésorerie gérée.

Valeurs mobilières de placement	Montant brut au 31/12/2014	Dépréciation au 31/12/2014	Montant net au 31/12/2014	Montant net au 31/12/2013
Contrats de capitalisation	15 000	0	15 000	15 000
Obligations	1 000	0	1 000	1 000
SICAV & Fonds communs de placement	4 045	0	4 045	3 593
Dépôts à terme	11 697	0	11 697	19 327
Autres (intérêts courus)	2 269	0	2 269	1 814
Total	**34 011**	**0**	**34 011**	**40 734**

Liquidité.

Valeurs mobilières de placement	de 0 à 3 mois	> 12 mois	Montant net
Contrats de capitalisation	0	15 000	15 000
Obligations	0	1 000	1 000
SICAV & Fonds communs de placement	4 045	0	4 045
Dépôts à terme	11 697	0	11 697
Autres (intérêts courus)	333	1 936	2 269
Total	**16 075**	**17 936**	**34 011**

6. CREANCES ET DETTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Actif	Montant
Clients et comptes rattachés	10 474
Dépôts versés	171
Autres créances	135

Passif	Montant
Fournisseurs et comptes rattachés	181
Dettes financières	406

Compte de résultat	Montant
Produits financiers	730
Charges financières	2

7. INFORMATION CONCERNANT LES PARTIES LIEES

En conformité avec le règlement CRC 2010-02, nous vous informons qu'il n'existe pas de transactions significatives avec des parties liées qui n'aient pas été conclues à des conditions normales de marché.

8. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Le capital social de 27 157 500 € est composé de 85 000 actions d'une valeur nominale de 319,50 €. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mai 1998 a attribué un droit de vote double aux titres nominatifs détenus depuis plus de trois ans.

Capitaux propres au 31 décembre 2013	**158 021**
Dividendes distribués sur résultat 2013	-8 278
Variation des provisions réglementées	1 039
Résultat de l'exercice 2014	11 102
Capitaux propres au 31 décembre 2014	**161 884**

Les écarts de réévaluation proviennent de la réévaluation légale de 1976 et se décomposent comme suit :

Licences et brevets	6
Droit au bail	228
Terrains	709
Total	**943**

Les réserves réglementées, sont représentées par :

Réserve pour actions propres	9 384
Réserve spéciale de réinvestissement des immobilisations	1 038
Total	**10 422**

9. CHARGES A PAYER

Emprunts et dettes financières divers	60
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 031
Dettes fiscales et sociales	3 771
Autres dettes	232
Total	**10 094**

10. PRODUITS A RECEVOIR

Autres créances	363
Clients factures à établir	98
Valeurs mobilières de placement	2 269
Total	**2 730**

11. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Charges d'exploitation (1)	1 248

(1) dont stock d'articles publicitaires non distribués à la clôture de l'exercice : 502 K€

12. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires résulte essentiellement de l'activité de fabrication et de commercialisation de vins et spiritueux sur les marchés suivants :

	2014	2013
France	9 329	9 577
Europe	17 819	19 483
Etats-Unis d'Amérique	58 703	62 230
Autres pays du continent américain	10 998	12 311
Asie et Pacifique	3 956	3 087
Afrique et Moyen Orient	459	423
Australie	456	772
Total	**101 720**	**107 883**

Conformément aux normes du plan comptable, le chiffre d'affaires France comprend les droits de consommation et la vignette Sécurité Sociale perçus pour l'Etat, soit 68 K€ (2013: 68 K€).

13. PERSONNEL

Effectif	2014	2013
Cadres	77	81
Agents de maîtrise	31	30
VRP	29	32
Employés & ouvriers	154	153
Total	**291**	**296**

Il s'agit de l'effectif au 31 décembre, contrats à durée déterminée inclus.

La rémunération nette des membres du Directoire au titre de l'exercice 2014 est de 2 830 K€ en salaires et autres avantages à court terme, dont 215 K€ en avantages en nature.
La rémunération nette des membres du Conseil de Surveillance est de 759 K€.

14. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier est positif de 1793 K€ et se décompose de la façon suivante :

	2014	2013
Résultat net des placements	1 010	1 047
Pertes et profits de change	554	-531
Produits de participation des filiales	745	116
Intérêts et charges assimilées	-520	-554
Dépréciation des immobilisations financières	4	17
Résultat financier	**1 793**	**95**

Les intérêts et charges assimilés correspondent à la rémunération des emprunts bancaires et dettes financières diverses détaillés à la Note 4, et également des comptes-courants des salariés classés en dettes sociales pour 4 488 K€ au 31 décembre 2014.

15. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Produits exceptionnels :

	2014	2013
Sur opérations de gestion	187	117
Sur opérations en capital	76	326
Reprises sur amortissements dérogatoires	380	516
Reprises sur provisions pour hausse de prix	347	214
Reprises sur amortissements exceptionnels	0	18
Reprises sur provisions pour risques et charges	95	754
Total	**1 085**	**1 945**

Charges exceptionnelles :

	2 014	2 013
Sur opérations de gestion	371	333
Sur opérations en capital	4	18
Dotations aux amortissements dérogatoires	353	540
Dotations aux provisions pour hausse de prix	1 413	1 628
Dotations aux provisions pour risques et charges	13	196
Total	**2 154**	**2 715**

16. VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

La ventilation de l'impôt entre les résultats « courant » et « exceptionnel » est retracée dans le tableau ci-dessous :

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	18 061	6 042	12 019
Exceptionnel	-1 069	-402	-667
IS s/revenus distribués	0	250	-250
Total	**16 992**	**5 890**	**11 102**

Le Crédit impôt compétitivité emploi s'est élevé à 280 K€ et a été comptabilisé en diminution des charges sociales. Pour satisfaire à l'article 16 de la Loi de Finances 2015, la société indique qu'elle a affecté le produit de ce crédit d'impôt à la constitution de stocks d'eaux de vie de cognac en vue d'accompagner la croissance des ventes des Cuvées Spéciales à base d'eaux de vie de cognac vieillies en fûts de chêne.

17. INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

Résultat de l'exercice	11 102
Dotations aux provisions réglementées	1 766
Réduction d'impôt correspondant	-608
Reprise provisions réglementées	-727
Augmentation d'impôt correspondant	250
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires	**11 783**

18. ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

Accroissements:	
Provision pour hausse des prix	3 867
Amortissements dérogatoires	3 640
Impôt correspondant (34,43%)	-2 585
Allègements:	
Charges déductibles en N+1	940
Produits imposés non encore comptabilisés	683
Impôt correspondant (34,43%)	559

19. ENGAGEMENTS FINANCIERS

1. Opérations de couverture.

La société a souscrit des contrats à terme pour garantir le taux d'encaissement d'une partie des flux de trésorerie prévisionnels en dollar américain de l'exercice 2015, pour un montant total de 25 295 KUSD au taux moyen de 1,25.

L'évolution du portefeuille au cours de l'exercice 2014 est rappelée dans le tableau ci-dessous :

(en milliers de devises)	Devise	31/12/2014	31/12/2013
Taux USD de clôture		1,214	1,379
Engagement fin de période en USD	USD	25 295	12 675
Engagement maximum en USD	USD	25 295	12 675

(-) devises à recevoir, (+) devises à livrer

(en milliers de devises)	USD	Juste valeur
Contrats à terme sur opérations commerciales 2014	12 600	-308
Contrats à terme sur opérations commerciales 2015	12 695	-308
ENGAGEMENT TOTAL	**25 295**	**-616**

(-) devises à recevoir, (+) devises à livrer

Tous les contrats à terme sur les opérations commerciales de l'exercice 2014 ont été comptabilisés en résultat de l'exercice.

2. Retraites et pensions :

L'engagement de la société au 31 décembre 2014 a été calculé en tenant compte des engagements au titre du régime de retraite à prestations définies (article 39), ou des indemnités de fin de carrière lorsque celles-ci se révèlent plus favorables pour le salarié. Les calculs ont été effectués à partir de la rémunération brute (personnel actif) ou de la pension versée (retraités) et tiennent compte de l'ancienneté, de l'espérance de vie, de la rotation des effectifs, de l'évolution du coût de la vie et des salaires. Cette dette future a été actualisée au taux de 1,49%, taux moyen des obligations de maturité supérieure à 10 ans émises par les entreprises de la zone euro notées AA.

	Retraites Article 39	**Indemnités de fin de carrière**	**Total**
Personnel actifs	8 863	965	9 828
Personnels retraités	17 376		17 376
Total	**26 239**	**965**	**27 204**

Le régime de retraite à prestations définies est géré en interne et les droits ont été gelés au 31 mars 2005.L'option de taxation sociale, notifiée à l'Urssaf par lettre du 29 juillet 2011, est la taxation sur les dotations, comme prévu à l'article L 137-11, I, 2°,b du Code de la Sécurité Sociale. Ce régime concerne 287 bénéficiaires.
La forte baisse du taux d'actualisation en 2014, de 3,17% à 1,49%, s'est traduite par une augmentation brute de l'engagement de 4 803 K€.
Les pensions de retraites Article 39 versées au cours de l'exercice et comptabilisées en charges sociales se sont élevées à 1 126 K€.

3. Garanties données

La Société s'est portée garante du remboursement du prêt de 2 650 KUSD accordé par sa filiale Marnier Lapostolle Inc à sa sœur LAPOSTOLLE SA au Chili.

20. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

21. TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Produits		**Charges**		**Soldes intermédiaires**	**2 014**	**2 013**
Ventes de marchandises	136	Coût d'achat des marchandises vendues	137	**Marge commerciale**	-1	6
Production vendue	101 584					
Production stockée	1 812	ou déstockage de production				
Production immobilisée	411					
Total	103 807	**Total**	0	**Production de l'exercice**	103 807	109 535
Production de l'exercice	103 807					

Marge commerciale	-1	Consommation de l'exercice en provenance de tiers	57 058			
Total	103 806	**Total**	57 058	**Valeur ajoutée**	46 748	52 177
Valeur ajoutée	46 748	Impôts et taxes	2 506			
Subvention d'exploitation	1	Charges de personnel	23 076			
Total	46 749	**Total**	25 582	**Excédent brut d'exploitation**	21 167	25 749
Excédent brut d'exploitation	21 167					
Reprises sur charges et transferts de charges	416	Dotations aux amortissements et aux provisions	4 662			
Autres produits	229	Autres charges	314			
Total	21 812	**Total**	4 976	**Résultat d'exploitation**	16 836	21 701
Résultat d'exploitation	16 836					
Produits financiers	2 725	Charges financières	932			
Total	19 561	**Total**	932	**Résultat courant avant impôts**	18 629	21 796
Résultat courant avant impôts	18 629					
Produits exceptionnels	1 085	Charges exceptionnelles	2 154	**Résultat exceptionnel**	(1 069)	(770)
		Participation des salariés	567			
		Impôts sur les bénéfices	5 891			
Total	19 714	**Total**	8 612	**Résultat de l'exercice**	11 102	12 603
Produits de cession d'élément d'actif	41	Valeur comptable des éléments cédés	4	Plus ou moins-values sur cessions d'éléments d'actif	37	308

22. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

en milliers d'euros ou devises	**Pays**	**Capital**	**Capitaux propres autres que le capital**	**Quote part du capital détenu %**	**Valeur brute des titres détenus**
Marnier-Lapostolle Inc.	Etats-Unis	USD 1 000	USD 14 235	72,80	EUR 580
S.C.I. DU VAL	France	EUR 16 769	EUR 123	100,00	EUR 16 769
Grandes Marques Nederland	Pays-Bas	EUR 189	EUR (9)	85,71	EUR 111
Marnier Investissements S.A.	Suisse	CHF 37 900	CHF (788)	99,78	EUR 25 012

en milliers d'euros ou devises	**Valeur nette des titres détenus**	**Prêts et avances consentis par la société**	**Résultat du dernier exercice**	**Dividendes encaissés par la société**	**Chiffres d'affaires du dernier exercice**
Marnier-Lapostolle Inc.	EUR 580	-	USD 767	-	USD 90 604
S.C.I. DU VAL	EUR 16 769	-	EUR 787	EUR 730	EUR 1 675
Grandes Marques Nederland	EUR 111	-	EUR (5)	-	-
Marnier Investissements S.A.	EUR 25 012	-	CHF (102)	-	-

François LAMY
7, rue de Monceau
75008 PARIS

Pierre GODET
19, avenue de Messine
75008 PARIS

SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE

91, boulevard Haussmann
75008 PARIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2014

François LAMY
7, rue de Monceau
75008 PARIS

Pierre GODET
19, avenue de Messine
75008 PARIS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

. le contrôle des comptes annuels de la SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

. la justification de nos appréciations ;

. les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1 de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables présente les modalités de détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation conduisant à la constitution éventuelle d'une provision pour dépréciation. Nous nous sommes assurés de la pertinence des approches mises en œuvre par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour, et avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce, annexées au rapport de gestion, sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 24 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

François LAMY Pierre GODET

CHAPITRE 4 – RENSEIGNEMENTS DIVERS

COMMUNIQUE RELATIF AUX HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX

En application de l'article 222-8 du règlement général de l'AMF, les honoraires versés aux Contrôleurs légaux de la société mère et de ses filiales sont repris ci-dessous.

	François LAMY			Pierre GODET		
Montants HT en milliers d'euros	2014	2013	Variation en %	2014	2013	Variation en %
Commissariat aux comptes des						
comptes individuels et consolidés:						
- Emetteur	112	110	2%	65	65	0%
- Filiales	0	0		0	0	
Autres diligences et prestations						
- Emetteur	0	0		0	0	
- Filiales	0	0		0	0	
Audit	**112**	**110**	**2%**	**65**	**65**	**0%**
.Autres prestations rendues aux filiales						
- Juridique - fiscal - social	0	0		0	0	
- Autres	0	0		0	0	
Autres prestations	**0**	**0**		**0**	**0**	
Total	**112**	**110**	**2%**	**65**	**65**	**0%**

ATTESTATION DE LA PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-dessus présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Fait, à Paris, le 30 avril 2015

Monsieur Jacques MARNIER LAPOSTOLLE
Président du Directoire